





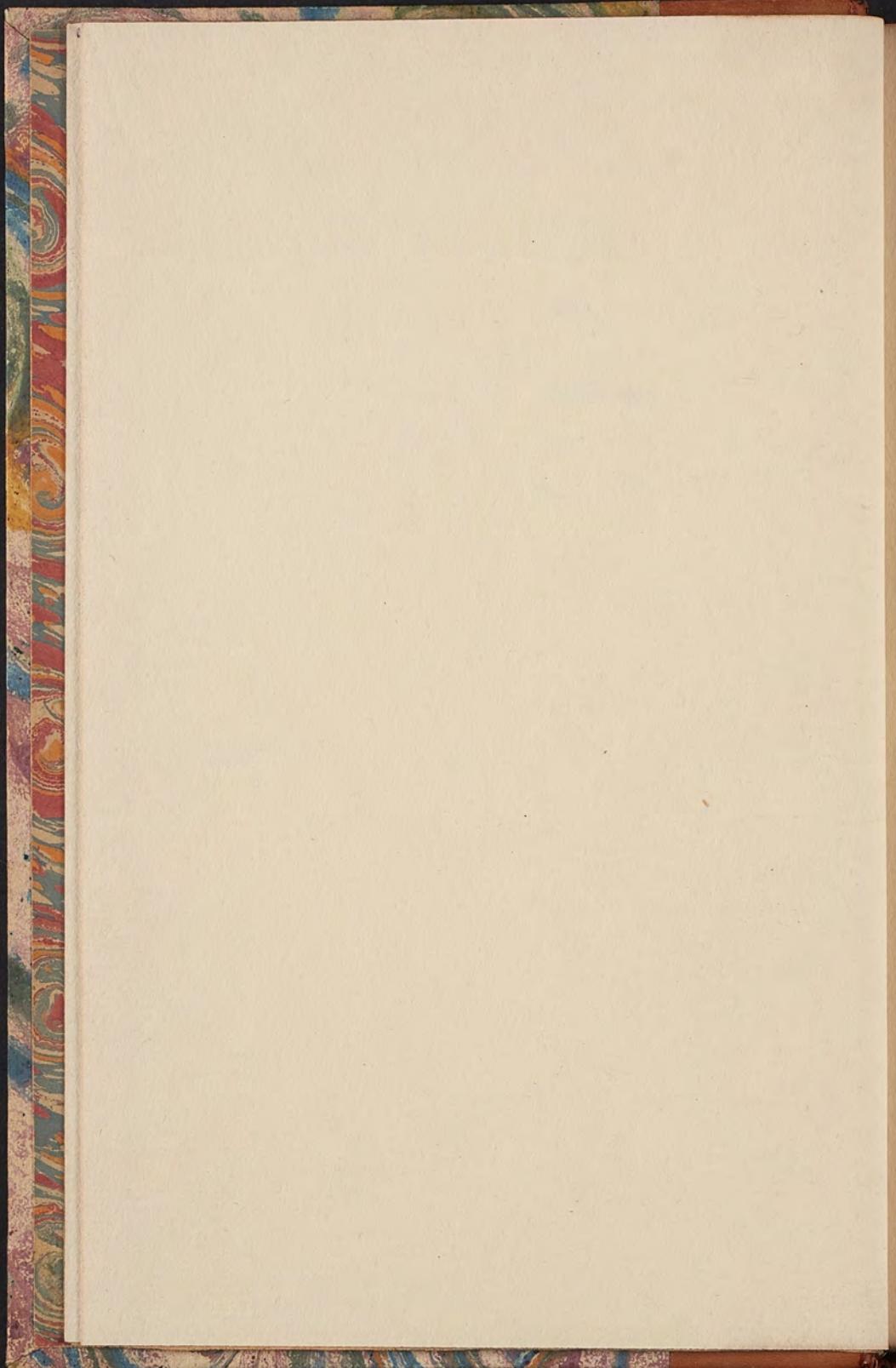
BELLEVALLÉE

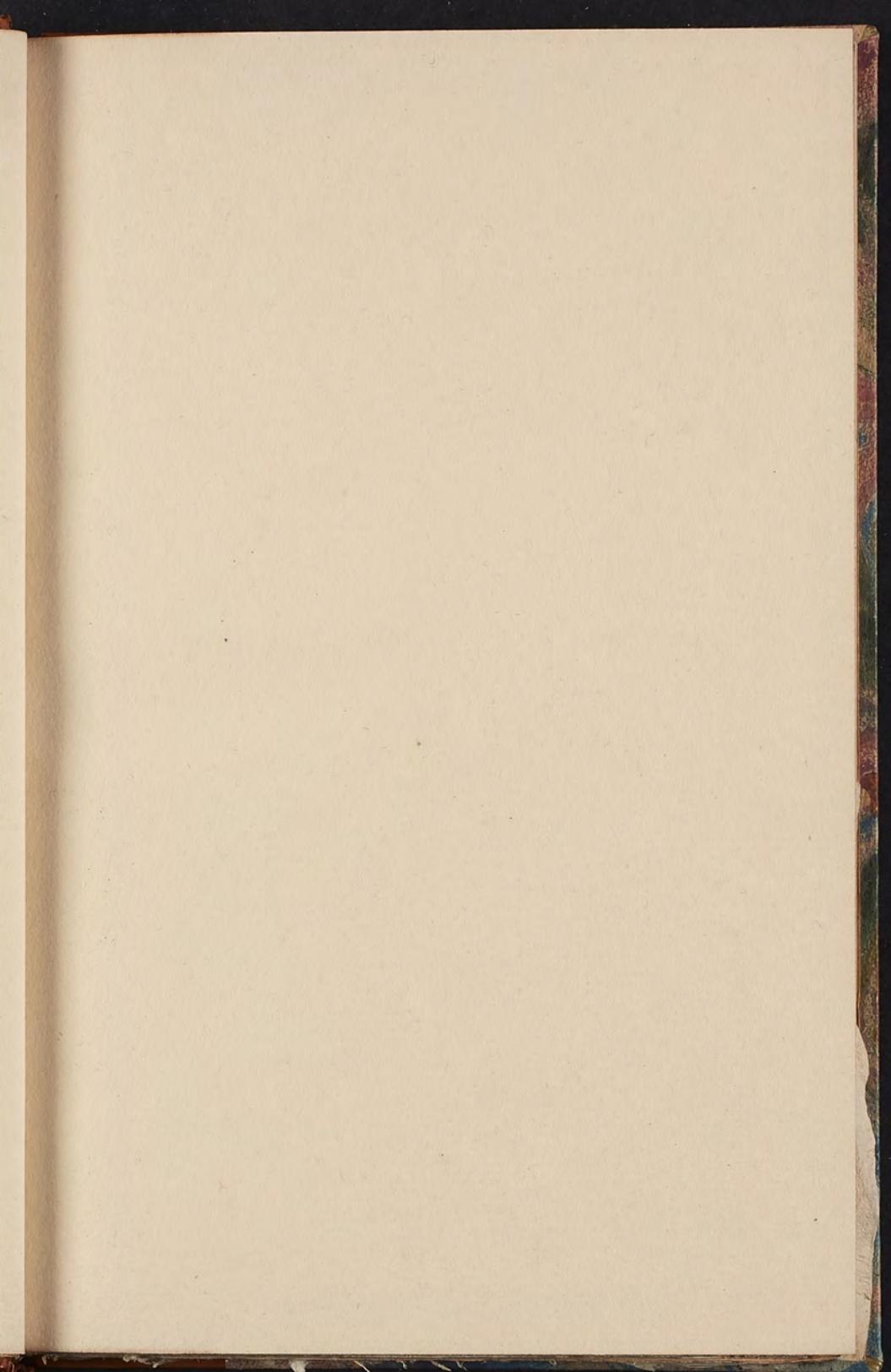
~~Pixencourt~~

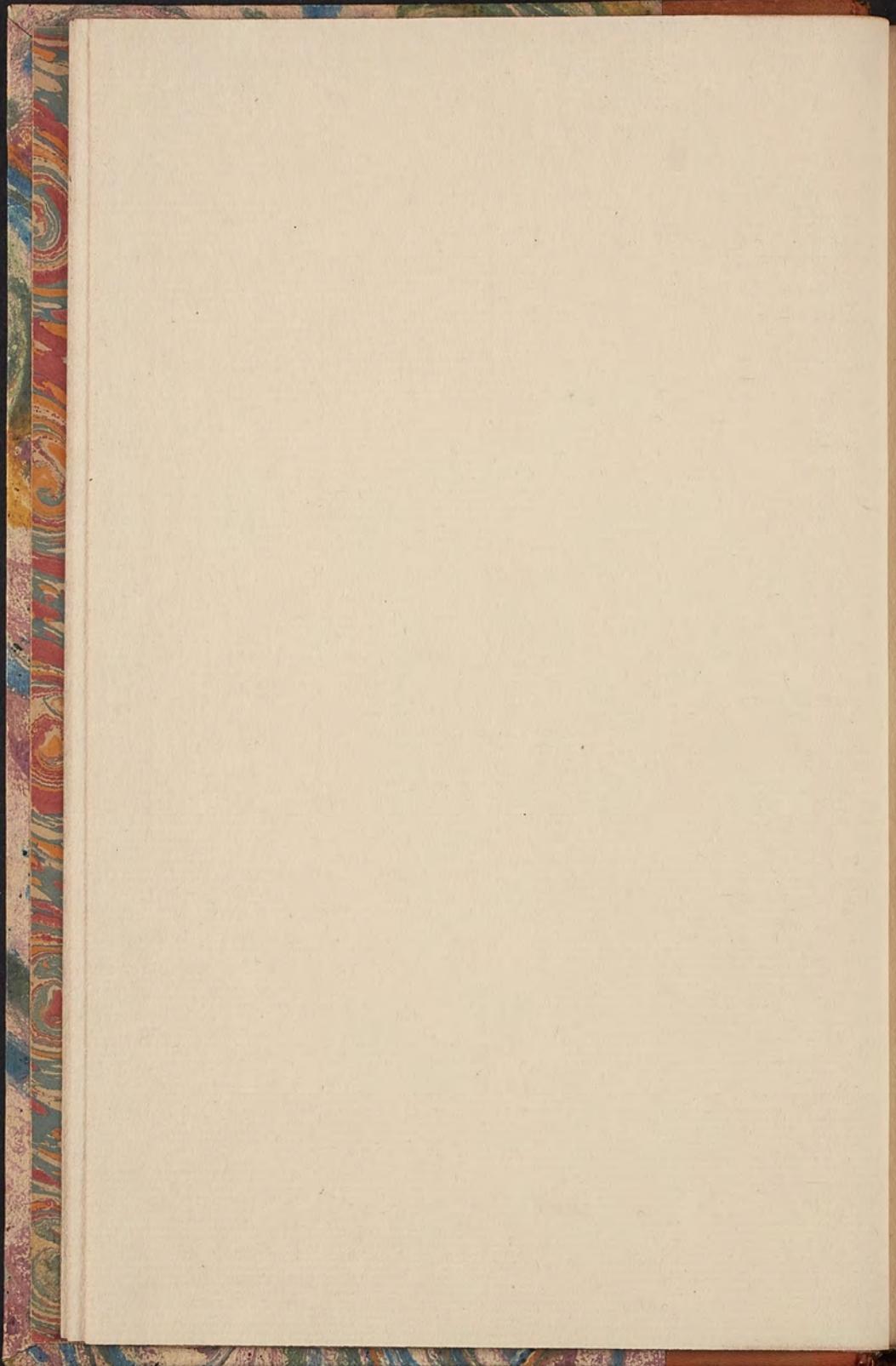
~~72~~

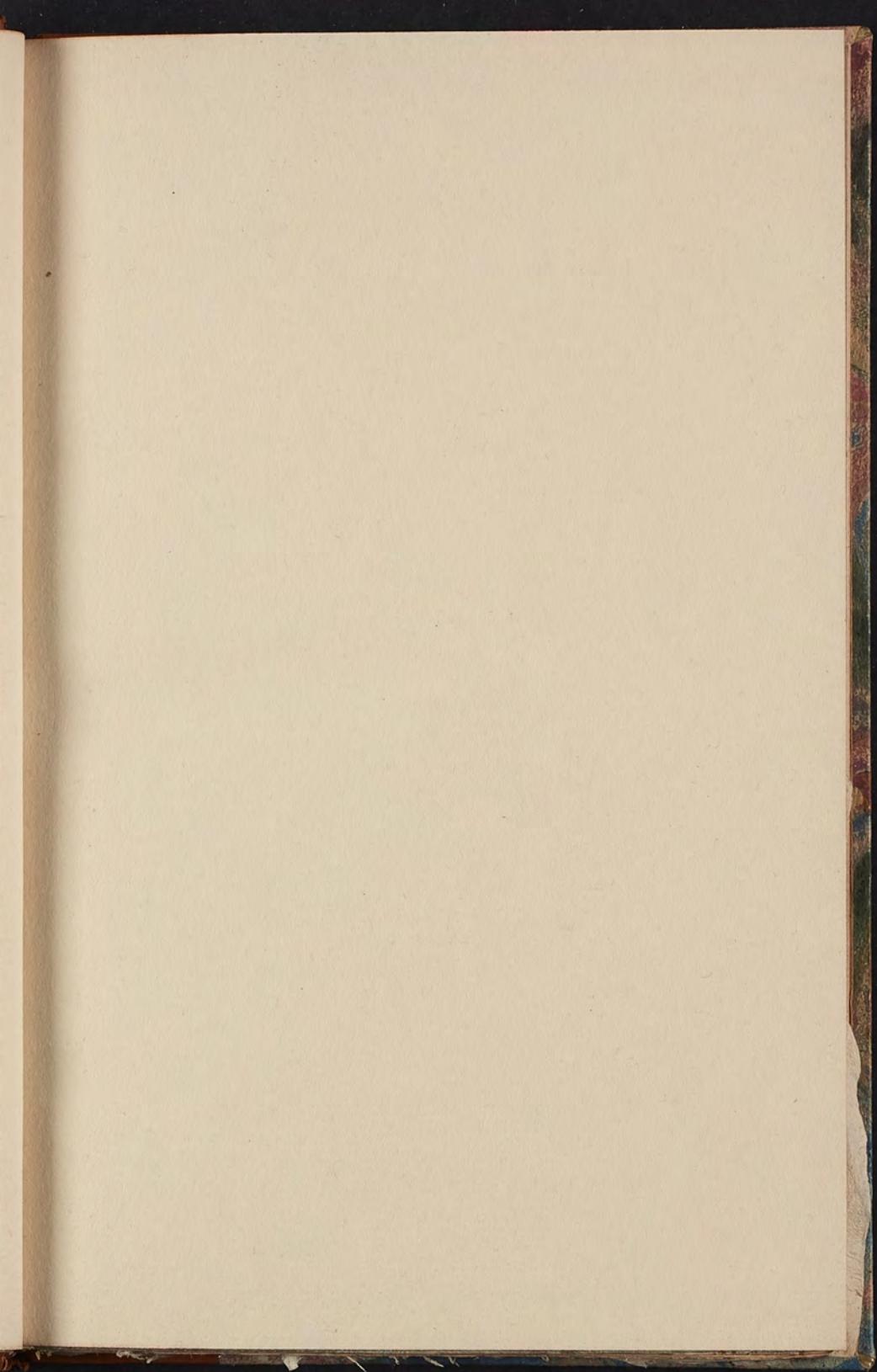
Carton 98

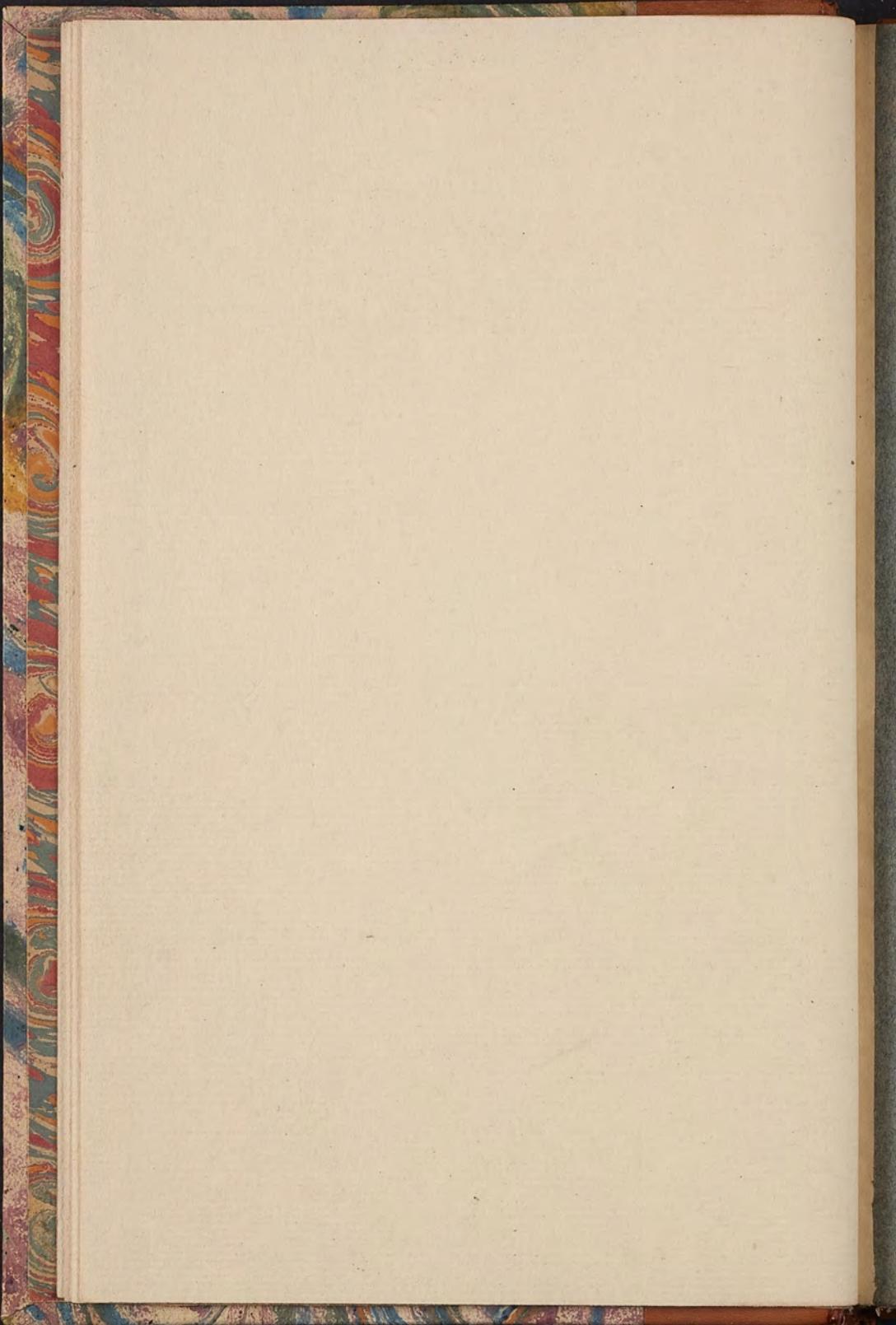
1785





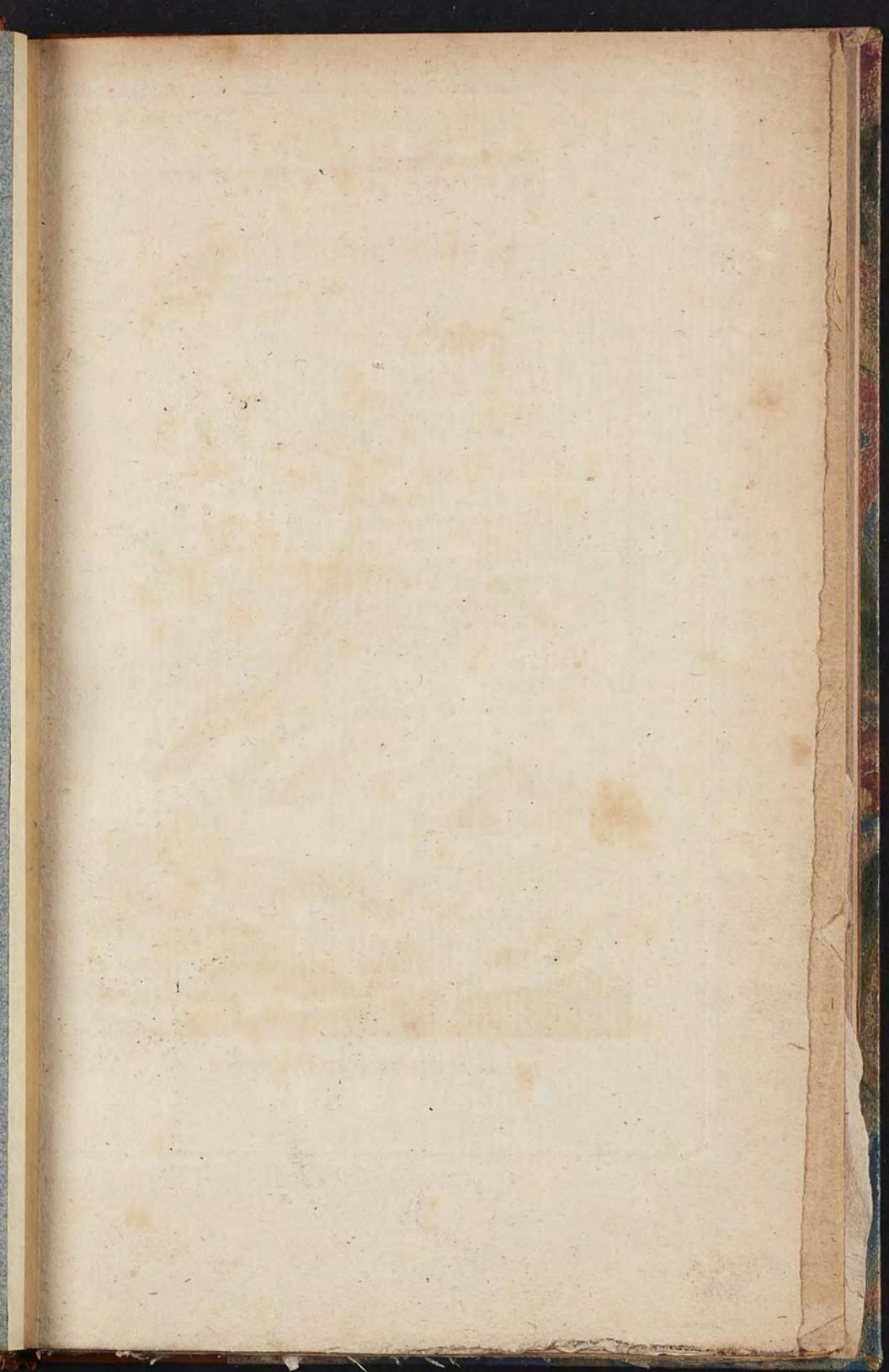














E trenne. ala Noblles.

ÉTRENNES
A LA NOBLESSE,
OU
PRÉCIS HISTORIQUE
ET CRITIQUE,

*Sur l'origine des ci-devant Ducs, Comtes,
Barons, etc. Excellences, Monseigneurs,
Grandeurs, demi-Seigneurs et Anoblis.*



A LONDRES,
Et se trouve,
A PARIS, chez JEAN THOMAS, Imprimeur.
Libr., rue des Cordiers, hôtel de Rouen.

L'AN TROISIÈME DE LA LIBERTÉ.

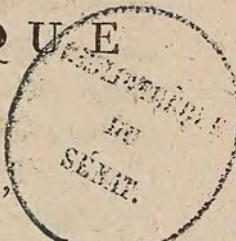
ВЕЛИКАЯ
СЛАВОДРУГА
ПРЕСВИТЕРИЯ
СЛУЖБЫ

Служение святой церкви Господу, Святому
Престолу и Папе Римскому, Примонтиану
Святому, а также Святым Апостолам



СЛАВОДРУГА
СЛУЖБЫ
Святой церкви Господу, Святому
Престолу и Папе Римскому, Примонтиану
Святому, а также Святым Апостолам

PRÉCIS
HISTORIQUE
ET
CRITIQUE,



Sur l'origine et les mœurs des ci-devant Ducs, Marquis, Comtes, Barons, etc. Excellences, Monseigneurs, Grandeurs, demi-Seigneurs et Annoblis.

DUC d'UZÈS. — BASTET est le vrai nom des ducs d'Uzès. *Gerard de Bastet* fut annobli par l'évêque de Valence, en 1304 ; il étoit fils de *Jean Bastet*, apothicaire de Vivers, qui, en 1300, acheta la terre de *Crussol*, des héritiers de cette maison.

DUC de CHAROT DE BÉTHUNE. Son vrai nom est BETHON ou BETHUN. *Jean de Bethun*,

pere de *Maximilien de Béthune*, duc de *Sully*, étoit un aventurier qui se disoit venir d'*Ecosse*. Le maréchal de *Tavares*, dans ses *mémoires*, le traite d'*homme de néant*. Ce *Jean de Bethun* débaucha *Jeanne de Melun*, fille du seigneur de *Rosni*, et l'épousa. André Duchêne les fit ensuite descendre des *Bethunes* de Flandres , et en fut bien récompensé.

LE DUC DE LUYNES. Son nom est *ALBERT Luynes, Brantes et Cadenet*, trois infâmes courtisans de la cour de Louis XIII , si vilipendés dans les satyres du temps , n'avoient d'abord qu'un manteau qu'ils portoient tour à tour lorsqu'ils alloient au Louvre. Leur pere, *Honoré Albert* , étoit avocat à Mornas , petite ville du Comtat.

DUC DE RICHELIEU. Leur nom est *VIGNEROT. René Vignerot* , domestique et joueur de luth chez le cardinal de Richelieu , étoit le digne proxenete du cardinal. Il le servit si bien dans ses plaisirs , qu'il consentit à lui donner sa fille , qui en étoit devenue éperdument amoureuse , il lui substitua ensuite son duché de Richelieu. La

mère de *Vignerot* avoit épousé en seconde noces un fauconnier.

Duc de SAINT-SIMON. Leur noblesse et leur fortune est sirécente, que tout le monde en est instruit : un de ses cousins étoit encore, dans ce siècle-ci, domestique de madame de Schomberg.

Les ducs de la *ROCHEFOUCAULT*, de *Roussr*, etc. Leur nom est *Vert*. *George Vert*, éta-lier-boucher, est le pere de cette nombreuse postérité de *ducs*, de *comtes*, etc.

Ducs de VILLEROY. Leur nom est *NEUVILLE*: ils sortent d'un marchand de poisson, contrôleur de la bouche de François premier. Il est mentionné en la chambre des comptes en cette qualité.

Les *d'ESTRÉES* ne sont nobles que depuis deux cent ciquante ans. Cette maison a été féconde en *catins*.

Les *BOULLAINVILLIERS*, *BOUFLERS*, et *LAUZUN*, n'étoient connus, il y a cent cinquante ans, qu'aux environs de leurs villages.

Les ducs de *Grammont* on souvent changé

de système généalogique ; enfin ils se sont bornés à se faire descendre de la maison d'Aure. Ils doivent leur élévation à *Corisandre d'Andouin*, maîtresse d'Henri IV.

Les NOAILLES descendant d'un domestique de *Pierre Roger*, vicomte de *Turenne*, qui les annoblit, et érigea en fief un petit coin de la terre de *Noailles*. Les *Montmorin* ont le titre qu'ils nont jamais voulu donner aux *Bouillon* pendant leur querelle. La famille de *Montmorin* conserve encore une tapisserie où l'on voit un *Noailles* qui présente les plats sur la table.

Les DUCS DE LA MEILLERAIE. Leur vrai nom est LA PORTE. *Charles de la Porte* maréchal de la Meilleraie, pere du feu *duc de Mazarin*, étoit fils d'un avocat au parlement, dont le pere étoit apothicaire à Partenay en Poitou.

Le duc d'Harcourt sort d'un bâtard d'un évêque de Bayeux. *Jean d'Harcourt Beuvron* étoit juge de Caen en 1554. Son fils fut du nombre des jeunes enfans de la *bourgeoisie*, choisis pour jeter des fleurs à l'entrée de

Henri IV dans cette ville comme en fait foi
le livre des antiquités de Caen..

Les PARDAILLANS et MONTESPANS , suivant
le généalogiste *Rouillac* , descendant d'un bâ-
tard d'un chanoine de Leytoure en Gascogne.

Les CLERMONT-TONNERRE n'étoient que
conseillers du dauphin de Viennois : les
autres *Clermont* avoient été domestiques d'un
Polignac , dont un d'eux épousa la veuve.

Les *Montmorenci*. Le premier de cette mai-
son , dont l'histoïre fait mention , étoit
Bouchard-le-Barbu , célèbre voleur , que le roi
Robert chassa de l'île de St.-Denis , où il avoit
une forteresse , parce qu'il alloit chaque jour
voler l'abbaye de Saint-Denis. Celui de cette
maison qui a réuni le plus de dignités , et
qui a été le plus prôné dans son temps ,
étoit le connétable *Anne Montmorenci* , qui
ne savoit écrire ni lire. » C'étoit , dit
« l'abbé de *Longuerue* , un vrai cacique et
« capitaine de sauvages , dur ; barbare , se
« croyant grand capitaine et ne l'étant point
« toujours battu et toujours prisonnier ». .
Dans une émeute qu'il y eut à Bordeaux ,

il exigea que la femme d'un magistrat de cette ville couchât avec lui , si elle vouloit sauver la vie de son mari , Le brutal coucha avec la femme , et en même temps fit pendre le mari devant sa fenêtre .

Les D'ENTRAGUES , en Languedoc , étoient encore voleurs de grands chemins au commencement du siecle dernier . Les *historiens du Languedoc* , en parlant des nobles bandits qui ravageoient la province , disent : « De « ce nombre furent aussi les trois fils du baron d'Entragues , qui voloient sur les grands chemins , et dont le pere fut condamné aux galeres pour ses crimes . Le parlement de Toulouse , ayant fait le procès à ces trois freres , les condamna , le 2 octobre de l'an 1605 , à perdre la tête , et à avoir le corps partagé en quatre quartiers ; ce qui fut exécuté ». *Hist. du Languedoc* , t. V , p. 497.

Les LA MARCK , les MAULEVRIER , retirent leur origine d'un insigne brigand , fameux sous le nom de *Guillemin de la Marck* , surnommé le *Sanglier des Ardennes* , qualification que ses brigandages et ses meurtres

lui méritoient. Il fut pris et condamné au dernier supplice , pour avoir assassiné *Louis de Bourbon*, évêque de Liege.

LES MARQUIS DE SOURCHES dont le vrai nom est TOURZEL, descendant, ainsi que la maison d'*Allegre*, de *Morinot de Tourzel*, qui, au quatorzième siècle , étoit le vil complaisant du *duc de Ber*, et c'est à ses complaisances pour ce prince qu'il dut sa fortune. Un *factum*; qu'on trouve dans l'histoire de la maison d'Auvergne dit qu'il n'étoit pas de grand lieu , mais de commun état de simple gentilhomme. Il profita de la foiblesse d'esprit de Jean II, comte d'Auvergne, flattas ses goûts pour la débauche , pour s'enrichir à ses dépens , et le dépouiller d'une partie de ses biens ; il se fit donner par le moyen des domestiques de ce comte , plusieurs terres; illui en acheta quelques autres à très-vil prix , surtout le pays de *Livradois* en Auvergne ; la veille du contrat , un seigneur de *Montmorin*, complice de cette escroquerie, dont sans doute il partageoit les fruits, s'entendit avec *Morinot de Tourzel* pour enivrer le comte d'Auvergne ; ils le firent

coucher avec eux dans le même lit , afin qu'il prît occasion de se dédire. Cette vente frauduleuse fut annulée par arrêt du parlement du 16 mai 1483. La postérité de cet escroc est d'une grande noblesse , et a toujours possédé à la cour les premières dignités.

Le comte de MERLE , maréchal de camp , descend d'un fameux brigand du temps de la ligue , nommé *Mathieu Merle* , qui étoit fils d'un cardeur de laine de la ville d'Uzès , comme le dit *M.de Thou*. Du fruit de ses brigandages , il acquit la terre de *Salavas* , et s'intitula *baron de Salavas*.

Les **LA FAYETTE** , dont le vrai nom est **MOTTIER** , sont fort anciens , et se sont rendu célèbres en diverses rencontres ; mais ce qui prouve le vice de l'hérédité de la noblesse en parchemin , c'est que la noblesse de l'ame est personnelle , et point du tout heréditaire. Pendant la ligue , un *la Fayette* , de la même maison , se conduisait en brigand. *M. de Thou* raconte qu'au siège de *la Charité* , il trahit sa parole et viola

ouvertement la capitulation, en pillant et égorgéant une partie des habitans. C'est ce même *la Fayette* que *de Serres* traite de *voleur insigne*; il l'accuse d'avoir, le vingt-trois mai quinze cent soixante-deux, dévasté les campagnes, vendu publiquement les meubles de ceux chez qui, lui et ses soldats, avoient logé; d'avoir volé les bâteaux qui étoient sur l'Allier, et de s'être retiré, dans sa maison de campagne, avec un butin de quarante ou cinquante mille écus.

PRINCE DE CONDÉ. Les Historiens qui connoissent un peu l'histoire du seizième siècle sont persuadés que les *Condé* d'aujourd'hui descendent d'un page nommé *Belcastel*, favori et auteur de la grossesse de l'épouse de ce prince, *Charlotte-Catherine de la Trémouille*. Cette dame, qui, pendant qu'elle étoit fille, avoit fait la guerre à sa mere, fut accusée et condamnée, comme complice de l'empoisonnement de son mari, par la justice de Saint-Jean-d'Angely, et fut détenue prisonniere; sa sentence ne fut point exécutée à cause de sa grossesse. Le beau page *Belcastel* prit la fuite et fut brûlé en

effigie; le procureur *Brillaud*, complice fut écartelé. Lorsque les troubles furent cessés, Henri IV, qui étoit persuadé du crime de cette princesse , écouta plutôt sa clémence que sa justice , en lui pardonnant , à la sollicitation de ses parens. Le parlement de Paris cassa les procédures des juges de Saint-Jean-d'Angely , et déclara ladite dame *pure et innocent*e et son fils fut reconnu *légitime*. Ceux qui connoissoient la procédure de Saint-Jean-d'Angely ne furent pas dupes de cette réhabilitation arrachée au roi et à la cour , et à laquelle le prince de Conti et le comte de Soissons s'opposèrent fortement. La plupart des historiens du temps disent que cette dame avoit empoisonné son mari pour lui cacher sa grossesse , à laquelle il ne pouvoit pas avoir eu part. C'est ce que dit l'auteur des remarques sur *l'hermaphroidite*. *L'Etoile*, dans son journal de Henri III , s'explique bien clairement sur cet article : il dit que le prince de Condé mourut à Saint-Jean-d'Angely , le second jour de sa maladie , ayant été empoisonné

par un page , « à la sollicitation de madame la Trémomille , sa femme qui fut constituée prisonnière , se trouvant grosse du fait dudit page , sans que le mari y eût aucunement part. » Ces dernières lignes ont été retranchées dans plusieurs éditions par la maison de Condé , qui a fait aussi retrancher le même fait , raconté de la même maniere dans l'histoire de M. de Thou , mais qui se trouve dans le *Thuanus restitutus*. Les mémoires de Sully contenoient les mêmes détails sur l'illégitimité d'*Henri II* , prince de Condé. Le fils de ce prince acheta toute l'édition , lorsqu'elle parut pour la première fois , et y fit retrancher ce qui étoit défavorable à la naissance de son pere. C'est Guy Patin , dans ses lettres , qui nous apprend cette particularité. Les témoignages de la procédure des juges de Saint-Jean-d'Angely , de l'Etoile , de de Thou , de Sully et de plusieurs autres , sont d'un assez grand poids pour au moins faire douter de la légitimité de la maison actuelle de Condé , et pour faire croire qu'elle descend du page Belcastel.

ROSTAING. Cette maison a toujours eu beaucoup de vénération pour l'antiquité de sa noblesse et pour son blason. En 1652, elle offrit aux RR. PP. Feuillants de Paris, de faire magnifiquement reconstruire le maître autel de leur église, à condition qu'elle y placeroit ses armoiries en soixante endroits. Les RR. PP. refuserent de vendre cet honneur à la maison de *Rostaing*, qui trouva à l'acheter pour une chapelle de la même église.

Les MONTESQUIOU ont fait imprimer depuis quelques années un gros volume *in-4°*. de leur généalogie, qui se vend sur les quais à trois sous; ils y ont oublié de parler d'un de leurs aïeux, capitaines des gardes du duc d'Anjou, qui, à la bataille de *Jarnac*, tua par derrière et de sang-froid ou plutôt assassinat le prince de Condé, qui ne combattoit plus et qui s'étoit déjà rendu prisonnier.

Les MURAT descendant de *Regnaud* vicomte de *Murat*, qui fut un des complices de l'assassinat du duc de Bourgogne, et qui reçut pour le prix de son crime 57000 moutons

d'or et 500 livres de rente en terre. La postérité de ce scélérat n'en est pas moins très-noble.

Les d'ESCORAILLES sont fort anciens ; mais cette maison a fourni un *traître* et une *catin*. *Louis d'Escorailles*, quoique attaché à la maison de Bourgogne, fut un des complices de l'assassinat du duc de Bourgogne, au pont de Montereau, et reçut de l'argent pour ce crime. Mademoiselle d'Escorailles, dite *Fontanges*, fut une des maîtresses de Louis XIV, et une des plus belles, des plus bêtes et des plus prodigues des catins de la cour.

Les MONTBOISSIERS sont des *Canillac*, nom qui dérive de *chien lié*, *canis ligatus*. Ils ont dans leur blason un chien avec un collier, emblème caractéristique de leur noblesse. Ils descendent de ces *Canillac* à qui le roi Henri III confia la garde de *Marguerite de Valois*, première femme d'Henri IV, prisonnière au château d'*Usson* en Auvergne. Ce seigneur fut la dupe de cette princesse, qui lui promit ses faveurs et des biens considérables afin qu'il la laissât libre. Il quitta sa pri-

sonniere pour aller à Paris prendre possession des biens qu'elle lui avoit annoncés , et qu'elle ne lui donna point. Il encourut , par cette conduite , la disgrace du roi et les sarcasmes de la cour. Les *Canillac* étoient fameux en Auvergne par leur brigandage : on raconte qu'un de ces seigneurs ayant voulu forcer son bailli de *Champeix* à faire nourrir sa meute de chiens par les habitans de ce bourg , le bailli refusa d'obéir , en lui remettant ses lettres. Le noble *Canillac* entra en fureur , et pour se venger , mit le feu à la maison de ce juge. Je tiens ce fait d'un des descendants de ce bailli.

Le vieux comte de *Montboissier* , aujourd'hui député à l'assemblée nationale , fort aristocrate , est connu par sa brutalité , et par le procès scandaleux qu'il eut avec sa première femme. Son fils ayant voulu l'empoisonner , il le déroba à la justice , et le fit enfermer à *Pierre-Encise* , où il est mort.

La maison d'*ESCARS* prétend tenir sa noblesse de Dieu : sans doute elle a oublié

le contrat de cession , car elle ne le fait voir à personne. M. d'*Escar*s , député à l'assemblée nationale , et un des fugitifs , s'honore infinitement de ses aïeux. Il oublie sans doute que *François d'Escar*s dont il descend , étant chambellan du roi de Navarre , trahissoit son maître pour de l'argent , et pour conspirer contre lui , recevoit secrètement une pension du duc de Guise. Convaincu de trahison , il fut honteusement chassé de la cour.

MIREPOIX. Il y a peu de bien à publier sur cette *très-noble* maison. L'histoire n'en parle que pour en médire. En 1562 , un maréchal de Mirepoix prit par trahison Limoux , et y fit exercer des cruautés , des pilleries , des viols , etc. et retira du pillage de cette ville environ cent mille écus , somme qui a donné un très-grand lustre à cette maison. De *Serres* appelle ce maréchal de Mirepoix un *cruel voleur*.

MONTLUC. Il existe encore une maison de ce nom : celui qui l'a illustrée est le maréchal *Blaise de Montluc* , auteur des mémoires qu'il a intitulé *Commentaires* , à l'exemple de

César. Il n'existe d'ouvrage où la vanité , la sottise et la cruauté se montrent avec tant d'impudence. *Montluc* se vante lui-même de ses cruautés , et comme on se vanteroit de quelques espièglerie de jeunesse , ou d'une bonne action. Il marchoit toujours accompagné de *bourreaux* : c'est lui-même qui le raconte comme une gentillesse de sa part. *Les quels*, dit-il, *on appella mes valets-de-chambre*, parce qu'ils étoient souvent avec moi. Ailleurs il dit *j'avoisles deux bourreaux derriere moi, bien équipés et d'un marassau bien tranchant.* Il étoit familier avec eux ; il connoissoit leurs armes , et dans quel état elles étoient. *Je le poussai rudement en terre , es son col alla justement sur un morceau de croix , et dis au bourreau : Frappe vilain. Ma parole et son coup fut aussitôt l'un que l'autre... Je fis pendre les deux autres à un orme qui étoit tout contre , et pour ce que le diacre n'avoit que dix-huit ans , je ne le voulus faire mourir . . . Mais je lui fis bailler tant de coups de fouets , qu'il me fut dit qu'il en étoit mort au bout de dix ou douze jours.* Ces hommes n'étoient coupables que d'avoir parlé avec peu de respect du roi Charles IX , qui n'en méritoit

guere. Dans ce livre on lit à chaque page les jolis mots *de pendre, étrangler, poignarder*, et, notamment des phrases de cette nature, qui s'adressent toujours à des hommes qui n'ont fait d'autres crimes que d'être protestans : *Je ne sais qui me tient que je te pende moi-même à cette fenêtre, paillard; car j'en ai étranglé de mes mains une vingtaine de plus gens de biens que toi...* *Je lui dit que je lui donnerois d'une dague dans le sein; qu'il savoit bien que je savois jouer des mains...* *Je me délibérai d'user de toutes les cruautés que je pourrois...* *Je te pendrai moi-même de mes mains...* *Je crois que j'eusse étranglé quelqu'un.* En parlant des persécutions qu'il avoit exercées contre les protestans, il dit : *Je leur ai fait trop de mal, et si je n'ai pas fait assez ni tant que j'eusse voulu il n'a pas tenu à moi.* On croit entendre des bourreaux qui prennent plaisir à se raconter leurs exploits d'échafaud. Tout le mal qu'on pourroit dire de Montluc, il l'a dit lui-même en croyant se vanter.

LUSIGNAN est un *grand nom* aux yeux de beaucoup d'historiens et de généalogistes

et ce *grand nom* a été celui de plusieurs petits hommes et de quelques scélérats. Cette maison se vante d'une origine qui n'est point commune aux autres hommes: elle prétend descendre d'un être surnaturel, d'une fée, de la fée *Mélusine*. *Hugues de Lusignan* après, avoir rendu hommage à *Alphonse*, frere de *S. Louis*, se rétracta et vint braver ce prince. Le roi de France lui déclara la guerre. Le noble *Lusignan* eut la noblesse d'empoisonner tous les puits situés sur laroute de ce saint roi, et sa noble épouse *Isabelle*, qui avoit la vanité de se faire appeller la *duchesse-reine*, avoit elle-même préparé le poison qu'elle destinoit à *Saint Louis*.

SAULX. Cette maison est plus ancienne que la monarchie. Suivant la généalogie qu'en a fait un nommé *Sicart*, ancien intendant de la maison, elle descend d'un romain nommé *Fausus de Saulx*, comte d'*Autun*, qui résidoit en la ville de *Saux-lieu*. En 225 son frere fit bâtir un château appellé **SAULX-le-duc**, et tous les *Saulx* de France descendant de cette source; mais l'ancien-

neté est une des moindres illustrations de cette maison. On a vu celle d'*Escar*, qui tient sa noblesse de *Dieu*; celle de *Lusignan*, qui descend d'une *fée*; le Ciel, en faveur de celle de *Saulx*, opere régulierement un miracle à la naissance et à la mort de chacun des seigneurs, et ce miracle se manifeste par ungrand feu qui apparoît dans la chapelle du château. Voici comment s'exprime le généalogiste *Sicart*: « Et Dieu, « pour montrer combien cette race lui étoit « agréable, remplit cette chapelle de feu, « de feu, qui paroît miraculeusement sur « l'autel, à la naissance et à la mort de cha- « cun des seigneurs de *Saulx* jusqu'à pré- « sent 1627. »

Il ajoute qu'à la naissance de *Jeanne de Saulx*, épouse de *René Rochechouart*, seigneur de *Mortemart*, on apperçut très-distinctement dans cette vieille chapelle des étincelles de feu.

Les seigneurs de cette maison ont porté long-temps, à l'exemple de plusieurs autres maisons *illustres* de France, le surnom glo-

rieux d'une bête carnaciere : Thomas de Saulx étoit surnommé le *loup*, et Jean son fils ainé, dit le *louvet ou petit loup*. *Guy*, comte du château de Saulx, le premier de cette maison dont l'histoire fasse mention, auroit été inconnu sans ses brigandages, qui obligèrent l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon à porter des plaintes contre lui à l'évêque de Langres. Il existe encore quatre branches de cette maison si *illustre*.

D'ESPINHAL est une maison recommandable par son ancienneté, ses alliances, mais point du tout par son honnêteté et ses vertus civiques. *Gaspard*, marquis d'*Espinhal*, dont le nom est encore en horreur dans la Limagne d'Auvergne, étoit un de ces scélérats déterminés qui n'écoutent que leurs caprices cruels et leurs dispositions aux crimes. Ses tours de cruautes et de pillerries sont encore fameux dans ce pays. Louis XIV eut l'injustice de lui accorder, en 1678, des lettres de remission pour différens homicides qu'il avoit commis en Auvergne.

GUEMADEUC, en Bretagne, est une mai-

son fort entêtée de sa noblesse. *Thomas de Guemadeuc* fut condamné , en 1617 , au dernier supplice , et fut exécuté à Paris , pour avoir assassiné le baron de *Never* et le sénéchal de Châtillon , sous prétexte de lui demander justice , pour avoir deux fois de suite fait déterrre le corps mort de la mère de ce senéchal , et l'avoir jeté dans un étang , afin de le priver de la sépulture.

Les BEAUMANOIR , baron de LAVARDIN , sont très-fiers de leur origine ; cependant on trouve parmi leurs aïeux , un voleur de grand chemin . ce voleur étoit *Gui Eder de Beaumanoir* , dit le *baron de Fontenelles* ; il voloit sur mer et sur terre , et pour ses brigandages il fut , le 27 septembre 1602 , rompu vif en place de Grève.

TRISTAN L'HERMITE. C'est une maison de la Marche qui , suivant sa généalogie , descend des anciens Romains ; elle prétend aussi descendre de *Pierre l'Hermitte* , ou *Pierre Coucoupêtre* , fou prédicant , qui préchale les croisades et souleva toute l'Europe imbécille. Il existoit sous le regne de Charles V un Tristan

l'Hermite qui combattit avec succès les nobles brigands qui ravagoient la France , comme l'exprime ces vers de son épitaphe :

Tristan ja grand prévôt de ché noble rozaume,
Sous Cherles le cinquieme mit tôt à sa merci.
Tous les écherpeleurs , larrons , meurtriers aussi
Et ceux - là qui mettoient la France en feu et flame,

Si cette maison se fût contentée de donner la chasse aux nobles voleurs appelés de son tems *routiers* ou *compagnies* , elle eût sans doute bien mérité de la postérité ; mais elle s'est rendue odieuse à bien des égards. Sous Louis XI , *Louis Tristan l'Hermite* étoit l'instrument des vengeance et des cruautés de ce méchant roi . il étoit son valet assassin , son valet bourreau. Quand ce roi lui commandoit d'aller égorger quelqu'un, il le faisoit avec un tel empressement , avec une telle joie , que souvent il tuoit toute autre personne que celle qui lui étoit désignée , et immoloit deux victimes pour une. Deux descendans de cet homme abominable furent condamnés au

suplicé pour unprodigieux assassinat, dit l'*Etoile*: le duc de la Force et le marquis de Praslin , parens ou amis de ce scélérat , sollicitèrent Henri IV pour avoir sa grace; ce roi vint lui-même la demander au parlement , qui fut obligé de l'accorder. Le même écrivain remarque que *vingt-six particuliers de la famille de Tristan-l'Hermite avoient péri par la main du bourreau.* François *Tristan-l'Hermite* de la même famille vivoit mesquinement , mais noblement sous le règne de Louis XIII ; il étoit poète de ceux qui , comme d'*Assouci* , demandoient l'aumône en vers. Voici des vers dans lesquels il se plaint du peu de succès de ses quêtes poétiques.

Irois - je m'abaisser en mille et mille sortes .

Et mettre le siège à vingt portes ,
Pour arracher du pain qu'on ne me tendroit pas ?

On voit ici le langage d'un homme qui seroit tout disposé à demander la charité , s'il ne craignoit qu'on lui dit : *Dieu vous assiste*.

M. *Varoquier de Mircourt de la Motte de Com*

bles, etc. généalogiste plein de zèle, saisi d'admiration pour une maison si illustre, dans son *Traité des Devises héraldiques*, vient nous rassurer sur l'existence incertaine de cette maison ; il nous certifie qu'elle n'est point éteinte, et il ose promettre au public de le prouver dans la suite de ses ouvrages. C'est une grande découverte qu'a faite-là M. *Varoquier de Méricourt de la Motte de Combles* !

Les DE TOURNI, dont le véritable nom est AUBERT, descendant de *Aubert de Tourni*, maître des requêtes, conseiller d'état, et intendant de Limoges et de Bordeaux, il y a une trentaine d'années. Le pere de cet intendant de finances étoit nommé *François Aubert*; il avoit été secrétaire ou intendant du chancelier Philipeaux. Comme il avoit un goût décidé pour la finance, il s'enrichit promptement. Dans la liste des gens d'affaires qui ont été taxés en 1716, il fut obligé de restituer une somme de sept cent dix mille cent vingt-cinq livres.

Les TENLEY, dont le véritable nom est

Theveni doivent leur fortune à *Jean Thevenin*, fameux traîtant, qui avoit acheté la terre et le magnifique château de *Tenley* en Bourgogne, et qui fut, en 1716, sous la régence, obligé de regorger quatre cent mille livres. Ses fils ont mieux aimé porter le nom de la terre de *Tenley*, que celui de leur pere.

MARQUIS de VIBRAYE, son vrai nom est HURault. Il descend, ainsi que les *Cheverni*, de *Raoult Hurault*, qui fut ennobli en 1482. Cette noblesse peu ancienne ne suffisoit pas à la maison de *Vibraye* pour avoir l'honneur insigne de monter dans les carrosses du roi. Si cette famille eût pu trouver dans des temps plus reculés quelque aïeul qui eût été chef de brigands au quatorzième siècle, comme étoient alors la plupart des nobles, et qu'elle l'eût rencontré un arrêt du parlement qui eût condamné pour vol, pour meurtre ou brigandage cet aïeul à avoir la tête tranchée, c'auroit été un titre suffisant; la preuve de ce crime eût été une preuve de noblesse, et l'eût rendue digne de monter dans les carrosses du

roi. Mais cette maison , n'ayant pas eu l'avantage de trouver dans sa généalogie quelques suppliciés par la main du bourreau , a été obligée de recourir à la complaisance ou à la vénalité si commune des généalogistes.

Que ne feroit - on pas pour monter dans les carrosses du roi ! En conséquence les Hurault ont prolongé leur noblesse dans le passé ; ils ont trouvé que *Raoul Hurault* , le premier ennobli , avoit eu un pere qui s'appeloit *Jean* , et qui mourut en 1404 , lequel étoit fils de *Philippe* , qui plaidoit en 1352 . Ils ont supposé ce *Philippe* le premier noble , et par cette supposition ils se sont trouvés assez anciens pour monter dans le carrosse si désiré. Les connoisseurs en généalogie prétendent , et c'est le sentiment de *la Roque* , dans son *Traité de la noblesse* , que , pour la preuve de noblesse , trois générations doivent se rapporter à un siecle ; hors il ne s'en trouve ici que deux au plus dans un siecle et demi : d'ailleurs ce prolongement de noblesse est un vrai mensonge généalogique , puisque *Raoul Hurault* , le

premier ennobli , ne l'a été qu'en 1482.

CHAMBOН, fermier général, étoit originaire du Languedoc , et d'une très-basse extrac-tion ; on croit même qu'il avoit été laquais. Ce qu'il y a de vrai , c'est que , de petit commis buraliste d'un receveur particulier de domaine et contrôle des actes de sa pro-vince , il devint commis de la direction gé-nérale de ces mémés droits à Montpellier. Il fut appelé à Paris en 1719 , fut fait chef d'un des bureaux de la régie des droits du bail de Pillavoine , ensuite de la régie de Charles Cordier , en 1721. En 1726 , on l'é-leva au grade de sous - fermier ; il épousa la fille ainée du sieur *Bellon* , directeur des petites gabelles ; enfin il parvint au souve-rain grade de la finance , à celui de fermier général.

COMTE DE CHENOIS. Son véritable nom est LAVALLÉE , auquel a été joint celui de *Piner-dam*. Cette maison doit son lustre , sa ri-chesse et son grand état à *Francois-Nicolas Raffy* , surnommé de *Bazoncourt* , qui étoit fils d'un juif de Metz. *Raffy* entra dans les

affaires , devint excéssivement riche , et fut taxé en 1716 à quatorze cent mille livres ; mais ayant épousé à cette époque la fille de *Bonnet* , dit *Saint - Leger* , valet de chambre et favori du régent , il obtint sa décharge , et après la mort de son beau-pere , il lui succéda dans la charge de grand-maître des eaux et forêts du Poitou . *Raffy* mourut sans enfans ; sa riche succession passa à deux de ses parens maternels , savoir : *Daniel - Jean - Antoine François Morel* , du Parlement de Metz , et *Charles - Joseph Lavallée de Piner - dam* , comte de *Chenois* .

Baron d'Ogny . Du temps de la régence , Etienne d'Ogny , traitant trop enrichi , fut obligé de regorger la petite somme de deux millions six cent quarante-quatre mille liv . Ces d'Ogny sont originaires de Metz , d'une famille de robe . *Etienne d'Ogny* , fils du président , n'en fut pas moins riche , et succéda à son pere dans la charge de fermier général ; il entretint avec éclat une actrice des italiens appelée *Gogo* ; il fit bâtir à la Grange - Bateliere un hôtel magnifique , avec

des petits appartemens comme chez le roi , manége couvert , bains , basse-cour , le tout orné de peintures des plus célèbres artistes . Il a obtenu la direction des postes , et a épousé une petite chanteuse , nommée *la Liancourt* , fille naturelle d'une actrice de l'opéra nommée *Duval* , plus connue autrefois sous le nom de *Boutsaigneux* .

Les marquis de ROMÉ et de VERNOUILLET , gens de cour , sont d'une famille qui s'est élevée par un maître des requêtes , et par des conseillers et présidens au parlement de Rouen , et dont l'ennoblissement remonte à *Nicolas Romé* , pourvu , vers le milieu du seizième siecle , d'un office de secrétaire du roi , sur démission du sieur de la Grange . Les enfans de ce *Nicolas Romé* obtinrent des lettres d'ennoblissement . Le corps des secrétaires du roi s'en plaignit , comme le remarque *la Roque* et autres auteurs . Il fallut à cette occasion une déclaration du roi , de 1577 , qui confirma leur privilège .

DUBOIS DE CRANCÉ . Voici ce qu'on lit dans les Mémoires secrets , édition de Londres ,

1784, article du 8 janvier 1770, page 147.
» Un M. *Dubois de Crancé* est gouverneur
» (municipal) de Châlons en Champagne,
» et fort mal avec le corps municipal, qui,
« piqué de ses hauteurs, lui a cherché tou-
» tes sortes d'altercations, et est parvenu
» à découvrir qu'il s'étoit enté sur une fa-
» mille noble, dont il n'étoit pas; ensorte
» que, par arrêt de la cour des aides, la
» falsification a été avérée. Cela n'a fait
» qu'augmenter la brouillerie. La ville a
» fait de nouvelles contestations à ce ro-
» turier parvenu, et lui a refusé tous les
» honneurs qu'elle rendoit à ses prédéces-
» seurs ».

Si ce fait est vrai, il faut que M. Dubois de Crancé ait un bien petit esprit, pour aspirer à l'honneur puérile d'être noble de race, et il faut qu'il ait un honneur bien commode pour employer des moyens indignes d'un homme droit. Il faut aussi que la municipalité de Châlons fût alors composée de gens sans principes, pour refuser à ce roturier parvenu des honneurs qu'elle ren-

doit à ses prédécesseurs , et qu'elle lui au-
roit rendus s'il avoit été noble de race :
c'est bien le cas de dire ,

Ma foi , juge et plaideurs , il faudroit tout lier.

DANGÉ , très - riche fermier général , avait été laquais : quelques généalogistes lui don-
nent une naissance plus distinguée , et as-
surent qu'il étoit fils d'un tonnelier. Il devint
commis chez M. d'Argenson le pere , alors
lieutenant de police , puis garde des sceaux ,
et suivit la fortune de son maître. *Dangé*
étant un jour à l'opéra , il rencontra M.
Berenger , lieutenant général et cordon bleu ;
il le prit pour un de ses amis , et lui donna
un soufflet en signe de familiarité. L'homme
au ruban entra en fureur : le traitant se jette
humblement à ses pieds , lui demande par-
don de son inadvertance , et l'obtient. *Dangé*
étoit riche , avare , insolent , fat , et le plus
zélé protecteur d'une abbesse d'un couvent
de plaisir appelée *la Páris*.

Au mois de février 1755 , étant à sa maison

de *Puteaux*, il célébra une orgie avec quelques libertins de la cour, dans laquelle il se comporta comme un hérétique en amour. On cite un fait très-circonstancié qui rend très-problématique la pureté de son culte : *Dangé*, au milieu de la débauche qu'il célébroit avec les sœurs *Fauconnier*, dont l'une a été la maîtresse du duc de Grammont, manifesta si ouvertement ses goûts pour la controverse, dont il avoit été l'apologiste, qu'il s'élança sur le champ de bataille, et demanda un champion ; à soixante ans ! le croiroit-on ! l'infâme servit de plastron à la plus affreuse crapule. Ce trait parvint au roi, qui en fut très-indigné.

GRIMOD DE LA REYNIERE est de Paris ; son pere étoit fermier général et originaire de Lyon, d'une famille bourgeoise. Il fut mis jeune dans les emplois, où il apprit le travail des fermes, et ensin il parvint, en 1721, à la dignité de fermier général. Il est brutal, fort riche. Sa femme est d'une impertinence outrée. Un jour, à un sermon à l'église de Saint-André-des-arcs, piquée de n'a-

voir pu se procurer que deux ou trois chaises , elle dit tout haut , qu'elle voudroit que les chaises se payassent un louis. Un vieil officier lui répondit : *Vous avez raison, ma mie, vous paroissez avoir plus de louis que de cervelle.* Grimod de la Reyniere a marié sa fille à M. de *Malesherbes*. Son fils est un original connu par quelques ouvrages de littérature , par son civisme , par des bizarreries et sur-tout par son application à rabaisser l'orgueil de sa mere. A table , il lui est souvent arrivé de dire en compagnie : *Madame , voilà du poivre qui vient de chez votre cousin l'épicier , de la chicorée qui vient de chez votre tante la fruitière , ect.*

DUC DE VILLEQUIER. Cette famille est regardée comme fort illustre par les généalogistes , qui ne voient de vraiment beau , de vraiment admirable que l'ancienneté des races , que les grands emplois qu'ont obtenus et remplis telles ou telles familles , sans s'embarrasser à quel titre et de quelle maniere. S'il y avoit de la noblesse dans le sang des *Villequier* , comme les superstitieux pourroient le croire , cette noblesse a été inter-

rompue dans son cours par *René de Villequier*, baron de Clairvaux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui épousa en premières noces *Françoise de la March*, fille naturelle du seigneur d'Egmont. Ce seigneur, favori ou mignon d'Henri III, étant à Poitiers avec ce prince, entra un matin (en 1577) dans la chambre de sa femme, et comme elle sortoit du lit, il la poignarda, « avec une de ses demoiselles, » dit l'Etoile, qui lui tenoit le miroir, et « lui aidoit à se *pimpelocher*, et ce sur le sujet d'un paquet qu'il surprit, et duquel il prit assurance de sa paillardise. »

Quelques écrivains donnent des motifs différens à cet assassinat. Ils prétendent que ce seigneur en vint à cette extrémité pour venger le roi, qui se plaignoit que cette dame lui avoit refusé des faveurs dont il la croyoit libérale envers plusieurs autres ; on prétend même qu'il y eut des ordres secrets de la part du roi : ce qui le fit croire, fut que ce crime, commis dans une maison royale et presque sous les yeux d'Henri III, n'avoit

point été puni , et que le coupable conserva toujours le premier rang parmi les favoris de ce monarque. *De Thou* prétend que cette dame étoit vertueuse , et que *Villequier* ne la poignarda que parce qu'elle lui reprochoit l'excès de ses déreglemens.

L'Etoile dit aussi : « Ce meurtre fut trouvé « cruel comme commis en une femme grosse « de deux enfans , et étrange comme fait au « logis du roi , sa majesté y estant , et encore « en la cour où la paillardise est publique- « ment pratiquée entre les dames , qui la « tiennent pour vertu ; mais l'issue et la fa- « cilité de la rémission qu'en obtint *Ville-* « *quier* , sans aucune difficulté , firent croire « qu'il y avoit en ce fait un secret com- « mandement et tacite du consentement « du roi , qui haïssoit cette dame pour un « refus en cas pareil.

On lui composa l'épitaphe suivante :

Arrête ici , et dessus ce tombeau ,
Discours en ton esprit de cet acte nouveau ,
Celle qui gist ici est l'impudique femme

D'un cocu courtisan , exécrable et infâme ,
 Qui de sa propre main la daguant, l'étouffant,
 Occit cruellement et la mere et l'enfant ;
 Non l'ire, non l'honneur, non quelque humeur jalouse ,
 L'ont fait ensanglanter du sang de son épouse ;
 D'honneur il n'en eut onc : eût - il été jaloux
 D'une qu'il savoit bien être commune à tous ;
 Et que même il avoit souvent en tout délice ,
 Adhéré , consenti mille fois à son vice :
 Et qui n'aimoit pas moins à se faire cocu ,
 Qu'il aime , qu'il chérit d'un bard. . . le c. . .
 Va , passant , car elle a justement le salaire
 Que mérite à bon droit toute femme adultere :
 Et lui soit pour jamais dit l'infâme bourreau
 De celle dont il fut autrefois maquereau.

Les DUPLEX DE BACQUENCOURT sont du Mâconnois ; le conseiller d'état est fils du fermier général de ce nom, lequel étoit petit-fils d'un notaire de Mâcon, qui avoit un frere voiturier dans le même pays , et qui étoit fils d'un sous-fermier dans la province. A Mâcon , ainsi qu'à Châtellerau , il existe plusieurs de leurs parens. Un des parens du fermier général vint lui demander de l'emploi ; sa vanité a l'em-

pêché de le reconnoître , et de s'employer pour lui : il a été long-temps directeur de la compagnie des Indes ; il a fait entrer son frère dans le service maritime de cette compagnie. Il s'y est distingué, et est parvenu au grade de gouverneur de Pondichery. Il eut un procès contre le fameux *la Bourdonnaye*, au sujet du pillage de Madras , dont Dupleix et la Bourdonnaye ont profité au désavantage du roi. Le fermier général étoit un homme haut , bas , bourru , très-dur , et incapable de rendre service. Son fils le conseiller d'état est un homme nul , très-humble esclave de la cour , grand admirateur de la ferme.

DE LA HAYE, fermier général, natif de Paris , et originaire de la Rocheguyon : son pere étoit fils d'un fermier de M. de la Rocheguyon. Il fut admis, par la protection de ce seigneur, dans les sous-fermes des aides , où il ébaucha sa fortune , que son fils a poussée si loin. Ce-lui-ci fit son apprentissage dans les aides à Corbeil et à Melun , où son pere l'envoya en qualité de receveur , sous la direction du sieur Chaumat, qui étoit une de ses créatures.

Comme il aimoit le plaisir , il ne jugea pas nécessaire de s'attacher à son métier , qui ne lui plaisoit pas trop dans les commencemens.

Son pere , qui vouloit l'occuper , n'ayant point alors de direction vacante , et ne voulant pas le laisser refroidir sur le travail , fit consentir la compagnie à lui donner une procuration pour régir l'élection de Melun , à la place du sieur Chaumat , qui fut mis à celle que quitta le sieur de la Haye fils .

Ce trait ne paroîtra pas beau aux yeux de bien du monde. En effet , le sieur Chaumat resta dans cette place pendant bien des années ; mais il n'y perdit rien. D'un côté , de la Haye père lui procura successivement la direction de Montdidier et d'Amiens , qui sont des emplois considérables ; de l'autre , le sieur de la Haye fils le dédommagea de la mortification qu'il lui avoit donnée , et lui a fait faire une fortune assez considérable. Le sieur de la Haye a été long-temps sous-fermier , et fut nommé fermier-général en 1718. C'étoit l'un des plus habiles hommes qu'il y ait dans la partie des aides. Il étoit dur , d'un froid à

glacer , entier dans tous ses avis ; il jouoit le dévot. Il avoit deux freres , dont les enfans ont hérité de ses richesses immenses.

THOMÉ , conseiller au parlement , étoit fils d'un vitrier ; il s'étoit fort enrichi dans les finances en 1716 : il fut forcé de regorger un million cinq cent mille livres. Il devint dévot et se rendit célèbre dans le parti janséniste.

Les OURSIN se sont aussi enrichis dans les finances. *Jean Oursin* fut, en 1716, taxé à deux millions six cent mille livres. Il étoit natif de Caen , et fils d'un chandelier de cette ville. Sa fille a épousé Chauyelin , intendant des finances , mort le 14 mai 1767 , remplacé par Boutin son gendre.

ORRY. Jean Orry , vivrier d'Italie , depuis homme d'affaires de la princesse des Ursins , entra dans les finances , et fut taxé à trois cent mille livres. Il est mort secrétaire du roi et président à Metz : il est le pere de Philibert Orry , contrôleur - général , et de Orry de Fleury , mort intendant des finances en 1751.

DARLUS, fermier général, étoit fils d'un marchand de la ville d'Angers, et parent de tous les *Darlus*, marchands de vins et marchands de draps. Il fut commis sous un fermier général nommé *Gosseau*. Il parvint à la place de sous - fermier dans les aides, à celle de chef de bureau des comptes des traites foraines ; enfin, en 1726, à celle de fermier général. Il étoit doux, et, ce qui est remarquable, fort honnête homme. Il a laissé deux filles, dont l'une à épousé le sieur *Thiroux*, et l'autre le sieur *Daleray*, homme de robe.

GRIMOD DUFORT, frere de *Grimod de la Reyniere*, dont nous avons parlé, fut placé, très - jeune, dans les emplois des finances, qu'il exerça pendant long - temps. Il fut créé fermier général en 1721. Il étoit à la tête des postes. Sa richesse répondoit à son état, et sa magnificence à sa richesse. Il avoit acheté l'hôtel de *Chamillart*, bâti somptueusement par le contrôleur général de ce nom ; et ne le trouvant ni assez commode, ni assez magnifique pour lui, il dépensa deux cent mille livres pour l'embellir.

MARQUIS DE SILLERY. Leur vrai nom est *Brulard*. Celui qui a donné le plus d'éclat à cette famille est *Nicolas Brulard*, seigneur de Sillery. Il étoit l'aîné de cinq fils de *Pierre Brulard*, président des enquêtes de Paris, et de dame *Marie Cauchon*. Il fut pourvu de la charge de conseiller de la cour, le 30 mai 1573. Henri III lui donna celle de maître des requêtes, et le chargea de plusieurs commissions auprès de la reine Catherine de Médicis, sa mere, et auprès d'*Henri de Bourbon*, roi de Navarre, son beau-frere, etc. En 1597, il fut reçu président en la cour du parlement. Il acheta cette charge seize mille écus ; chose honteuse alors, que la vénalité des charges étoit encore révoltante. Il fut employé dans plusieurs ambassades. En 1604, le roi créa un office de garde des sceaux de France près pour lui, et après la mort de *Bellievre*, il lui succéda dans la place de chancelier.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les *Brulard de Sillery* sont malheureux en femme : on raconte qu'*Henri IV*, dansant un soir avec

les sieurs *Brulard*, de *Pinart* et *Villeroy*, et avec leurs femmes, la chanson de la ronde vint à finir ; le roi voyant que personne n'en recommençoit une autre, pour ne pas interrompre la danse, se mit à chanter sur le même air :

Brulard, Pinart et Villeroy,
Sont trois cocus, ce dit le roi.

Un des cocus inculpés continua la chanson par cet impromptu :

Si toutes les femmes vouloient,
Tous les maris cocus seroient;
Vous, sire, comme un autre.
Un cocu mène l'autre.

On lui ôta deux fois les sceaux : à la seconde fois, en 1624, il parut accablé de sa disgrâce, fit des lamentations dignes d'un homme sans caractère. Il étoit avare, et aimoit encore plus l'argent que la gloire, il mourut de la douleur que lui causa sa retraite.

Madame *Brulard*, ci-devant *Marquise de Sillery*, et ci-devant encore *Comtesse de Genlis*, philosophe comme un docteur, savante comme un bel esprit, vient de faire revivre l'antique nom de *Brulard*, oublié depuis un siecle et demi.

HAUDRY, fermier général, étoit fils d'un pauvre boulanger de *Corbeil*, chargé d'une famille très-nombreuse. Il fut d'abord employé dans les aides à *Corbeil*; il parvint à être receveur, puis commis à cheval, et de-là ambulant général des aides. En 1715, il en fut tiré pour être chef de la régie; desdites aides, il fut dans les sous-fermes et domaines des aides en 1726, et fermier général sous M. *Orry*. Son frere étoit-boulanger, et demeuroit vis-à-vis le Fort l'Évêque à Paris.

Marquis et comte DE SOYECOURT et marquis DE FEUQUIERE, sont trois freres fort connus, dont le vrai nom est *SEGLIERES*. Ils sortent d'un *Segliere*, marchand en Picardie, dont un descendant, nommé *Joachim Segliere*, est qualifié de seigneur de *Boisfranc*. Il obtint,

le 4 septembre 1648 , l'office de secrétaire du roi , qui le rendit noble lui et toute sa postérité. Il parvint ensuite à la place de surintendant des finances de *Monsieur* , frere de Louis XIV. Il sut captiver l'amitié de ce prince ; c'est ce qui paroît par ces vers ironiques que Voltaire rapporte au tome 2 de son *Siecle de Louis XIV*:

Chez mon cadet de frere ,
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire ,
Et le sage BOISFRANC
Est celui qui sait plaire.

On lit dans l'*Histoire amoureuse des Gaules* , au tome V , page 158 : « Le duc du Lude » disoit au marquis de *Biran* qu'il étoit averti « de bonne part qu'il voyoit avec assiduité » mademoiselle de *Boisfranc* , et lui demandoit s'il n'avoit point de honte de songer « à entrer dans la famille d'un homme qui ne devoit son bien qu'à la rapine et à ses usures. » Le marquis de *Biran* ne

fit point ce mariage ; il épousa en 1683 , mademoiselle de *Laval*.

Timoléon Segliere Boisfranc, reçu maître des requêtes en 1676 , est cité à la clef des Caractères de la Bruyère , tome I , page 336 , comme beau-frère du marquis de *Soyecourt*. On y lit : « *Soyecourt* , beau - frère de M.de *Boisfranc* , qui ayant épousé (par l'ambition héréditaire dans cette race) sa sœur avec peu de bien , et même contre le sentiment de son pere , s'est vu , par la mort de l'un et de l'autre , avoir épousé une héritière riche de 25,000 l. de rente. »

Le sieur *Boisfranc* , en épousant mademoiselle de *Soyecourt* , hérita non-seulement des biens et seigneuries de cette famille , qui s'éteignit en 1690 , mais encore il s'apprécia , sans aucune autorisation , les armes de cette ancienne maison , de laquelle il auroit bien voulu que tout le monde crût qu'il descendoit. L'ancienneté est une si belle chose en noblesse !

En 1722 , le fils de ce sieur *Boisfranc* , ayant épousé une demoiselle d'une maison non

moins ancienne , mademoiselle *Depas de Feuquieres* , hérita des seigneuries et du nom de cette maison , lesquels il a transmis , avec ses autres grands biens , à ses trois fils qui existent aujourd'hui , et qui sont tout fiers de la gloriole chimérique d'une ancienneté qu'ils n'ont même pas ; car ils ne doivent leur espèce d'élévation qu'aux vieilles maisons éteintes sur lesquelles ils se sont impudemment entés.

LEVIS , maison composée de plusieurs branches qui descend de *Guy de Levis* , un des brigands qui suivirent le scélérat *Montfort* aux croisades contre les Albigeois. Il dut le nom et la seigneurie de *Mirepoix* à ces odieuses expéditions. *Montfort* , le plus fripon , le plus cruel , le plus détestable de guerriers , enleva le château de *Mirepoix* , qui appartenloit au comte de *Foix* , et en disposa en faveur de *Guy de Levis* , son compagnon de brigandage , et qui étoit son *maréchal*. Cet emploi alors signifioit *chef d'écurie* , ou gouverneur des chevaux. Ses successeurs voulurent en conserver le nom et se qua-

lifient du titre pitoyable de *maréchaux de la foi*.

Cette maison étoit si fortement orgueilleuse , qu'à l'exemple du *baron de Feneste* , elle prétend descendre de *l'ancien testament* , de la tribu de *Lévi* , et être parent de la vierge Marie.

La branche des *Lévi-Ventadour* est encore plus illustre : les généalogistes se pâment d'aise devant leur ancienneté , leur blason et leur nom de *Ventadour* , maison qui vient de celle de *Combom* , autrefois si illustre dans le bas-Limousin ; et il y a vraiment de quoi s'extasier . Voici ce qu'on lit sur cette maison dans un nouvel ouvrage .

„ Archambaud III , vicomte de *Combom* ,
 „ mourut en 1086 , et laissa pour héritier
 „ son fils *Ebles* ; mais il étoit encore trop
 „ jeune : Archambaud , avant de mourir ,
 „ chargea son frère *Bernard* de l'éducation
 „ de ce fils , et l'institua tuteur des biens con-
 „ sidérables qu'il lui laissoit , à la charge de
 „ les lui remettre lorsque l'enfant seroit en
 „ âge d'être fait chevalier . „

» *Ebles*, ayant atteint l'âge convenu , de-
» manda à son oncle *Bernard* son patrimoine ;
» mais ce tuteur , accoutumé a la jouissance
» des biens de son neveu , se trouva peu dis-
» posé à les lui restituer : il sacrifia sans
» peine son devoir et ses engagemens à son
» avarice , rejeta la demande du jeune *Ebles* ,
» et finit par le chasser de chez lui . »

» *Ebles* , furieux contre son oncle , jure d'en
» tirer une vengeance complete ; il rassem-
» ble plusieurs seigneurs de son âge , et avec
» leur secours , il assiége et prend le châ-
» teau de *Combom* , qui étoit le chef-lieu de
» son patrimoine ; et pour punir son oncle
» d'une manière bien outrageante , il ima-
» gina un moyen aussi singulier que cri-
» minel . »

» Sa tante étoit dans ce château lorsqu'il
» l'assiégea ; il se saisit de cette dame , et ,
» sans respecter ni l'âge ni la parenté , il
» eut assez d'audace et de brutalité pour
» la violer en présence de tous ceux qui
» l'accompagnoient : il falloit être bien en
» colère pour en agir ainsi avec sa tante . »

„ Il se mit ensuite à table avec ceux qui
 „ l'avoient assisté dans cette violence. Le
 „ vin avoit déjà échauffé les têtes de cette
 „ jeunesse effrénée, lorsque *Bernard*, ac-
 „ compagné d'un petit nombre de servi-
 „ teurs, se présenta aux portes du château
 „ de Combom. Le jeune *Ebles* à demi-ivre,
 „ se lève de table, sort du château, pour-
 „ suit inconsidérément son oncle jusqu'à
 „ l'église de Saint-Martial d'Estival. *Bernard*
 „ alors, profitant de l'ivresse de son neveu,
 „ l'égorgea près de cette église, et, par ce
 „ moyen, hérita de tous ses biens (1) ..

MARQUIS DE CHAMPCENETS : leur nom est
 QUENTIN. Cette famille s'est rendue fort
 illustre par ses grands services rendus à l'état
 dans les *cuisines* et dans les *anti-chambres*. Les
 plus célèbres personnages de cette noble mai-
 son ont tous été *valets de chambre*. *Quentin de*
la Vienne, valet de chambre du roi, parvint,
 par le crédit que donne ordinairement une

(1) *Description des principaux lieux de France*,
par *Dulaure*, tome 4, page 316.

telle place , à faire ériger , en 1686 , la seigneurie de *Champcenets* , en Brie , en marquisat . *Louis Quentin* son fils fut aussi *valet de chambre* , lequel épousa , en 1748 , *Marie Tessier* , fille d'un intendant et contrôleur des écuries , d'où sont sortis les *marquis de Champcenets* d'aujourd'hui , si célèbres , comme tout le monde le sait .

Une autre branche de cette maison , issue de *Marie-Louis Quentin* , a eu la gloire de ne pas abandonner *l'anti-chambre* , et ceux qui la composent y figurent encore avec beaucoup de distinction . Le marquis de *Champcenets* , si aimable , si gentil , par ses chansons et ses rouerries , ne s'est jamais rendu indigne de ses ancêtres .

Marquis de la Trousse . Son véritable nom est Hardi . Le plus ancien de cette maison est *Nicolas Hardi* , prévôt de l'hôtel du roi , en 1558 . *Philippe-Auguste Hardi* sollicita et obtint , au mois d'avril 1615 , l'érection de sa terre de la Trousse en marquisat , et sa postérité a été illustrée du nom de *marquis* . *Marie-Henriette Hardi* , marquise de la Trousse , fut

alliée, en 1684 , à *Amédée-Alphonse del Pozzo*,
prince de la *Cisterne*.

Ces *la Trousse* sont fiers , et ils ont bien raison de l'être. Parmi les épitaphes de cette maison , qu'on lit dans la chapelle de St-Nicolas , on remarque celle de *Sébastien Hardi*, sieur de la Tabaise , receveur des tailles du Mans , qui mourut en 1640 , laquelle doit un peu rabaisser leur orgueil :

J'étois un vermisseau rampant dessus la terre,
De l'homme ne portois que seulement le nom;
Maintenant je ne suis autre chose , sinon
Qu'un ver pulvérisé qu'un froid sépulcre enserre.

Madame *Marie-Henriette-Augustine-Renée del Pozzo*, princesse de la *Cisterne*, marquise de *la Trousse*, épousa , en 1766, le comte d'*Harville*. Cette princesse de *la Cisterne* s'est séparée de son mari, parce qu'elle est jolie , vive , et qu'elle a le grand honneur d'être *femme de chambre à la cour*.

Marquis de *LAURENCIN*. Cette maison n'a point changé de nom ; elle est originaire de Lyon. Malgré la haute antiquité de noblesse

que leur accordent les généalogistes , il est certain que , vers la fin du quinzième siècle , les Laurencin exerçoient la profession de marchand dans cette ville ; il en est parlé dans les *Mémoire de Bayard* , On y voit que ce chevalier *sans peur et sans reproche* , escamota fort adroiteme nt à son oncle , l'abbé d'*Ainai* , près de sept cent livres . Cet abbé , cédant aux sollicitations de son neveu , lui accorda , pour figurer dans un tournois , cent écus , afin d'acheter des chevaux , et écrivit à *Laurencin* , *son marchand* , pour lui fournir tout ce qui se roit nécessaire pour s'équiper , sans déterminer pour quelle somme . Le jeune *Bayard* pro fita de l'oubli de son oncle , et au lieu de prendre chez *Laurencin* pour cent vingt livres de marchandises , comme le bon abbé le comp toit , il en acheta pour huit cent livres , somme que l'abbé d'*Ainai* fut obligé de payer au mar chand *Laurencin* .

Cette aventure eut lieu en 1495 : le *Laurencin* , qui , à cette époque étoit marchand , devoit être *Etienne Laurencin* , qui fut élu échevin de Lyon en 1470 ; et il l'étoit encore

en 1495. Ils étoient fort riches. Le premier anobli fut apparemment le fils de ce marchand, *Claude de Laurencin*, qui prit la qualité de *Baron de Riverie*. *Philippe de Laurencin* parvint, à force de sollicitations, à faire ériger en *marquisat* les seigneuries de Crève-cœur et de Beaufort en Bourgogne, par lettres du mois d'avril 1742, et leur fit donner le nom de *Laurencin*.

Comte de Rivarol. Si l'on en croit le savant et profond généalogiste M. le comte de *Warroquier de Méricourt de la Motte de Combles*, cette maison est très-ancienne, et est originaire d'Italie ; mais il n'en donne aucune preuve.

Tout le monde connoît au contraire la généalogie du soi-disant *comte*, et de son frère le soi-disant *chevalier de Rivarol*. On sait que M. leur père est un honnête cabaretier de la petite ville de *Bagnol* en Languedoc, dont les armes sont une broche, un tire-bouchon et un couteau de cuisine. Le comte de *Barruel*, en passant par cette ville, devint amoureux de la fille de ce cabaretier, appelée *Jeanne*

Rivarol; l'hymen fut le prix des appas de la belle *Jeanne*. Un curieux qui a vu et tenu le contrat de mariage, y a remarqué que le père de l'épousée ne prend point comme MM. ses fils, des titres de noblesse. Le mot commun de *sieur* paroît même lui avoir d'abord été refusé, et être ajouté par interpolation. Si le bonhomme eût eu quelques prétentions à la noblesse, il n'auroit pas manqué de les manifester en une si belle occasion, et de montrer à son gendre, le *comte*, que la mariée étoit digne de lui, du côté de la naissance.

On a souvent attaqué le sieur *Rivarol, comte*, sur sa naissance et sur son *comté*; il n'a jamais répondu. Un jour, à propos de je ne sais quelle querelle, on publia contre lui une pièce de vers qui, je crois, se termine ainsi:

Calmez un peu votre colère,
Imitez monsieur votre père,
Qui mettoit de l'eau dans son vin.

Le comte de *Rivarol* a remporté un prix d'éloquence à l'académie de *Berlin*, et sa servante a aussi remporté un prix de bienfai-

sance à l'académie françoise de Paris , pour avoir nourri pendant deux années la comtesse de *Rivarol* , femme respectable , que M. le comte son époux laisseoit mourir de faim.

Aujourd'hui , pour gagner sa vie et soutenir sa noblesse , M. le *comte de Rivarol* a l'honneur d'être agrégé aux sieurs *Mallet-Dupan* , *Séguier* , *Peltier* , *Royou* , *Suleau* , et autres greldins , gagés par l'aristocratie , qui vomissent périodiquement des blasphèmes contre le patriotisme et la constitution , peu faite pour leur ame de boue. Personne ne s'abaisse pour leur répondre , ce dont il enragent. Cependant la liberté s'établit , s'étend , semblable au dieu du jour , qui ,

..... poursuivant sa carrière ,

Verse des torrens de lumière

Sur ces obscurs blasphémateurs.

Comte d'APREMONT. Son nom est ORYOT. C'est une grande question et fort utile à résoudre , que celle qui s'est élevée sur l'incertitude de l'ancienneté de la maison d'*Aprenomont*. Elle se prétend , comme de raison , être

fort ancienne, et on l'ui oppose des lettres de confirmation de noblesse très-modernes, avec la clause d'anoblissement en tant que de besoin ; ce qui supposoit alors une noblesse peu connue ou douteuse. Les avis sont partagés. Je n'entreprendrai pas de décider. Ce seroit une grande témérité de ma part, de faire ce que de profonds généalogistes n'ont osé ; je me bornerai à dire que *Jean Oryot* prit le titre de *comte d'Apremont*, en 1733, à cause de *Catherine-Louise d'Apremont* sa mere.

Comte DE BEAUPRÉ. Leur nom est PELLETIER. Il y a plusieurs familles de ce nom ; celle-ci est le *Pelletier de St-Fargeau*. *Le Pelletier*, marchand fourreur à Paris, étoit père de *Jean le Pelletier* qui fut avocat. Celui-ci fut père de *Claude le Pelletier*, qui parvint au grade de président du bureau des finances à Montpellier.

Roussel, fermier général, étoit de Paris, fils d'un notaire et petit-fils d'un frippier de la halle, neveu de M. de la Garde. Il épousa la fille de M. le *Maréchal*, maître d'hôtel du

roi, qui lui céda sa place de fermier général. On l'accusoit d'être beau parleur, habile menteur, et d'avoir de très-bonnes dispositions pour son métier.

Ce Roussel, criblé de dettes pour son luxe immodéré, a fait banqueroute. Un de ses fils, qui avoit un emploi en province, fut noyé ; l'autre fut, dans le temps, fermé à St-Lazare, pour son inconduite.

DUC DE LA VAUGION. Son véritable nom est FROMENTEAU. Cette noblesse ne date pas plus loin que le commencement du siècle dernier. *Betoulat de la Caussade*, comte de la Vaugion, a été le premier noble de cette maison. Son père, qui s'appeloit Fromenteau, passoit pour un homme de basse extraction. *Amelot de la Houssaye*, dans ses *Mémoires historiques*, s'exprime ainsi, en parlant de cette maison :
 » Il m'a été dit, par des personnes dignes
 » de foi, que le père du comte de la Vaugion
 » avoit été plus de dix ans chirurgien-servant
 » dans la maison de Condé. Ce comte por-
 » toit, ajoute-t-il, les armes de la maison
 » d'Escarb, dont il n'étoit ni du côté paternel

» ni du côté maternel. » Il épousa la sœur du marquis de *St-Mesgrin*, tué à la bataille de Saint-Antoine, qui étoit veuve du marquis de *Brouté*, et dont elle avoit des enfans, entre autres une fille que le comte de la *Vaugion* vouloit marier à son neveu.

Ce neveu, qui se faisoit appeler M. de *Petit-Val*, étoit fils d'un maître maçon et de la propre sœur du comte. Comme il espéroit épouser mademoiselle *Brouté*, et qu'il comptoit beaucoup sur la protection de son oncle, il se donnoit tous les airs d'un homme de cour. Malgré ces dehors, mademoiselle *Brouté*, fière de sa noblesse, refusa constamment le sieur de *Petit-Val*, qui, de désespoir partit pour l'Orient, et se fit encordelier au Saint-Sépulcre.

Madame de la *Vaugion* signoit, *Marie Stuart de Caussade*. Son véritable nom de famille étoit *Esluer*. Son père n'est point nommé autrement dans les registres du St-Esprit. Elle mourut au mois d'octobre 1663. Son mari se tua au mois de novembre suivant.
» Il avoit été ambassadeur en Espagne , dit

» *Amelot de la Houssiae*, où il fit plusieurs
 » tours de chevalier d'industrie, et d'où
 » il sortit sans payer ses dettes. Il donna au
 » courier qui lui apporta la nouvelle de la
 » naissance de monseigneur de Bourgogne,
 » une lettre-de-change de cent louis d'or à
 » recevoir de son banquier à Paris. Quel-
 » ques jours après, ayant su que M. d'Op-
 » pède, alors ambassadeur en Portugal,
 » n'avoit donné que dix louis à ce courier,
 » il se repentit de sa libéralité, et révoqua
 » l'ordre de payer les cent louis ; mais le
 » banquier les ayant déjà payés lorsqu'il
 » reçut ce second ordre, la Vauguion eut
 » le crève-cœur de ne recueillir de son
 » don que la honte d'avoir montré sa
 » vanité et sa mauvaise foi. Ce fait m'a été
 » conté par son secrétaire, M. *Dury*. »

Marquis de BELLEFONDS. Le véritable nom
 de cette famille sent beaucoup la roture :
 elle se nomme GIGAULT.

M. *Gigault*, qui, vers la fin du siècle der-
 nier, étoit qualifié de *marquis de Bellefonds*,
 devint maréchal de France ; et à cause de

sa grande dévotion , le duc de *Mazarin* , homme fort dévot , donna sa fille en mariage au fils de ce maréchal , dont la naissance et la fortune étoient fort disproportionnés à l'état de cette dame. Le marquis de *Bellefonds* ayant été tué à la bataille de Steinkerke , sa veuve devint la maîtresse du duc de Montmorenci qui , quoique fort amoureux d'elle , ne voulut point l'épouser , à cause de sa naissance peu distinguée des *Bellefonds* , et des *Gigault* : il se maria à la fille unique du marquis de *Clérambaut* ; mais il continua de vivre en grande intimité avec la veuve *Gigault* , ce qui causa de vives dissensions dans le noble ménage.

Armand-Louis-François Gigault , marquis de *Bellefonds* , après avoir servi honorablement , à été créé lieutenant général , le premier mars 1780 ; et il a prouvé qu'il y avoit bien des anciens nobles en France qui ne valoient pas des *Gigault*.

Le marquis de *BARTILLAT* , colonel etc. Son véritable nom n'est pas plus distingué que celui du marquis de *Bellefonds* : ce nom

est JANNOT ou JEHANNOT, comme on l'écrivoit autrefois. On sait que *Jean* s'orthographioit *Jehan*. ETIENNE JANNOT, qui s'étoit enrichi, je ne sais comment, qui possédoit, je ne sais comment aussi, le fief de *Bartillat*, et qui se qualifioit de *sieur de Bartillat*, fut le premier anobli de sa maison. Il acheta, le 22 août 1668, des lettres de secrétaire du roi, et fut, quelque temps après, élevé au grade de garde du trésor royal. Une demoiselle, qui avoit un goût décidé pour les beaux noms, refusa d'épouser cet anobli, parce qu'elle ne voulut point pour mari un *Jeannot*. Depuis la glorieuse époque de l'obtention des lettres de secrétaire du roi, depuis surtout celle de l'érection du fief de *Bartillat* en marquisat, cette maison a soigneusement caché son nom roturier sous le noble nom de cette terre.

BARON DE NEUFLISE. Son vrai nom est POUART. La noblesse de ce baron est, à la vérité, toute fraîche, mais aussi elle n'est ni achetée ni usurpée. *Abraham Poupart*, fabriquant de drap à Sédan, obtint au mois

d'août 1769, des lettres de noblesse, en considération de la perfection à laquelle il avoit porté sa fabrique de draps, et de l'étendue du commerce qu'il en faisoit.

D'ÉMERY, contrôleur général, puis intendant des finances, étoit fils d'un paysan du village de *Partuelli*, dans le Siennois, dont il prit le nom: il se fit d'abord appeler *Michel Partuelli*. Voici comme le procureur *Battista Nani* parle de cet homme qu'il connoissoit bien : » M. d'Émery, dit-il, avoit alors la direction des finances. Il étoit Italien d'origine, et d'une extrême pauvreté; il étoit parvenu à des richesses immenses, inventeur fécond d'impôts, sourd aux plaintes et aux cris, insensible aux larmes, aussi ardent à prendre sur tout le monde, que prodigue à dépenser pour son luxe et pour ses sales débauches que tout le monde voyoit. C'est pourquoi le peuple le haïssoit à la mort, d'autant qu'il falloit suppléer, par les taxes communes, non seulement aux nécessités de la guerre, mais encore aux dépenses et à l'avidité insatiable des ministres ».

Un jour *Henri*, prince de Condé, le traita de *coquin* en parlant à lui-même: *Monseigneur*, lui répondit *Emery*, *il y en a dans tous les états*. Le prince l'entendit, et ne demanda point de commentaire à cette réponse.

Ce financier, fripon comme son maître le cardinal *Mazarin*, avoit, comme le ministre, l'effronterie déterminée du brigand. Un jour un poète vénal vint lui offrir des éloges à acheter; d'*Emery* lui répondit: *Louer un sur-intendant des finances, c'est provoquer le peuple à se déchaîner contre le peuple; c'est réveiller le chat qui dort. Les sur-intendants ne sont faits que pour être maudits.*

Il disoit ordinairement avec la même franchise: *Que la bonne-foi n'étoit que pour les marchands, et que les maîtres des requêtes qui vouloient qu'on eût égard aux réclamations des particuliers dans des affaires du roi, devoient être punis comme des prévaricateurs.* C'étoit dire que les ministres et les financiers étoient composés de fripons, et que la cour (de ce temps-là) étoit une grotte de voleurs.

DURAND DE MEZY, fermier général, dut sa

fortune à un soufflet qu'il reçut dans sa jeunesse. Il se prétendoit de bonne famille et étoit pauvre ; il se plaça domestique chez M. Colbert , archevêque de Rouen. Le prélat en colère , on ne sait pourquoi , frappa le jeune *Durand* d'un soufflet. Celui-ci fit sentir qu'il n'étoit point né pour un pareil traitement , et il demanda son congé sur-le-champ. Le prélat, le voyant plus touché que les gens de son état ne paroissent l'être dans un cas semblable , se repentit de sa vivacité , et voulut savoir qui il étoit. Lorsqu'il l'eut appris , il le fit habiller selon son état , lui fit donner une somme d'argent , et le chargea d'une lettre de recommandation pour son pere , ministre , qui le plaça dans son bureau , le fit passer sucessivement dans différens emplois , où il gagna des biens considérables. Il fut créé fermier général en 1721 , et en fut destitué en 1725 , parce qu'il étoit sous la protection de M. le duc.

LE marquis de BAILLEUL. Les prétentions de cette famille ne sont pas minces. M. de Bailleul , ci-devant *marquis* , et ci-devant pré-

sident à mortier au parlement de Rouen, avoit la morgue de son état jointe à la va-nité du courtisan : sa livrée étoit magnifique et le disputoit aux plus belles. D'après ce simple exposé , on sent que le ci-devant président et marquis étoit plus riche en terres qu'en raison.

Il existe en Normandie une ancienne maison de *Bailleul* ; il sembloit naturel , d'après les dispositions de M. le président , de penser qu'il se feroit descendre de cette noble maison ; mais c'étoit trop peu pour son orgueil , cette fourberie généalogique ne pouvoit satisfaire son grand appétit de noblesse.

Il a trouvé qu'en Angleterre ou en Écosse , il avoit existé , par transplantation ou autrement , une maison de *Bailleul* , dont *Rapin Thoiras* fait l'éloge , et que *Jean Bailleul* , de cette même maison , devint , dans le onzième siècle , roi d'Écosse. Le robin ne balança point entre les *Bailleul* de Normandie et les descendans d'un Souverain étranger : il adopta prudem-

ment la généalogie de ces derniers , comme plus digne de son grand caractère , et tout d'un coup il s'est trouvé du sang des rois d'Écosse.

Notre fonction nous oblige de démasquer les fourberies même les plus nobles , de rétablir la vérité par - tout où elle est déguisée ; ainsi nous allons , d'un seul mot , renverser ce brillant et flatteur échafaudage généalogique .

Il est certain , il est prouvé que la maison de l'ex - président à mortier a été roturière jusqu'au milieu du seizième siècle . *Pierre de Bailleul* , un de ses aïeux , qui se qualifioit de *sieur de Berville* , petit village près de Rouen , fut le premier anobli , et ne le fut que le premier avril 1552 , lorsqu'il acheta le titre de secrétaire du roi .

La Bruyère s'est égayé , dans ses *Caractères* , aux dépens de ces maisons qui s'entent sur de vieilles souches . „ Je le déclare , dit - il „ , ironiquement , afin que l'on s'y prépare et „ , que personne un jour n'en soit surpris , „ , s'il arrive que quelque grand me trouve

„ digne de ses soins , si je fais enfin une
 „ belle fortune , il y a un *Geoffroy de la*
Bruyère que toutes les chroniques ren-
 „ gent au nombre des plus grands seigneurs
 „ de France qui suivirent Godefroy de Bouil-
 „ lon à la conquête de la Terre sainte :
 „ voilà alors de qui je descends en ligne
 „ directe . „

Marquis de ROQUEMONT. Ce nom est redondant ; voici en deux mots l'histoire de celui qui le porte : son vrai nom est *Nicodème SAYDE*, fils ainé de *Sayde* l'opticien , qui , n'ayant ni la délicatesse , ni l'activité , ni les talens de son père , a acheté de madame de Joyeuse le petit fief de *Roquemont* , en Normandie , qu'il a lui même érigé en marquisat , et dont il a pris le nom et le titre pour masquer un peu sa nullité. Les archives de la maison de force de *Saint-Lazare* contiennent des matériaux curieux pour servir à l'histoire de la vie de monsieur le marquis.

Comte de BELLE-CÔTE. Son nom est *Gabriel SAYDE* ; il est frère du marquis *Ni-*

codème, dont nous venons de parler. Il a acheté en Allemagne un diplome de *Comte*, en prenant le nom de *Belle-Côte*, afin de ne pas porter celui de ses pères.

Marquise de la LOUVIERE. C'est la sœur de M. le *marquis* et de M. le *Comte* ci-dessus. son nom est *Angélique-Agnès Sayde*. Elle a épousé *François Laillon*, procureur écervelé, qui, après avoir perdu sa fortune, est allé la chercher aux grandes Indes. Dès ce moment sa femme s'est regardée comme veuve, et pour ne pas être indigne de ses deux frères, et se mettre au niveau de leur noblesse, elle s'est *subito* érigée en *Marquise de la Louvière*, et on assure qu'elle invite les amateurs à l'épouser. *Dieu aide à la chrétienne* qui n'est pas la première !

Marquis de la VAUPALIÈRE. Le nom de cette maison est *Maynard*. *Pierre Maynard*, dont le fils a épousé la fille du baron de Breteuil, sort d'une famille de Rouen, anoblie par la robe au seizième siècle.

Comte de BARBANÇON. Le nom de cette maison est *Duprat*. Cette famille a pour tige

Ricot Duprat, marchand à Issoire en auvergne en 1400 ; il eut un fils nommé *Anne*, dit *Ricot Duprat*, qui fut aussi marchand en la même ville. Celui - ci fut père d'*Antoine Duprat*, marchand à Issoire , qui , en 1483 , épousa *Jacqueline Boyer*, fille d'un marchand de cette ville. De ce mariage naquit le fameux *Antoine Duprat*, cardinal et chancelier de France. Sa fortune fut prodigieuse. Voici les degrés qu'il suivit pour arriver au faîte. Il fut d'abord procureur du roi au bailliage de Montferrand , puis lieutenant général au même siége ; ensuite avocat général au parlement de Toulouse , conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes , président à mortier , premier président , chancelier de France , évêque d'Alby , archevêque de Sens et légat du Saint - Siège. Il auroit été pape : il avoit de l'argent pour acheter toutes les calottes rouges du conclave; mais il ne fut pas aussi bien secondé par François Ier, qu'il s'y attendoit. Il eut la maladresse de déclarer à ce monarque qu'il avoit quatre cent mille écus tout prêts pour cet

objet. Le roi lui répondit qu'il ne vouloit point se mêler de cette affaire ; qu'il avoit horreur de charger sa conscience d'une élection simoniaque , et de porter au pontificat un homme sans honneur , sans religion , qui, ayant tant d'argent dans ses cofres , ne l'avoit pas aidé d'un écu pendant sa prison de Madrid , ni pour la délivrance de ses enfans. *Duprat*, enragé d'avoir dit son secret , en tomba malade , et durant sa maladie , le roi fit saisir tous ses biens , et répondit à un gentilhomme qui lui apporta une lettre du cardinal : *Dites-lui que je le traite comme il m'a toujours conseillé de traiter les autres.*

Cet homme , dont le nom doit être couvert d'opprobre , fut le fléau de la France : il fit plus de mal tout seul que dix ministres ensemble. Il s'eleva par des crimes et des bassesses ; il se maintint par les mêmes moyens. Avant que de se faire prêtre , il avoit épousé *Françoise de Veni d'Arbouse* , dont il eut des enfans : c'est d'eux que sont descendus les comtes de *Barbançon* , les mar-

quis de *Barbantane* et les barons de *Viteaux*.

MARQUIS DE COURBOYER. Je doute si cette maison subsiste encore ; son vrai nom est de *Crux*. *Jacques-Antoine de Crux*, marquis de *Courboyer*, gentilhomme Normand, de concert avec deux autres gentilshommes du même pays, forma une accusation de crime de lèze-majesté contre *François de la Mothe*, sieur d'*Aulnoy*, qui fut sur le point d'être condamné comme criminel de l'attentat dont on le chargeoit. Un de ses accusateurs, complice du marquis de *Courboyer*, touché par ses remords, déclara qu'il avoit servi de faux témoin dans cette affaire, pour mille écus, dont on lui avoit payé la moitié par avance. Le marquis fauxtémoin, avec son complice, fut condamné à mort et décapité en novembre 1669.

Ce d'*Aulnoy*, faussement accusé, étoit le mari de madame d'*Aulnoy*, célèbre par plusieurs ouvrages de littérature.

COMTE DE SENOZAN. Le nom de cette maison, dont la noblesse est de nouvelle date, est *OLIVIER*. *David OLIVIER*, anobli, acheta

les terres qui formoient le comté de *Briod*, dans le Mâconnois ; puis il obtint, en 1710, des lettres d'érection de ces terres en *Comté*, nommé *de Senozan*.

MARQUIS DE GAMBAYE ; son véritable nom est *Laverdy* ou *Laverdie*. Cette noblesse, quoi qu'on en dise, est toute fraîche. *Clement-Charles de Laverdy*, ci-devant marquis de *Gambaye*, étoit fils de *Clement-François*, reçu avocat au parlement en 1716, et dont le nom se trouve au rang des avocats dans les Almanachs royaux postérieurs à cette date jusqu'en 1750. Il fut avocat *au* et non pas *en* parlement, comme l'ex-ministre, l'ex-marquis, l'ex-anobli *de la Verdy* le suppose dans les nobiliaires, où il n'a pas manqué d'envoyer son mémoire ; car autrement sa généalogie seroit inconnue. Dans ce mémoire, il a la fatuité et l'adresse de qualifier son père de *Chevalier-avocat*, comme qui diroit chevalier-chancelier, etc. Par cette ruse, il a voulu faire entendre que son père n'avoit point exercé la profession d'avocat pour en vivre, mais qu'il avoit seulement passé par ce premier grade,

afin d'arriver à une place distinguée dans la magistrature. Pour faire remonter plus haut sa noble origine, il dit que son grand-père, le père de cet avocat, étoit écuyer, munitionnaire général des vivres de l'armée de France, lequel descendoit d'une ancienne famille noble de Milan, dont un chevalier au service de l'Autriche fut tué, en 1544, à la bataille de Cerisoles. M. de la Verdy auroit bien pu monter plus haut, mais sa modestie s'est bornée là.

La Bruyère, dans ses Caractères, dit en parlant des quêteurs de noblesse : » D'autres ont un seul nom dissylabe; qu'ils anoblissent par des particules dès que leur fortune devient meilleure. M. la Verdy suivit cet exemple.

Honteux d'être le fils d'un avocat, lorsqu'il parvint à être conseiller au parlement, il changea un peu son nom pour l'anoblir, et il fit précéder de la particule *de*, avec *l'*; il parut pour la première fois dans l'Almanach royal, avec cette pitoyable adition de L'Averdy : *Risum teneatis amici.*

Il avoit dix mille livres de rente lorsqu'il entra dans le ministère , et il en est sorti avec la mésestime publique et six millions de principal. Avec cela on peut bien être marquis et aussi noble que l'on veut. Ce fut alors qu'il bâtit le système généalogique dont on vient de parler.

Ce parvenu fut l'auteur des troubles de Bretagne , de la cherté des grains dans le royaume : il fit défendre de rien écrire et publier sur les finances et sur l'administration , parce que de son temps il n'y avoit sur ces matières rien de bon à dire. Il se fit donner , il se fit bâtir , aux dépens de l'hôtel de la monnoie , le petit hôtel de *Conty*. Lorsqu'il fut disgracié , sa vanité souffrit beaucoup de n'avoir pas été assez long-tems en place pour être décoré du cordon bleu. Il écrivoit alors à ses filles. *Je ne suis plus dans la finance* ; ce qui marquoit assez bien comment il avoit administré pour son profit. Les Parisiens le représentèrent en mannequin , avec des lunettes sur le nez , pour marquer qu'au phy-

sique , comme au moral , il avoit la vue très-
courte .

Il a laissé trois filles , dont aucune n'a
porté son nom . L'ainée se faisoit appeler
de Gambaye ; elle épousa le Colonel *la Briffe* ,
anobli par la robe , frère du président au
parlement Maupeou . La cadette étoit nommée
de Raconis , et la troisième *de Neuville* . Elle
épousa l'ex-comte *d'Espenchal* .

Le comte DE TROUSSEBOIS . Son vrai nom
est BAILLARD . Il est fils de feu *Baillard* , sur-
nommé *Descombeaux* , lieutenant général du
bailliage de la ville du Puy en Velai , qui
avoit payé pour être noble , et qui a laissé
trois fils qui ont voulu aussi l'être sans payer .
Nous parlerons de ces trois gentilshommes ,
dont l'ainé est celui dont il est ici question .
Il se fit d'abord nommer le *chevalier de la Motte* ,
nom pris d'une terre appelée *la Motte-Mour-
gon* , située en Bourbonnois ; il a servi assez
long - temps en qualité d'officier au régi-
ment de Provence , infanterie . Ayant fait
connaissance d'une Madame de *Saint-Mau-
rice* , qui avoit une fille à marier , et qui vou-

loit absolument qu'elle épousât un gentilhomme titré , le sieur *Baillard* , qui avoit besoin d'épouser , travailla promptement à se procurer un titre qui lui manquoit. Il avoit alors un oncle maternel , appelé le *chevalier de Troussebois* , originaire du Berri , et assez bon gentilhomme à ce qu'il disoit. Cet oncle étoit peu fortuné , le neveu l'étoit davantage ; celui-ci composa avec le chevalier de *Troussebois* , qui lui céda , ou lui laissa prendre son nom ; tout fut arrangé au desir du sieur *Baillard*. Il quitta le nom de *chevalier de la Motte* , revêtit celui de *Troussebois* , et le fit précéder du titre de *comte*. Monsieur *le Comte* , tout frais émoulu , vint se présenter avec son nouveau titre à madame Saint-Maurice , qui l'accueillit et lui donna sa fille en mariage.

Madame Saint-Maurice étoit bâtarde du prince Savoye-Carignan , père du prince de ce nom ; elle a vécu long-temps avec un M. *Yvel* , maréchal-des-logis des gendarmes de la garde , lequel étoit frère naturel du prince de Soubise ; ils étoient fort bien accouplés , et n'avoient , l'un et l'autre , aucun

reproche à se faire sur l'irrégularité de leur naissance. Cette dame, cherchant à faire une fin, épousa un M. de *Saint-Maurice*, chevalier de Saint-Louis, dont elle avoit fait la connoissance à l'église. Ce mariage, purement de convenance, ne plut pas long-temps à la dame, accoutumée à une vie indépendante. Sous prétexte d'une infidélité commise par son mari, elle résolut de l'éloigner, et elle y réussit par un de ces moyens infâmes, si fréquens sous l'ancien régime. Comme hâtarde de la maison de Savoie, elle avoit la protection des Savoyards et Savoyardes de la cour, qui s'intéressèrent aux criminelles intentions de cette dame, et firent donner à son mari une place en l'isle de France, en Afrique, où celui-ci fut forcé d'aller s'établir.

La même protection qu'avait employé madame de Saint-Maurice, pour éloigner son mari, lui servit pour faire la fortune de son gendre : à peine M. le comte de *Troussebois*, eut-il épousé mademoiselle de Saint-Maurice, qu'elle obtint pour lui, en avril 1775,

et en faveur de ce mariage , le grade de mestre-de-camp commandant le régiment de Savoie-Carignan , et en 1782, la croix de St.-Louis.

Madame de Saint-Maurice , M. le comte de Troussebois et madame la comtesse , son épouse , vivent tranquillement et au marais , rue du Foin , où ils sont logés , tandis que M. de St.-Maurice reste victime de la vengeance de sa femme , languir , loin de sa patrie , dans un climat aussi étranger que l'est celui de l'Afrique.

Le chevalier **DE CHERVILLE** , dont le nom est *Baillard* , est le frère cadet du susdit *comte de Troussebois*. Il a pris ce nom d'une petite terre située dans le Velai ; il a été capitaine en second dans le régiment de Languedoc , dragons , d'où il s'est retiré avec la croix de Saint-Louis. C'est un dévot , disputant souvent sur les matières théologiques , et connoissant beaucoup mieux les ouvrages polémiques de ce genre , que les livres de Tactique.

Le chevalier **DE BEAUREVOIR** , est le troi-

sième fils du sieur *Baillard*, et le frère du susdit *comte de Troussebois*. Il tire ce joli nom d'un petit fief, dont l'étendue est à peine de la volée d'un chapon, et qui est enclavé dans la terre de la *Motte-Mourgon*. Il a eu un brevet d'officier de cavalerie à la suite du régiment Royal-étranger; mais il n'a pas suivi la carrière militaire : il se promène dans Paris, et vit avec ses quinze à seize cents livres de revenu.

Ces messieurs ont deux sœurs, dont une, restée célibataire, se fait appeler mademoiselle *des Combeaux*. Ils ont encore un oncle chanoine à Notre-Dame, qui se nomme *Baillard*, ci-devant *du Piney*.

Comte de Givecour. Le véritable nom de cette famille est *Humbert*. *François Humbert de Givecour*, sur-intendant des finances de *François III*, duc de *Lorraine*, depuis empereur, fut décoré par ce prince, en 1727, du titre de *comte de Givecour*. Son petit-fils, *Dieudonné Humbert*, a suivi la carrière des lettres. Il a publié, en 1778, une histoire de la maison d'Autriche, en neuf volumes,

dédiée, comme de raison , à la reine , et l'on doit conjecturer que cette histoire est écrite en complimens. Le même auteur , qui est de plusieurs académies , a entrepris , dit-on , la tâche pénible d'écrire l'Histoire du dix-huitième siècle. S'il veut mériter le titre d'historien véridique et impartial , il ne doit pas dédier ce dernier ouvrage à la reine.

COMTE DE PERROCHEL. Cette famille se prétend fort ancienne , et elle fonde cette ancierineté sur ce qu'elle possède la terre de *Grand-Champ* depuis 1500 ans ; mais la preuve de la possession d'une terre n'est pas une preuve de noblesse. Les *Perrochel* n'ont point cité une filiation suivie depuis cette époque ; il ne prouvent leur génération que du présent siècle. Ils descendent , ainsi que leurs collatéraux , de *Charles Perrochel* , qui fut reçu , le 18 juillet 1594 , secrétaire du roi

BRETEUIL. Son nom est **TONNELIER**. Sa noblesse n'est pas aussi ancienne qu'il le prétend. L'Histoire de la Chancellerie par *Tessereau* , ce recueil qui contrarie tant de prétentions , nous apprend que le premier

janvier 1573 , *Claude le Tonnelier* fut reçu secrétaire du roi , au lieu de *Claude Gurreault* , et que le 26 août 1788 , un autre le Tonnelier fut aussi élevé au même grade . Ainsi la fin du seizième siècle vit le commencement de cette noblesse qui donne cependant tant de morgue et d'arrogance à l'ex-baron . A propos de sa hauteur , on raconte le trait suivant : Un seigneur aussi arrogant que lui s'étant présenté à l'hôtel du baron de Breteuil , le Suisse dit que *monseigneur* n'étoit pas visible , parce qu'il travailloit . Celui se consola en répétant ce refrein , qui fait illusion au nom Roturier du *baron ou bon* , comme il le signe : Travaillez , travaillez , *bon Tonnelier* .

Je sais peu de chose de la généalogie de cette maison ; il suffit pour rompre l'hérité de la noblesse d'ame de ceux qui en sont , de citer ce *Breteuil* dont M. de St-Simon parle dans ses *Mémoires* , comme du petit et très-soumis jockey de l'infâme cardinal *Dubois* . Ce prêtre indigne , ce ministre maq... , élevé à la dignité d'archevêque de Cambrai ,

étoit marié ; il sentit la nécessité de détruire *per fas et nefas*, sans en laisser aucunes trace, toutes les pièces probantes de son mariage. Il lui falloit pour cette expédition un adroit séducteur, un homme capable de faire le coup de main en cas de résistance ; enfin il lui falloit un homme sans mœurs, sans probité, un valet digne d'un tel maître : ce valet fut *Breteuil*. Celui-ci étoit transporté de joie de ce que l'infâme Dubois avoit daigné jeter les yeux sur lui. *Il vit les cieux ouverts, s'il réussissoit*, dit *Saint-Simon*. Il partit avec de l'effronterie, de l'argent et des pistolets, munitions qu'il employa tour-à-tour pour tromper, séduire et épouvanter. Il réussit : il extorqua les minutes chez le notaire, déchira les registres de la paroisse, et vint tout triomphant recevoir le prix de ses *mesfaits*. La reconnaissance de ce gredin de cardinal a beaucoup accru la fortune, le lustre et la noblesse de la maison de *Breteuil*. Si nous n'avions pas à médire du *Breteuil* qui valetoit à la cour du temps de la régence, nous n'aurions eu qu'à parler du *Breteuil* d'aujourd'hui.

Les HÉRAULT descendant de *Louis Héault*, riche marchand de bois, natif de Rouen, qui, dans la liste des traitans fripons taxés en 1716, fut forcé de regorger deux cent mille livres. Son fils, *René Héault*, fut maître des requêtes, intendant de Tours, puis lieutenant de police à Paris.

DE PUYNEUF : son vrai nom est PARAL. Le premier connu de cette famille est *Paral de Puyneuf*, fils d'un marchand de vin d'Orléans, qui, après avoir été commis aux postes, ensuite aux aides, s'avança si avant dans les fermes, qu'il fut taxé, en 1716, à trois cent quinze mille livres. Il mourut millionnaire, et laissa sa riche succession à son neveu, *Paral*, seigneur de *Montgeron*, qui fut receveur général des finances, et qui, en 1757, épousa une dame *Dumas*, parente des *Grimot* et des *Orry*.

Le père de ce *Paral de Montgeron*, se nommoit *Paral de Vereille*. Il s'enrichit dans les affaires, et fut taxé à soixante-six mille livres. Il mourut imbécille.

DUC DE COIGNY. Son vrai nom est CUILLOT.

Les *Mémoires secrets*, tome 35, du 9 septembre 1787, en parlant de la *Pairie accordée* au duc de *Coigny*, en dédommagement de la place de premier écuyer, supprimée, disent :
» On n'est pas moins surpris de voir l'arrière
« petit-fils d'un marchand de bœufs siéger
» comme pair au parlement. « Voici l'exacte
filiation de cette maison. *Robert Guillot*, juge
vicomtal de Carentan, qui vivoit en 1560,
est le premier noble de cette maison. Il
obtint, vers cette époque, le changement de
son nom trop roturier de *Guillot*, en celui
d'une seigneurie qu'il possédoit, nommée
Franquetot. Le père de ce *Guillot*, qui étoit
greffier au présidial de Coutances, avoit
été englobé dans les nombreux anoblisse-
mens qui furent faits en 1545, pour de
l'argent. C'est de ce greffier *Guillot*, et anob-
li en payant, que descend, au neuvième
degré, le duc de *Coigny*, si illustre aujour-
d'hui. A la même époque, on trouve un
Guillot qui étoit sergent à *Varenguebec*, vil-
lage compris dans le ci-devant duché de
Coigny. Ces origines se trouvent dans les

registres des notes du cabinet généalogique,
à la bibliothèque du roi.

Le Dictionnaire des anoblissemens, page 82,
porte que les lettres de noblesse furent ac-
cordées à *Thomas Guillotte*, greffier de l'élec-
tion de Coutances, le 12 septembre 1543,
et expédiées le 2 mars 1546, moyennant
finance de 1200 livres. *Robert Guillotte*, vi-
comte, ou plutôt juge vicomtal de Caren-
tan, fut anobli, le 12 septembre 1543; par
lettres qui furent expédiées le 2 mars 1546,
moyennant une pareille finance.

VILLESAVIN : leur nom est *Adine*. Cette
famille est originaire de Bourgogne du côté
d'Auxerre. Ils sont proche parens des *Viltar*,
marchands de vin à Paris et au Port-à-l'An-
glaïs. Le premier de ceux de cette famille
qui ouvrit la porte de la fortune à sa pos-
térité, passa par les emplois les plus su-
balternes : après avoir été long-temps direc-
teur des fermes, il devint sous-fermier.
Son fils fut sous-fermier du vivant de son
père ; il lui succéda, fut nommé directeur de
la compagnie des Indes, en 1719. C'étoit un

de ces hommes qui embrassent tout. Il étoit de l'Académie française , honneur auquel peu de financiers aspirent. Il avoit acheté le marquisat de *Villesavin* , dont ses enfans jouissent encore. Il fut destitué de sa place, parce qu'on trouva chez lui environ trente mille livres de pièces vieilles ou nouvelles qu'il gardoit malgré les défenses portées par l'arrêt du conseil , qui défendoit à tous particuliers d'en posséder pour plus de cinq cents livres. Il fut trahi par un laquais qu'il avoit grondé un peu plus fort un jour que sa goutte le faisoit souffrir plus qu'à l'ordinaire.

BRISSARD , originaire du Mans , étoit prévôt de cette petite ville , et n'auroit jamais été plus loin , si le hasard n'avoit placé son frère chez le Cardinal de Fleuri, dont il étoit aumônier : il en devint ensuite intendant. Le Cardinal , dès la première année de son ministère , fit intéresser dans les sous-fermes le prévôt , frère de Brissard , et ensuite dans le traité de la vente des offices sur les ports et autres places de Paris ,

où il avoit deux sous d'intérêt , pendant que les associés n'avoient qu'un sou. Il a gagné des sommes immenses dans la fourniture des lits des hôpitaux des troupes , et dans l'entreprise des vivres de l'armée d'Italie , en 1733. Ses associés dans cette spéculation financière étoient un nommé *Marquet* , ci-devant marchand de bled à Bordeaux , *Barjac* valet de chambre du Cardinal , etc. *Brissard* fut ensuite fermier général. Il avoit été obligé de quitter la prévôté de Meulan , parce qu'il fut soupçonné d'avoir reçu de l'argent pour laisser sauver un homme qui avoit mérité d'être pendu. Il étoit brutal , insolent ; il avoit acheté la seigneurie de *Triel* , que possède aujourd'hui madame de *Conti*. Il est mort en 1788 : son fils lui a succédé à la place de fermier général ; mais il a été rayé de la liste des soixante , par le contrôleur général *Laverdi* , pour son luxe insolent. Il a marié sa fille au marquis de *Thiard* , de l'Académie Française.

BONNEVIE. Celui de cette maison qui l'a

12

enrichie , commença par les emplois de finance les plus bas , et à force de souplesses et de subtilités , il parvint à s'approprier une succession qui ne lui appartenoit pas , et qui lui facilita , par la suite , les moyens d'entrer dans les sous-fermes des domaines et autres droits. Il fut nommé fermier général en 1721. C'étoit un homme bourru , brutal , extrêmement dur , et sans aucune politesse.

BOURET étoit fils de *Bouret* , laquais de *M. Feriol* , ambassadeur à la Porte , et avoit épousé la femme-de-chambre de madame *Feriol* : il est mort secrétaire du roi du grand collège.

BRAGOUSE , natif de Montpellier , vint à Paris sans autre équipage que ses rasoirs , avec lesquels , pour deux sous , il faisoit la barbe à tout le monde.

Le système de *Law* lui fit quitter le plat à barbe ; il s'enrichit avec les billets de banque , épousa une blanchisseuse de ses amies , acheta une charge de trésorier de la maison du roi. Il devint fermier général. Sa conduite peu délicate lui attira plusieurs disgraces qu'il supporta avec fermeté.

ROHAN. Si la noblesse ne consiste que dans la preuve d'une longue possession de titres dans la même maison , celle des *Rohan* est une des plus nobles de France; si au contraire la noblesse consiste dans une plus longue suite de belles actions , de témoignage de vertus et de grandeur d'ame conservés sans interruption dans une même race , les *Rohan* ne sont pas nobles. Le plus ancien des auteurs de cette maison , étoit fils de prêtre , et par conséquent on pourroit dire à la rigueur , *bâtard* : c'étoit *Guethenoc* ou *Guethenoc* , fils de *Benedict* , évêque de Cornouaille , lequel étoit fils de *Budic* , comte de *Cornouaille*. Cet évêque ayant , pendant son épiscopat , épousé une fille appelée *Guinédon* , en eut cinq fils , dont l'ainé fut *Alain Cagnard* , comte de Cornouaille , qui succéda à son père. *Guethenoc* fut le troisième ; il eut en partage la vicomté de *Porhoet*. C'étoit vers les commencemens du onzième siècle que *Guethenoc* étoit vicomte de *Porhoet* , époque où les magistrats des villes de France et des pro-

vinces, profitant des affoiblissemens des rois des malheurs et des désordres que les ravages des Normands portèrent dans l'administration publique, usurpèrent sur le monarque des charges qu'il ne possédoient qu'à vie, et les rendirent héréditaires dans leurs familles. Ainsi, conformément aux principes généraux de notre histoire et de notre droit public, il est certain que la première élévation de la maison de *Rohan* est due à des usurpations, et son origine à un crime, puisque le chef de cette maison étoit fils d'un prêtre.

Josselin, fils aîné de *Gueithenoc*, fut aussi vicomte de Porhoet. Son fils *Eudon* lui succéda dans cette vicomté, et eut à son tour pour successeur son fils *Josselin I.* Le frère de celui-ci, nommé *Alain*, étoit vicomte du château de la Nouée; il fit bâtir, vers l'an 1105, le château de *Rohan*, dont ses descendants ont porté le nom.

Le petit abbé *Georgel*, qui a fait sur la maison de *Rohan* une généalogie toute pleine de complimens, comme un abbé de son

espèce doit faire , a négligé tous les faits honteux , et n'a rapporté que ceux qui étoient capables d'accroître la vanité de cette vieille maison. Nous tirons tous les faits que nous rapportons de l'histoire de Bretagne , par dom *Lobineau* , qui est un peu plus respectable que M. l'abbé *Georgel*.

Si l'on veut observer en outre que les Seigneurs de Bretagne , les ducs mêmes , étoient des hommes féroces , sans bonne-foi , sans humanité ; toujours en guerre les uns contre les autres , les fils , les frères contre leur père , contre leurs frères ; toujours occupés à s'arracher quelque portion de terre , à se faire des insultes réciproques , à se révolter contre leur petits souverains , à chercher à s'égorger , on aura une petite idée de ces nobles. Ayant usurpé leur charge sur le roi de France , ils eurent l'audace de se dire ducs , comtes , ou vicomtes *par la grace de Dieu* , et de couvrir leurs usurpations par ce titre sacré , parce qu'ils ne purent pas en fournir de légitime.

Les *Rohan* n'ont joué qu'un rôle très-

subordonné dans l'histoire de Bretagne : quelques-uns ont été attachés aux ducs , et ont eu la bassesse de les servir jusques dans leur crime. Lorsque le duc de Bretagne *François I* , voulut faire assassiner *Gilles* son frère , le garde-des-sceaux refusa de prêter son ministère à cet abominable projet. *Louis de Rohan* , seigneur de Guémené-Guengamp , ne fut pas si délicat : il scella lui-même cet ordre scélérat , et dépouilla le vertueux garde-des-sceaux de sa charge.

Depuis le fameux duc de *Rohan* , chef des protestans , cette maison n'a fait que se traîner dans la poussière et dans la boue puante des cours. Les uns se sont tourmentés long-temps , ont élevé de longues discussions sur la grande question de savoir si les femmes de cette maison avoient le droit d'être assises à la cour seulement sur un tabouret. Le petit abbé *Georgel* , très-humble valet de ces valets de cour , digne défenseur d'une pareille cause , est entré dans cette lice pour de l'argent , et a fait un livre fort savant , avec une dédicace fort humble

pour établir que la maison de Rohan étoit digne de ramper toujours , et de s'asseoir quelquefois sur un tabouret à la cour. Un hommes de cette maison , qu'on appeloit prince *Guémene* , a fait depuis peu d'années une banqueroute frauduleuse , et la plupart de ses créances , que les coquins *le Noir* et autres commissaires ont dit étre liquidées , ne le sont point , j'en ai la preuve. Le cardinal de *Rohan* , qui a donné un si grand lustre à sa famille , qui a joué un si grand rôle dans les tripots , les cours et chez les filles , qu'on a surnommé le *Cardinal-Collier* , et qui cabale aujourd'hui , son argent à la main , contre la France , est bien digne de son antique et noble origine.

BOURBON-BUSSET. Cette maison , suivant l'opinion la plus reconnue , est bâtarde et même bâtarde de prêtre; et pour me servir de la naïveté de l'ancien langage , elle descend d'un fils de putain. Ce fils de putain étoit *Pierre* , fils bâtard de l'évêque de Liége , *Louis de Bourbon*. Il épousa Marguerite *d'Alègre* , dame de *Busset* , seigneurie située

sur les confins du Bourbonnois et de l'Auvergne, dont sa postérité a conservé le nom. On fit au fils d'évêque un legs comme bâtard, et comme bâtard il le reçut.

On a élevé plusieurs doutes sur la légitimité de cette maison de Bourbon-Busset, on a prétendu que l'évêque *Louis de Bourbon*, s'étoit réellement marié en Allemagne avec la veuve du duc de Gueldres, et que, parce qu'il avoit épousé sans le consentement du roi et de *Pierre*, duc de Bourbon, frère du prélat, on avoit traité le mariage de clandestin, et les enfans provenus, d'illégitimes. Cette question que, du temps du despotisme, on trembloit de discuter, peut l'être aujourd'hui. Si l'on parvenoit à prouver que *Louis de Bourbon* fût marié légitimement et avant d'entrer dans les ordres, il est certain que son fils doit être légitime ; et s'il est légitime, la couronne de France devroit appartenir à sa postérité, puisque cet évêque étoit de la branche ainée de Bourbon, et que la branche régnante n'est que la cadette.

Ainsi M. *Bourbon-Busset*, premier gentilhomme ou premier domestique (car il n'y a plus de gentilshommes) du ci devant comte *d'Artois*, anroit des prétentions à la couronne, si la constitution qui asservit Louis XVI sur le trône ne s'y opposoit. En supposant que ces prétentions le réalisassent, les Français ne gagneroient pas au change; car ce *Bourbon* domestique doit être aristocrate comme son maître.

Les *Bourbon-Busset* et les *Rohan* descendent les uns et les autres d'un prêtre, marié ou non marié; je demande aux savans généalogistes pourquoi une de ces maisons est regardée comme légitime, et l'autre comme bâtarde?

Comte d'AFFRY. Son véritable nom est AVRIL. Ce nom a été changé successivement en ceux d'*Avrie*, *Avry* et enfin *Affry*. Cette maison prétend descendre d'une des plus illustres et des plus anciennes de la Suisse; mais cette prétention n'est pas bien sou-

tenue. Quoi qu'il en soit , elle a la modestie de s'attribuer cette humble devise :

Au plus vaillant héros.

C'est une nouvelle pour bien du monde , et à laquelle on ne croira pas facilement.

DE GAGNY. Son nom est **GAILLARD**. Il est fils de *Gaillard de la Bouexiere*, fermier général qui avoit été laquais , ensuite valet-de-chambre d'un seigneur qui lui fit donner de l'emploi en récompense de ses services. Ce *Gaillard* fut placé dans la partie du domaine et y devint habile. Il fut élevé au grade de fermier général en 1721. Il acquit la terre de **GAGNY** , à trois lieues de Paris , qu'il fit embellir ; et de laquais qu'il avoit été , il devint haut et puissant seigneur.

Son fils , qui lui a succédé , trancha du prince dans son château de *Glagny*. Il a fait bâtir au bas de Montmartre une maison très-vaste , très-richement décorée , et de très-mauvais goût. On dit qu'il y a pour vingt-cinq mille livres de bras de cheminée , pour soixante mille livres de glaces.

CAMUZET étoit un autre fermier général qui avoit été notaire au châtelet de Paris , et qui étoit fils d'un commisaire , favori de madame d'Argenson. Par quelque affaire de son ressort , il se procura la pratique de madame de *Châteauroux* , duchesse et catin à la cour ; elle lui promit la première place de fermier général qui viendroit à vaquer ; mais sa protectrice étant morte avant qu'il obtint cette dignité lucrative , elle fut donnée au protégé d'une autre catin de la cour , fameuse sous le nom de *marquise de Pompadour*. Le roi n'oublia cependant point *Camuzet* ; à la seconde place vacante , il fut nommé , et étant en tournée à Nantes , il y mourut , en 1753 , tout comme François Ier. mourut à Rambouillet , de *la vérole qu'il avoit*.

COMTE DE MURAT. Si quelques généalogistes s'avoient de contester l'ancienneté de cette maison , pour les convaincre , je leur citerois les pièces authentiques qui constatent l'existence de *Regnaud* , vicomte de *Murat* , en 1414. Ce noble refusa de rendre la foi et hommage à *Bernard d'Armagnac* , comte de *Rhodez*. Il fut condamné , par un

jugement de cette année , à avoir sa vicomté confisquée. Il fallut l'assiéger dans son château de *Murat* , pour faire exécuter la sentence. Le noble perdit sa seigneurie et sa liberté. Quelque temps après , il sortit de sa prison , et vint chercher un asyle auprès du duc de Bourgogne. Ce duc avoit sollicité auprès du roi sa liberté , et la restitution de ses terres : il le fit son chambellan , mit sa femme au rang des dames de la maison de la duchesse de Bourgogne , et lui donna le château et la forteresse de *Lanthenay* , avec ses dépendances et revenus.

Quelques années après , le dauphin , qui devint roi de France , sous le nom de *Charles VII* , avoit décidé dans *sâ certaine science et puissance royale* , et de l'avis des nobles seigneurs qui l'accompagnoient , d'assassiner le duc de Bourgogne. Il falloit avoir dans la maison de ce duc quelques intelligence , quelques amis qui voulussent épauler l'expédition : on s'adressa au noble vicomte de *Murat* , qui , pour de l'argent , s'engagea à tout ce qu'on voudroit de lui.

Il promit donc de trahir de son mieux le duc de Bourgogne , son maître , son bienfaiteur et celui de sa femme , et de ne rien négliger pour faciliter son assassinat , moyen nant la somme de cinquante-sept mille moutons d'or (1) , et de cinq cents livres de rentes en terre. Le duc de Bourgogne , comme on en étoit convenu , fut , avec le plus grand succès , assassiné , en 1419 , sur le pont de Montreau , par dix gentilshommes de la suite du dauphin , et par les soins du noble *Murat*. Voilà des titres de noblesse cela !

On n'a pas de preuves que les *Murat* d'aujourd'hui descendent de ce vicomte de *Murat* ; ils se croiroient fort honorés d'avoir ce scélérat pour aïeul.

Comte d'ESPINCHAL. Le plus ancien des illustres de cette maison étoit *Charles d'Espinchal* , chambellan à la cour du roi Char-

(1) Le mouton d'or valoit alors trente-sous; ainsi cette somme étoit exorbitante pour le temps, et iroit aujourd'hui à plus de cent mille écus. Le noble **MURAT** savoit faire ses marchés.

les VIII , en 1487. *Charles-Gaspard d'Espinchal*, qui vivoit au siècle dernier , n'étoit pas moins illustre. Il avoit été maréchal de camp , colonel-général , capitaine d'un régiment , etc. mais comme il étoit d'une bonne noblesse , il voloit les marchands , assassinoit les paysans , et faifoit autres semblables gentillesses qui lui méritèrent une très-grande réputation dans la province d'Auvergne , théâtre de ses nobles exploits ; de sorte que , lorsqu'on vient à parler dans ce pays , de *Mandrin* , de *Cartouche* , et autres messieurs de cette classe , aussitôt on se rappelle *d'Espinchal* , et chacun raconte de ses tours. Il en fit tant , qu'il fut sur le point de voir ses plaisanteries féodales se terminer par une plaisanterie *d'échafaud*.

Louis XIV , qui étoit si juste envers son peuple , accorda , en 1676 , au noble *d'Espinchal* des lettres de rémission pour différens homicides qu'il avoit commis en badinant noblement.

Sa postérité , qui existe encore en grand nombre , n'en a été que plus noble.

MARQUIS DE MIROMÉNIL. Son nom est HUE. Un HUE étoit, en 1592, conseiller au parlement de Rouen : sa postérité a toujours occupé des dignités dans la robe. *Thomas Hue*, seigneur de *Miroménil* et de quelques terres voisines, sollicita à la cour pour en former un *marquisat*, afin que lui et sa postérité pussent avoir la gloire d'être *marquis*. Il s'y prit si bien, qu'il obtint cet honneur insigne. Ces *Hue* portent pour armes trois *hures* de sanglier, ce qui est le symbole ingénieux d'une grande noblesse. Delà est sorti le garde-des-sceaux *Hue*, qui n'aimoit pas la liberté de la presse, et qui avoit, parmi les libraires et les censeurs, ses espions affidés. Je les connois ces espions, je les ai pris sur le fait. Aujourd'hui les écrivains qui ont rompu leurs chaînes, sont très-disposés à *huer* M. *Hue* et ses nobles agens.

BARON DES ADRETZ. On m'assure qu'il existe encore des descendans de cet être odieux, qui ne mérite point le titre d'homme, dont le nom rappelle des atrocités. Leur

vrai nom est BEAUMONT. *François de Beaumont*, baron des *Adretz* est celui qui a mis son nom en horreur ! Ayant pris d'assaut la ville de *Montbrison*, il fit après son dîner monter sur la tour de l'horloge ses prisonniers, et les forçoit de se précipiter de haut en bas. Il prenoit plaisir à les voir hésiter et reculer devant le précipice. Un soldat, condamné à faire le saut, retardoit l'instant de sa mort en revenant sur ses pas. Le féroce baron, impatienté de ce qu'il faisoit tant de façons, lui ordonna de se précipiter tout-d'un-coup. Le soldat lui répondit : *Moi je vous le donne à faire en dix.* D'Aubigné lui demandoit un jour pourquoi il s'étoit toujours montré si cruel ? *Des Adretz* lui répondit, avec un sang-froid atroce, *que nul ne fait cruauté en la rendant ; que le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis, est de leur rendre les revanches* : puis il racontoit *le fait de ces trois cents cavaliers renvoyez en l'armée des ennemis sur des chariots, ayant chacun un pied et un poing coupés, pour faire, comme cela fit, changer une guerre sans merci*

en courtoisie. Quand les soldats font la guerre avec respect , ajoutoit-il , ils portent le front et le cœur bas : en un mot , on ne peut leur apprendre à mettre ensemble la main à l'épée et et au chapeau ; et qu'en leur étant tout espoir de pardon , il falloit qu'ils ne vissent abri qu'à l'ombre des drapeaux , ni vie qu'en la victoire.

On assure qu'après un grand carnage de catholique , il obligea ses deux filles à se baigner dans leur sang , afin de les accoutumer à la cruauté.

La BOBETIERRE , nom d'une maison noble du Poitou. Un seigneur de cette maison ayant été averti que , pendant son absence , sa femme , suivant l'expression d'un écrivain du temps , *n'avoit cessé de paillarder* avec un gentilhomme voisin , voulut tirer vengeance d'un affront auquel il étoit fort sensible ; car c'étoit un mari peu civilisé et qui ignoroit les usages.

Il arrive chez lui , et invite à dîner le voisin , amant de sa femme. Après le repas , il propose à l'une et à l'autre une promenade dans un bois voisin ; là il profite

d'un instant favorable , et assassine sa femme et le gentilhomme , afin de laver dans leur sang le déshonneur dont ces deux coupables avoient terni sa gentilhommerie.

Il fut bientôt arrêté , jugé et condamné à avoir la tête tranchée. Quand on lui prononça son arrêt de mort , il dit clairement aux juges *qu'ils portoient tous les cornes* , et qu'on ne le faisoit mourir que parce qu'il n'avoit pas voulu en porter comme eux.

Lorsqu'il fut sur l'échafaud , il ne voulut point qu'on lui bandât les yeux , regardant cette formalité comme fort inutile ; mais il prit l'épée du bourreau , et en essaya le tranchant sur son doigt ; après quoi il dit : *Mon ami , dépêche-moi vîtement ; il ne tiendra qu'à toi , car ton arme coupe bien.*

CHABOT-LONGVY. Cette maison est fort ancienne , et n'en est pas plus modeste. Sous le règne de Philippe I , il existoit un *Guillaume Chabot* , qualifié de *chevalier* , duquel , de père en fils , est sortie la maison *Chabot* , qui s'est alliée avec les *Châtillon-sur-Marne* , les *Laval* , les *Rohan* , etc.

Les barons de *Jarnac* devinrent les ainés dela maison de *Chabot*, par l'extinction de la branche des barons de *Rais* et de *Macheoul*.

L'amiral de *Chabot* étoit d'une branche cadette. Il eut pour fils *François Chabot*, marquis de *Mirebeau*, comte de *Charny* et seigneur de *Brion*, qui a continué cette branche. La femme de cet amiral s'appeloit *Françoise de Longvy* ou de *Longvic*; elle étoit fille ainée de *Jean de Longvy*, seigneur de *Givry*, et de *Jeanne d'Orléans-Angoulême*, sœur naturelle de *François premier*, parenté qui, quoique du côté gauche, servit beaucoup à la fortune de l'amiral. *Jacqueline de Longvy* épousa, par le crédit de sa sœur, *Louis I*, duc de *Montpensier*, dont elle eut *François II*, duc de *Montpensier*, et *Charlotte*, princesse d'*Orange*.

Après tant de hautes alliances, la vanité de la maison *Chabot* se vit très-blessée par celle que fit *Catherine Chabot*, fille de *Jacques marquis de Mirebeau*. Elle épousa en second mariage un président de *Metz*, nommé

Vignier, homme de naissance bourgeoise. Cette vieille maison fut toute troublée de voir une maison toute neuve se greffer sur elle. Rien ne peint mieux l'excès de démence où le préjugé de la noblesse a pu porter des êtres soi-disant raisonnables, que le propos d'une demoiselle *Dutillet*, célèbre alors par son esprit. Elle demanda un jour à la dame qui avoit dérogé, par quelle raison elle avoit pu se résoudre à épouser ce *présidenteau*, c'est ainsi qu'elle l'appeloit. La noble dame lui répondit : *C'est que j'étois grosse.* Ah ! *madame*, répartit la demoiselle, *six bâtards vous auroient moins déshonorée, que ne sera un enfant légitime venu d'un tel mariage!* L'honneur des nobles n'est pas fait comme celui des autres.

MARQUIS D'OFFEMONT. Le vrai nom de cette maison est *Gobelins*; elle a pris ensuite celui de *BRINVILLIERS*, et a quitté ces deux noms pour prendre celui d'*Offemont*, par des motifs bien différens. Elle a d'abord rougi de porter celui de *Gobelin*, qui rappelle *Gilles Gobelin*, natif de Reims, un

des plus habiles teinturiers de son temps, et qui sous le règne de François I, vint à Paris, fonda une manufacture de teinture, qui a été remplacée par celle de tapisseries.

La maison d'*Offemont* ne parle point dans sa généalogie, de ce célèbre *Gobelin*, habile artisan, qui a donné son nom à un quartier de Paris, à une rivière, et à une des plus fameuses manufactures de l'Europe : c'est que cet homme étoit roturier. Elle ne date que de son fils ou petit-fils, *Jean Gobelin*, qui eut la petitesse d'esprit de donner son argent à la cour, pour s'anoblir, en achetant une charge de secrétaire du roi. Ce *Jean Gobelin* est le trisaïeul d'*Antoine Gobelin*, baron de *Norat*, maréchal de camp. Cet *Antoine*, un des plus importans de cette maison, voulut le devenir davantage ; il parvint à faire ériger, en 1660, sa terre de *Brinvilliers*, près de Paris, en marquisat. Par le moyen de ces érections qui ne coustoient rien à la cour, en flattant la vanité des nobles, elle se les attachoit à bon marché.

Les successeurs d'*Antoine Gobelin* n'eurent pas le plaisir de conserver le nom de *marquis de Brinvilliers*.

Marquis d'Aubray, fille de *Dreux d'Aubray*, seigneur d'*Offemont*, lieutenant civil au châtelet de Paris, avoit épousé, en 1651, *Antoine Gobelin*, dont nous venons de parler; elle étoit belle, eut des adorateurs, entre autres un officier Gascon, nommé *Godin de Sainte-Croix*. Le père de cette dame, qui étoit lieutenant-civil, fit fermer le galant à la Bastille, où il demeura près d'un an. Madame la marquise contrefit la dévote, et continua de voir secrètement son cher amant, qui, instruit dans l'art de composer des poisons, la détermina à s'en servir pour se débarrasser des importuns: elle empoisonna, en 1670, son père, ses deux frères et sa sœur. Elle fut convaincue de ces crimes, et le 17 juillet 1676, elle fut brûlée après avoir eu la tête tranchée. Elle ne voulut point empoisonner son mari, parce qu'il avoit eu de l'indulgence pour ses amours. C'est de cette femme scélérat

que descendant les marquis et comtes d'*Offemont* d'aujourd'hui. Ses fils abandonnèrent le nom de *Brinvilliers*, qui étoit en horreurs. L'aîné préféra le titre de *comte d'Offemont*, nom de son grand-père maternel, et duquel il avoit hérité : ses successeurs l'ont imité.

Baron de CASTRIES. Son nom est LA CROIX ou DE CROIX. Cette maison, originaire de Montpellier, prétend être alliée à monsieur *St. Roch*, qui mourut à Montpellier en 1327. Elle doit sa fortune aux emplois que ceux qui la composoient ont occupé dans les gabelles. Dans un registre de la sénéchaussée de Montpellier, on voit un *Jean la Croix* qualifié, en 1356, de *bourgeois* de Montpellier, et de trésorier principal sur le fait de la gabelle du sel et autres impositions, etc. Ses descendants suivirent le parti de la finance. *Guillaume de la Croix*, président de la cour des aides de Montpellier, acquit, le 19 avril 1495, la baronnie de *Castries*. Il épousa, en 1476, *Françoise Cézelli*, dont il eut trois fils, *Louis*, *Jean* et

Geoffroy. C'est de *Jean* que descend le duc de *Castries* d'aujourd'hui. Son fils *Jean de la Croix, baron de Castries*, commença la fortune de ses descendants, parce qu'il parvint à être serviteur ou valet à la cour, c'est-à-dire, gentilhomme ordinaire du roi; en 1609, il épousa *Louise de l'Hôpital*, fille de *Jacques comte de Choisy*. Depuis que cette maison a quêté, rampé, flatté à la cour, elle est devenue très-puissante et très-respectable.

Marquis de Campigny-Surville. Son nom est **BAUQUET**. Ces marquis tirent leur origine de *Thomas Bauquet*, qui acheta, en 1543, des lettres d'anoblissement, qui furent enregistrées à la chambre des comptes de Paris le 19 novembre 1545.

AMELOT. Cette maison, pour me servir du langage des généalogistes, est très-moderne. *Jean Amelot*, marchand de hareng à Orléans en 1502, fut père de *Jacques Amelot*, avocat au parlement; celui-ci le fut de *Jean Amelot*, maître des requêtes, anobli en 1580.

Comte d'Auteuil. Leur véritable nom est **BRIÇONNET**. Ils descendant de *Jean Briconnet*,

marchand , bourgeois de Tours , qui fut père de *Jean Briçonnet* , secrétaire du roi , receveur général des finances , et qui mourut en 1493. Il ne faut pas les confondre avec les *vicomtes d'Auteuil* , dont le nom est *Com-bault* , et que M. *d'Hozier* , dans une généalogie imprimée en 1629 , a bien voulu faire descendre des anciens sires de *Bourbon* et de *Dampierre*.

Marquis de GAMACHES. Leur nom est **ROUAULT**. *Jean Rouault* fut anobli , en 1372 , par la mairie de Poitiers ; en 1620 , *Nicolas Rouault* fit ériger la terre de *Gamaches* , bourg du Ponthieu , en marquisat ; ce qui fit beaucoup d'honneur à tous les Gamaches du monde , et beaucoup de bien aux habitans de ce pauvre bourg .

SAINT-PRIEST. Son nom est *Guignard* ; sa noblesse n'est ni ancienne ni illustre. *Jacques-Timoléon Guignard* , président en la cour des aides de Vienne , obtint , en 1649 , des lettres-patentes par lesquelles la seigneurie de *Saint-Priest* en Dauphiné fut érigée en *vicomté* : son fils fut président au parle-

ment de Grenoble. Le ministre d'aujourd'hui nommé *François-Emmanuel*, naquit le 12 mars 1735. Il fut d'abord chevalier de Malte, le 12 mars 1739, ensuite ambassadeur en 1768, et maréchal de camp en 1780. On ne sait à quel poste il parviendra en quittant celui de ministre qu'il occupe en très-humble et très-soumis serviteur de l'ancien despotisme.

LANTAGE DE FELICOURT, est né à Paris, d'un sous-fermier des aides. Il avoit occupé plusieurs emplois et directions dans cette partie, conjointement avec son père; enfin il fut nommé fermier général en 1721, et déplacé en 1726, parce qu'il étoit créature du régent.

LE MONNIER, fermier général, originaire de la ville d'Elboeuf en Normandie, étoit fils d'un fabricant de draps. Il a été receveur des Tailles de Montiviliers, de la généralité de Rouen. Il avoit épousé une servante de cabaret extrêmement belle. *Jacques de Vitry*, fermier général, en devint amoureux, et lui fit beaucoup de bien. Ce fut par le

canal de son épouse et par la protection M. le duc de Luxembourg qui trouva cette femme belle et point du tout cruelle, que le Monnier parvint, en 1721, au grade lucratif de fermier général.

Ce financier cocu eut une fille, qu'il maria à M. de Clermont de Renel. De ce mariage est née mademoiselle de Clermont de Renel, qui a épousé M. le comte de Stainville-Choiseul, frère cadet du duc de Choiseul, qui fut ministre, secrétaire d'état de la guerre et de la marine, colonel général des cent Suisses et Grisons, cordon bleu, etc. mort à Chanteloup. Vive les belles femmes pour faire de belles fortunes !

ROUILLER, dernier intendant de Champagne, nommé **MONSEIGNEUR Gaspard Louis Rouiller d'Orfeuil**, chevalier, grand-croix etc. doit sa fortune, ses titres, sa noblesse, à un postillon nommé *Louis Rouiller*, qui eut l'honneur de mener Louis XIV en poste. Cet homme, qui avoit su plaire un instant au roi, parvint par degrés à être contrôleur et directeur de la ferme générale des postes.

Rouiller du Peroy et Rouiller de Beauvoir étoient de la même famille. L'un fut taxé, le 12 décembre 1716, dans le rôle des sang - sues publiques , à quarante - cinq mille livres , et le second à dix mille livres. De l'un de ces financiers, est provenu le *Rouiller*, créature de madame *Pompadour*, qui fut par elle poussé à la place d'intendant du commerce; puis à celle de secrétaire de la marine. Le département de la Marine, donné à un homme qui n'avoit jamais connu les ports , fit dire, en jouant sur son nom , *qu'on donnoit la marine à conduire à un Rouiller.*

Dans une pièce imprimée sous le titre de Conversation de Louis XVI avec un de ses favoris, sur les talens des intendans de provinces, on fait dire à ce dernier, à propos de *Rouiller d'Orfeuil*, intendant de Champagne : « Qu'il seroit beaucoup plus propre à » manger du foin que ses chevaux , qui ont » au moins un certain instinct ; cependant » la Champagne ne seroit pas indifférente » entre les mains d'un homme de mérite ; » mais un *Rouiller d'Orfeuil* , parent du mi-

» nistre , se croit pour cela né avec des
« talens ».

On reproche à ce Rouiller , ex - intendant ,
de n'avoit pris pour subdélégués et secrétai-
res que des personnes mal famées et qui ont
fait banqueroute , tels queles *Polonceau* , *Gau-*
thier , *Heuvrard* , *d'Otteville* , etc.

MARQUIS DE SOMMIEVRE. Son nom est
CAUCHON. Ceux de cette maison s'honorent
de descendre de Maître *Pierre Cauchon* ,
vidame de Rheims , licentié ès lois , puis
évêque de Beauvais. Ce fut un des plus
mauvais sujets de son temps , et l'ennemi
le plus décidé du nom François. Créature
du duc de Bourgogne , il étoit le zélé partisan
des Anglois , et assista , en qualité de pair
de France , au sacre du soi-disant roi de
France *Henri d'Angleterre*. C'est lui qui ,
pour de l'argent , séduisit plusieurs docteurs ,
notaires , et autres suppôts de l'Université
de Paris , pour les déterminer à surprendre
les poursuites et procédures faites contre
le duc de Bourgogne qui avoit fait assassiner
le duc d'Orléans. Ce fut lui qui maintint

les habitans de Beauvais dans le parti des Anglois , lequel parti ils abandonnèrent bientôt , au grand désespoir de ce prélat *Cauchon* , qui fut alors obligé de quitter la ville , et de se réfugier à Rouen , où il contribua beaucoup à la condamnation de la malheureuse et célèbre *Jeanne d'Arc* , dite la *Pucelle d'Orléans*. Juvénal des Ursins a écrit , dans son histoire , que ce *Cauchon* étoit fils d'un laboureur près de Rheims.

Henri de *Cauchon* , marquis de *Sommievre* , mort depuis quelques années , étoit capitaine pour le roi , de la ville de Rheims , et avoit été lieutenant de cavalerie , afin de se donner un peu l'air militaire. Dans l'église des capucins de Rheims , on voit son tombeau , avec son épitaphe , qui ment avec autant de hardiesse que mentoit le défunt. Il y est désigné comme un grand guerrier. Cet homme avoit la réputation de menteur et de débauché. Un moine , son compagnon de table , lui fit cette épitaphe , qui ne ressemble pas à celle qu'on lit sur son tombeau.

Ci git HENRI DE SOMMIEVRE ,
 En son vivant grand abatteur de lièvre ,
 Capitaine et non pas guerrier.
 S'il sut mentir , il sut encor mieux boire ,
 Et pour compléter son histoire ,
 Des CAUCHONS ce fut le dernier.

Comte de Mailly. Ceux qui ont porté le nom de *Comte* et de *Comtesse de Mailly* , et qui habitoient à Paris dans la rue de la Cerisaie , se nommoient *Mailly* tout court ; et c'est par une escroquerie de nom et de titre , qu'ils ont pris celui de *comte* et la préposition *de* , afin de se faire croire de l'ancienne maison de *Mailly*. Ils prenoient pour armes d'azur , à trois maillets d'or , tandis que les de *Mailly* portoient d'or à trois maillets de gueules. Ils se sont fait fabriquer une généalogie d'après laquelle ils prétendent descendre des *Mailly* de Bourgogne.

La Maison de *Mailly* , si fière de son ancienneté , et qui devroit être si honteuse de sa nullité , a été outragée de voir ces bourgeois prétendre à l'honneur d'être ses

alliés ; elle a attaqué ces faux *Mailly* au parlement , et il est intervenu un arrêt , le .16 juillet 1718 , « qui fait défense au » sieur *Nicolas Mailly* et à *André Mailly du Breuil* , son frère , leurs enfans et descendans nés et à naître , de se dire issus et descendans directement de la branche des *de Mailly* de la province de Bourgogne , » qui se trouve éteinte faute de mâles ; » de se nommer autrement que *Mailly* tout simplement , et sans article *de* , et de porter les armoiries d'azur à trois maillets d'or , que ledit *Nicolas Mailly* a fait blasonner dans ses lettres d'anoblissement..... » Condamne ledit *Nicolas Mailly* a aumôner au pain des prisonniers de la conciergerie du^e palais , la somme de 1000 liv. , et à tous dépens , etc. »

Ces *Mailly* , qui avoient la sotte vanité de se revêtir d'un nom et des armes d'une vieille et orgueilleuse famille , qui peut-être aux yeux de la raison , valoit moins que la leur , et qui reçurent par cet arrêt , le châtiment mérité de leur sottise et de leur

fripomnerie , sont connus sous la désignation des *Mailly de la finance*. Ils ont eu depuis la petitesse de persister dans leur usurpation de noblesse , et *la haute et puissante* maison de *Mailly* fit alors insérer , par ordre , dans les papiers publics , il y a quelques années , une note qui portoit qu'elle n'avoit rien decommun avec ces prétendus comtes et comtesses de *Mailly* ; que la particule *de* devant leur nom étoit une usurpation révoltante , ainsi qu'il avoit été jugé , et qu'ils devoient se nommer *Mailly* tout court.

Nicolas et *André du Breuil* , deux frères condamnés par l'arrêt que nous venons de rapporter , étoient les premiers anoblis de leur famille , et leur postérité a toujours crû en noblesse. *Nicolas* étoit , en 1700 , receveur général de finances en la généralité de Tours. Son petit-fils fut le vieux *comte de Mailly* , qu'on voyoit toujours agitant à la bourse , et l'imbécile mari et père des dames et demoiselles de *Mailly* , vivant à Paris en vraies aventurierées.

André de Mailly , dit *du Breuil* , fut comme

son frère *Nicolas*, anobli pour 6000 liv. Il épousa *Françoise du Chien*, fille d'un trésorier de France, et devint fermier général. Il eut quatre filles, toutes anoblies par leurs alliances. Sa fille *Françoise* épousa *Gabriel*, comte d'*Angennes*, mort en sa terre de Tremblay, le 9 novembre 1752. *Emilie* épousa, en 1714, *Jean-François de Creil*, lieutenant des grenadiers à cheval, cordon rouge, et maréchal de camp ; elle fut mère de la comtesse d'*Heldorf*. *Marie*, troisième fille d'*André Mailly*, est aïeule maternelle de MM. *Dupille*, et de la ci-devant comtesse de *Nadaillac*. Enfin *Anne* épousa *Christophe Pajot*, seigneur de *Villiers* ; elle fut mère de la présidente de *Cailly*, et aïeule de la marquise de *Joyeuse*.

Ainsi, voilà comment, par le chemin des finances, des intrigans parviennent à la noblesse. Ces *Mailly* en sont un exemple ; mais tous ceux de leur nom ou de leur parenté n'ont pas été si fortunés ; il en est de tous les états, dans différentes provinces. On en a vu un savetier, dont l'échope étoit

rue Saint-Louis , en face de celle du Foin ,
et qui avoit aussi des prétentions à la noblesse.

Comtes et marquis DE MAILLY , sont ,
comme on le dit dans le monde , les *bons Mailly*. Un volume in-folio offre les fastes
de leur orgueil et leur généalogie. Les ama-
teurs peuvent le consulter. Nous nous bor-
nerons à dire que ces *bons Mailly* font
remonter leur origine jusqu'à *Anselme* , sire
de *Mailly* , né en 1010 , un des plus puissans
seigneurs de son siècle , et tuteur du comte
de Flandres et d'Artois. Il possédoit la ba-
ronnie de *Mailly* , située dans le diocèse
d'Amiens , près de Péronne : il laissa cette
terre à sa postérité , qui l'a possédée , sans
interruption , jusqu'à présent. Pendant près
de huit siècles , malgré longévité rare , il
n'est aucun de ces *bons Mailly* qui ait laissé
un nom digne de passer à la postérité. Une
de leurs femmes a tiré ce nom de sa noble
obscurité ; c'est la comtesse de *Mailly* , fille
du marquis de Nesle , qui , conduite par
les proxénètes *Richelieu* et autres , donna
la première leçon du libertinage à Louis XV ,

et qui par des agaceries , des attaques dignes de la courtisane la plus dévergondée , mit ce jeune roi dans l'impossibilité de lui refuser ce que son ambition et celle de sa clique desiroit tant. Elle réussit , et la Catin , toute glorieuse de sa victoire , courut , dans le désordre qui suit ordinairement une pareille scène , auprès de ses infâmes partisans , et se montra en disant : *Voyez donc , je vous en prie , comme ce paillard m'a accommodée.* La cour , depuis cette époque , fut le repaire fortuné des maq... des P... et des fripons , tous nobles.

M. le comte de Mailly fut très-honoré d'être cocu , quoiqu'il en parût à-peu-près mécontent. On lui défendit , comme à l'ordinaire , de n'avoir plus aucun commerce avec sa digne épouse , et quelques années après , en 1744 , le roi ériga la baronnie de Mailly en comté.

Une anecdote qu'on vient de me fournir sur le comte de Mailly , gouverneur de Perpignan , doit trouver place ici. Il avoit pour secrétaire le fils du lieutenant général

d'Epernai, nommé *de Malavois*, jeune homme plein de mérite, et qui avoit été ingénieur du roi à l'ile de Bourbon. En 1778 ou 1779, la ferme générale demanda un mémoire pour prévenir les contrebandes fréquentes qui se faisoient dans le Roussillon, et pour faire punir les contrebandiers d'une manière utile : le jeune secrétaire, muni de tous les renseignemens nécessaires, fit un travail si sage, et rempli de vues si importantes, que le contrôleur général *Turgot* en fut enchanté, et accorda à l'auteur 600 livres de pension. Le gouverneur de *Mailly*, en bon économie, s'empara de la pension, et l'appliqua à une fille qu'il entretenoit. Ainsi une récompense destinée au mérite, servit d'encouragement à la débauche.

COMTE D'HAZON. Je ne sais pas si ce comte, qui a la réputation d'*escroc*, descend d'un marchand d'Orléans qui avoit de l'esprit. *Colbert* fit assembler plusieurs marchands de Paris et des villes voisines, pour conférer avec eux sur les moyens de rétablir le commerce. Aucun n'osoit porter

la parole : *Messieurs*, leur dit le ministre, *vous êtes donc muets ? Non, monseigneur*, répondit un des assistans, nommé *Hazon*, *mais nous craignons d'offenser votre grandeur*, *s'il nous échappe quelque parole qui lui déplaise*. Parlez librement, répliqua le ministre ; *celui qui me parlera avec plus de franchise, sera le meilleur serviteur du roi*. Alors *Hazon* prenant la parole dit : « *Monseigneur*, puisque vous » nous le commandez, et que vous nous » promettez de trouver bon ce que nous » aurons l'honneur de vous représenter, je » vous dirai franchement que lorsque vous » êtes venu au ministère, vous avez trouvé le » chariot renversé, et que depuis que vous y » êtes ne l'avez relevé que pour le renverser de l'autre côté ». A ces mots M. Colbert prit feu, et dit avec émotion : *Comme vous parlez, mon ami ? Monseigneur*, répondit *Hazon*, *je demande très-humblement pardon à votre grandeur de la folie que j'ai faite de me fixer à sa promesse ; je n'en dirai pas davantage*.

Quant au susdit comte d'*Hazon*, dont le comté n'est pas encore bien connu, nous

le dénonçons comme un homme dangereux. Parmi ses exploits de triports, on cite le suivant : Associé avec un mousquetaire et un officier, il escroqua au jeu cent soixante et dix mille livres au sieur *Rogier de Montlein*, capitaine au régiment du roi, cavalerie, et le força à faire un billet de cette somme, le sieur *Beguin*, lieutenant des maréchaux de France, qui étoit porteur de cet effet, eut la foiblesse de le faire payer plutôt que de le faire annuler par le tribunal, et de dénoncer les écornifleurs.

Marquis de SAINT-CLAIR. Son nom est **VIDAR.** Le marquis de *Saint-Clair* d'aujourd'hui, ancien mousquetaire noir, chevalier de *Saint-Louis*, etc. est fils d'un chef de brigade des gardes du roi, et petit fils d'un *Vidar*, maire de Poitiers, qui fut anobli par cette charge, et qui prit alors pour armes parlantes *huit dards rassemblés en faisceau*. Le ci-devant marquis de *Saint-Clair* a obtenu le grade de colonel, non pas pour ses services, mais pour avoir épousé la petite-fille du maréchal de *Chastenet*. On accuse ce

noble d'avoir la morgue des parvenus , de se montrer méprisant envers les gens instruits comme envers ses créanciers , et de sembler dire à celui qui se méprendroit sur sa noblesse , ce que la Fontaine fait dire au diable de *Papefiguere* :

Je t'ai jà dit que j'étois gentilhomme ,
Né pour chommer et pour ne rien savoir.

Comte d'ARNOUVILLE. Son nom est DE MACHAUD. M. de Machaud , ancien garde des sceaux , et long-temps exilé à *Arnouville* , étoit le fils d'un magistrat vendu au despotisme et souvent employé dans des commissions ordinairement composées , non pas de juges , mais de *condamnateurs*. Sa sevère exactitude à remplir les intentions de la cour lui avoit mérité le surnom de *Machaud-coupe-tête*. Son fils avoit été intendant du *Hainaut*.

Madame de Pompadour , pour satisfaire aux dépenses extraordinaires qu'elle employoit pour se maintenir en place , et perpétuer l'enchantement de son royal esclave ,

avoit besoin , à la tête des finances , d'un homme à son commandement. M. *Orry* étoit trop économe , et se prêtoit peu aux grands vols et aux dilapidations qui lui étoient nécessaires : il lui falloit un complice. Elle fit disgracier *Orry*, et jeta les yeux sur *Machaud*, qui étoit plus accommodant. En 1745, il fut nommé contrôleur général. Ce fut alors qu'il embellit , avec des dépenses immenses , le parc et le village d'Arnouville , qui est le mieux bâti et le mieux percé de tous les villages de France. Cette favorite l'éleva ensuite, en 1750, à la dignité de garde de sceaux. Le roi érigea , en sa faveur , au mois d'avril 1757 , Arnouville en comté. Dans la suite M. de *Machaud*, étant disgracié, fut exilé dans cette terre. On rapporte que Louis XV, en passant par ce village , fut choqué de la magnificence extraordinaire de la grille du Parc.

PERINET , fermier général , étoit fils d'un marchand de vin de la petite ville de *Sancère* en Berri. Après la mort de son père , il lui succéda dans son commerce ; il four-

nissoit du vin à M. le duc de Noailles, qui, par son crédit, le fit directeur de la compagnie des Indes, en 1721. Il obtint aussi, pour ce protégé, une place de fermier général. Les *Perinet de la Tour-d'argent*, tous protestans, étoient les parens de ce financier qui étoit un bon homme.

Comte DE ONZ - EN - BRAY. Son vrai nom est PAJOT. La noblesse de cette maison ne remonte pas bien haut. *Nicolas Pajot*, habitant (on n'ose pas dire sa qualité) de la ville de Pont-sur-Seine, eut un fils qui illustra sa famille. Il fut d'abord commis dans les postes, et puis successivement contrôleur et fermier de cette partie. Se voyant riche, il voulut anoblir lui et sa postérité. Pour cet effet, il acheta, le 17 octobre 1680, des lettres de secrétaire du roi, et épousa une riche héritière *Marie-Anne Oger*, dame de *Villers*, et d'*Onz-en-Bray*, seigneurie dont sa postérité à hérité. Il mourut en 1680.

Son fils *Léon Pajot* succéda, en 1702, à la place de contrôleur général des postes et relais de France qu'occupoit son père. Il se

qualifioit de seigneur de *Villeperot-S.-Aubin*, mais ces titres furent trop minces, et ne purent suffire à son grand besoin d'illustration : il parvint, avec les manèges ordinaires, à faire ériger, comme il le desiroit tant, la seigneurie d'*Onz-en-Bray* en *Comté*, et il fut enfin nommé M. le *Comte*. Il épousa Anne *Rouiller*, la fille de *Louis Rouiller*, dont nous avons déjà parlé. Ses petits-fils et petite-fille sont *Christophe Louis*, seigneur de *Villiers*, gouverneur d'Arles, et *Anne*, mariée en 1753, à *Pierre Delpeck*, seigneur de *Cailly*. De ce mariage est issue une fille, mariée à *Jean-Armand*, marquis de *Joyeuse*.

Clugny, contrôleur général, avoit aussi la bêtise de prétendre à l'ancienneté ; il se faisoit descendre, à tort ou à droit, des *Clugny* de Bourgogne qui remontent jusqu'au quatorzième siècle. Seroit-il descendu de plus haut, il n'en auroit pas été meilleur homme d'état. Cet homme nommé, le 20 mai 1776, au contrôle général, mourut, six mois après, dans sa place. Il se distingua dans ce court espace de temps, par les grands

biens qu'il procura à sa famille et à ses adhérens, qui en ont retiré le même avantage que si le ministre eût resté dix ans en place.
A sa mort on fit cette niaise épitaphe :

Ci gît un contrôleur digne qu'on le pleurât,
Aimant beaucoup la France et point du tout la vie,
Consentans de bon cœur qu'elle lui fût ravie,
Lorsqu'il auroit éteint les dettes de l'état,

Si le ciel lui eût fait cette grace, il eût autant vécu que Mathusalem. C'est à M. de Maurepas que la France doit ce contrôleur général, absolument nul pour le bien, et qui n'a fait que creuser l'abîme du déficit des finances. Son ancienne maîtresse en avoit tiré une pension bien conditionnée, avec laquelle le noir, le somnambuliste, l'illuminé, le maniaque, le cocu *Duval d'Esprémenil* est devenu homme comme il faut. C'est l'abolition de cette pension qui a fait de ce parlementaire un aristocrate.

Les marquis comte et vicomte DE TOULON-GEON; leur vrai nom est **GASPARD**. Ils ont changé dans la suite ce nom, très-roturier, en celui de **GUEPARD**.

Un de ces nobles de fraîche date est député à l'assemblée nationale par la ci-devant noblesse de Franche-Comté. C'est un homme tout ministériel , lâchant à la dérobée quelques phrases insignifiantes qui attestent toujours sa nullité. Ses frères , ainsi que lui , pleurent amèrement la belle livrée qu'ils avoient fait faire toute neuve , précisément huit jours avant le fameux décret qui balaie toutes les ordures féodales. On assure en Franche-Comté que le père *Guépard* , seigneur de *Toulongeon* , mit le feu à son château pour échapper à la nécessité de produire des titres qu'il n'avoit pas.

L'ESPINASSE-LANGEAC , chevalier fort illustre d'une maison fort illustre , et digne fils de la très illustre *Sabatin* , a obtenu la croix de chevalier de Saint-Louis , après quatre ans de service , dans le régiment provincial de Saint-Denis. Il faut l'avouer , cette croix le faisoit rougir. Un de ses amis l'enhardit à la porter par ce jeu de mots assez piquant *Point de scrupule , chevalier , la cour a plus considéré les services de mer (de mère) que ceux de terre.*

MARQUIS DE GASVILLE. Son nom est Goujon. Ce marquis , sans marquisat , a la gloire de descendre d'un traitant nommé Pierre *Goujon* , qui fut condamné , en 1716 , par la chambre de justice , à la médiocre restitution de 1,349,572 liv. Malgré cet accident , cet honnête homme eut encore de quoi acheter la noblesse , en achetant une charge de secrétaire du roi. Son fils , *Goujon de Gasville* , maître des requêtes , intendant de Rouen , fut le grand-père du *Marquis de Gasville* dont il est question , qui joint à tant d'honneur celui d'être parent par les femmes de l'illustre et honnête *Breteuil*. C'est à cet homme de cour que le prétendu marquis doit sa fortune ; et il a toujours très-noblement été , en conséquence , le très-obéissant , le très-soumis , le très-humble , le très-petit serviteur et valet de la grandeur dudit protecteur ministre.

Heureusement le tems est passé où l'argent volé par l'aïeul faisoit le petit-fils marquis , et lui valoit des récompenses et des honneurs. Ainsi le ci-devant *marquis de Gasville*

ne sera désormais , comme l'auteur de sa noble race , qu'un *très-petit Goujon.*

Le Comte d'ADHÉMAR. On assure que son vrai nom est AZÉMAR. Se voyant sur le chemin de la fortune , il a rougi de porter un nom bourgeois , qui pouvoit d'ailleurs devenir un obstacle à son ambition ; il s'est raccroché à la vieille maison d'*Adhémar* , et s'est fait descendre de Charlemagne. On raconte à ce sujet qu'étant lieutenant de milice en province , il s'introduisit chez un descendant de la maison dont il porte le nom : en lui persuadant qu'il étoit son parent il obtint , sous quelque prétexte , la communication de ses titres et se les appropria. Son état de domesticité à Versailles le mit à même d'acquérir les bonnes graces de la reine. Dans une comédie représentée à la cour , où cette princesse remplissoit un rôle , M d'Adhémar jouoit celui de *Colin*. Ce fut alors en 1780 , et lorsqu'il fut question de l'élever à la place de ministre de la guerre , que l'on répandit un couplet malin , où l'on reprochoit au sieur d'*Adhémar* sa naissance ,

et où on le traitoit de *marquis de hasard*, de *chevalier d'industrie*. Le couplet ayant été envoyé à la reine , le sieur d'Adhémar se justifia de la manière suivante : il convint n'être qu'un pauvre gentilhomme , mais se prétendant issu de l'ancienne famille dont il porte le nom ; qu'il n'étoit pas en effet , dans son origine , noble qualifié , mais du bois dont on les fait ; que n'ayant pas eu de bien , il avoit été obligé de se soutenir par des moyens de complaisance , de dévouement , d'adresse , quoique toujours honnête , il ajouta qu'on lui faisoit beaucoup d'honneur en le qualifiant de major ; qu'il n'avoit jamais été qu'aide-major ; enfin il prétendoit , en habile courtisan , que son dernier titre de *Colin* étoit celui qui l'avoit le plus honoré , puisqu'il avoit contribué aux amusemens de sa majesté , en jouant la comédie avec elle .

Voici le couplet en question.

Sur l'air de LA BOURBONNOISE.

Pour le bien de la guerre,
Il est question de faire
Ministre et secrétaire,
Un marquis de hasard ,

Chevalier d'industrie,
Colin de comédie :
C'est monsieur d'Adhémar.

Un mémoire qu'il avoit composé ou fait composer pour l'Empereur, quoiqu'il ne fût pas adopté, lui valut la faveur dont il jouit. Le roi le loua, et voulut en connaître l'auteur : il obtint ensuite d'être envoyé à Bruxelles ; la même protection le porta à Londres, où il fut ambassadeur, pour gagner le cordon bleu. Ce fut dans cette place qu'il se montra le zélé serviteur des intrigues de la reine, dans l'affaire scandaleuse du collier. On peut voir à cet égard les mémoires de madame Lamotte.

TOLOSAN. Le père des Tolosan d'aujourd'hui est venu de Savoie en sabots, il s'est fixé dans cette ville, et il est parvenu, par degrés à amasser une fortune considérable. Il eut alors la bêtise d'acheter une charge de secrétaire du roi, afin de devenir noble, et on le voit, dans l'Almanach de Lyon de 1748, au rang des secrétaires du roi auprès de la cour des monnoies de cette

ville. Ses fils ont hérité de sa fortune et de *sa noblesse*. Le premier, *Tolosan Montfort*, a continué le négoce, et est devenu le plus riche commençant de Lyon. Sa vaste maison sur le quai Saint-Clair est qualifiée d'*Hôtel*. Sa fille a épousé le comte d'*Onz-en-Brai*, qui est un *Legendre*, descendant d'un marchand de Rouen ; elle fait la duchesse à Paris. On l'a vu, le jour de pâques 1789, venir à Saint-Sulpice à une heure et demie, suivie de laquais à la plus grande livrée, et d'un chasseur portant le couteau de chasse et les épaulettes, jouant le rôle d'écuyer de madame. Cette dame avoit oublié les sabots de son grand-père.

Les autres *Tolosan*, qui, dans l'*Almanach royal*, ont usurpé la noble et illustre partie de, sont l'introducteur des ambassadeurs et le maître des requêtes. Ce dernier, à qui l'on reproche autant de cupidité que de dureté, est rapporteur du tribunal des maréchaux de France pour *le point d'honneur*. Pour le caractériser et pour le distinguer de ses frères, on le qualifie de *Tolosan point (ou pas) d'honneur*.

Dans les *Etrennes aux grisettes* pour l'année 1790 , à la lettre *T*, on trouve parmi celles que la *Delaunai* accuse , devant *Silvain Bailly* , de nuire à son commerce , *Clementine de Tolosan* , rue du grand-chantier au Marais , chez son père , prévôt des marchands à Lyon.

La sœur des trois *Tolosan* a épousé un épicier de Lyon , nommé *Maindestre* , qui demeure quai Saint-Clair , maison de *Tolosan*.

Le comte DE MONTLAUSIER. Son nom est **REYNAUD**. Sa famille est connue à Clermont sous le nom de *Beauregard*. Ledéputé criard et fanfaron qui se remue tant et qui fait si peu à l'Assemblée nationale , avoit d'abord pris le nom de *CHEVALIER de Montlausier* avant d'être député. Il ne prend que ce titre dans un petit ouvrage qu'il a publié en 1789 , sur *les volcans d'Auvergne*. Arrivé à Paris , et se trouvant entouré d'hommes titrés , il s'est de lui-même érigé en **COMTE**. Voici ce qu'on dit de ce petit député dans une feuille intitulée *les Evangélistes* , n°. 12 et 13 : « Et toi aussi , mon fils Reynaud , tu veux

descendre du clergé et de la noblesse, et tu n'est ni prêtre ni noble. Ah! si ton grand-père *Reynaud*, notaire royal à Clermont, dont le fils s'est anobli en achetant une charge de conseiller, te voyoit braver ceux qui sont au moins tes égaux; s'il te voyoit déplorer superbement les malheurs de la noblesse française agonisante, trancher du noble de race, gémir sur la perte de tes hautes prérogatives, de ton antique illustration, il te diroit comme *Dandin*, disoit à son fanfaron de fils :

Tu fais le gentilhomme, hé *Reynaud* mon ami!
Regarde dans ma chambre et dans ma garderobe,
Les portraits des *Reynaud*, etc.

Rentres en toi-même, mon ami *Reynaud*,
ne te démené plus tant parmi tes noirs confrères. On n'entend, on ne voit que toi;
tu cries, tu menaces, tu déclames quelques
phrases de collège qu'on t'a soufflées; tu
te présentes avec graces, tu te dessines
comme un modèle ou comme un chanteur,
tu déploies de beaux bras, tu fais le beau-
fils; tu fais bien rire dans les tribunes!

Rentres donc en toi-même, mon fils *Reynaud!*
 Tu fais le glorieux , le superbe ; as-tu oublié
 ton humble famille qui habite une très-hum-
 ble maison dans un très-vilain faubourg de
 Clermont ? Souviens-toi un peu de ton frère
 le chanoine qui est boiteux , et qui n'en prie
 pas moins Dieu fort dévotement chaque jour
 pour le salut de ton ame , tandis que chaque
 jour tu te damnes én bataillant contre la
 patrie. Souviens-toi de ton frère le ci-devant
 sous-lieutenant , qui fut banni de son régi-
 ment d'infanterie , pour avoir insulté un
 jeune homme de la ville , pour l'avoir en-
 suite assassiné (1) ; souviens-toi que ta fa-
 mille n'est composée que de tristes jansé-
 nistes qui ne sont ni brillans , ni fanfarons.

On m'a dit , et j'en suis certain , que toi
Reynaud , humble bourgeois de Clermont ,
 tu te fais nommer *M. le Comte de Mont-
 lauzier*. Eh ! qui t'a fait comte , mon pauvre
 ami ? Où diable est situé ton comté ? Tu
 n'étois que *chevalier* en arrivant à Paris. Est-ce

(1) Le jeune homme assassiné par le sieur *REYNAUD* se nommoit *BRETANGE*.

que tu ressemblerois à *Dom-Quichotte*, qui, suivant l'occurrence, étoit gouverneur ou *chevalier de la Triste-figure*. Tu m'as l'air d'être le comte de la Triste-figure. Il en est de toi comme de ce malheureux jocquay de l'aristocratie, qui, quoique fils d'un cabaretier de Bagnols, se fait nommer *le Comte de Rivarol*. Si on alloit vous exiler l'un et l'autre dans vos *Couïe*, ou diable iriez-vous ?

Dans la suite de cet ouvrage, l'auteur revient sur ce pauvre comte de Montlauziers. Il se rappelle qu'il a eu la gloire d'être élevé au grade de *sous-lieutenant de milice* : Ainsi, dit-il, je soutiens qu'il peut, sans crainte d'être démenti, dire et chanter comme chante *Colin* dans l'opéra du *Tonnelier* :

Morbleu, c'est que j'ai du service;
N'ai-je pas soutenu l'état
Pendant trois mois dans la milice,

Le marquis DE BOUILLET. Son nom, dans les anciens titres, est BOLLER, BOILIER, BOUILLETS, BOYLER, ou BOTTHERS. Cette

maison a formé plusieurs alliances avec celle de *Motier de la Fayette*. *Alix*, fille de *Guillaume Boythers*, fut mariée, au commencement du quatorzième siècle, avec *Pons Motier de Champetières*. Dans un extrait des registres du parlement, rapporté par *Baluze*, de l'an 1328, on voit *Pierre Boillier*, écuyer, au rang des nobles de la province d'Auvergne qui plaidoient contre le clergé. Le 22 février 1694, *Antoine Bouillé*, seigneur d'*Alleret*, *Saint-Giron* et du *Chariol*, épousa *Magdeleine Motier de la Fayette de Champetièrē*. *Guillaume Antoine Bouillé*, qui provint de ce mariage, étoit capitaine au régiment de Tou-
rainie : il épousa en premières noces, le 10 mars 1725, *Marie-Albertine-Joseph-Amour de Clavière de Saint-Agrève*. C'est de ce mariage qu'est né, le 10 mars 1740, *François-Claude-Amour marquis de Boulier*, baron d'*Alleret* et de *Saint-Giron*, premier *Chambellan de Monsieur*, commandant des îles du vent de l'Amérique, en 1780, lieutenant-général des armées du roi, en 1782, et chevalier de ses ordres, en 1783.

D'après les liaisons de parenté qui existent entre MM. *Bouillé* et *Motier*, on ne doit pas être surpris du tendre intérêt que le général de l'armée parisienne prend à son parent le commandant de Metz. On sait aujourd'hui tous les détails de sa conduite dans la fameuse affaire de Nancy. La question de savoir si M. *Bouillé* a trompé les patriotes de Metz pour les conduire à la boucherie, a provoqué l'attaque des Suisses, afin de servir les ennemis de la constitution, ou si le zèle le plus pur l'a conduit à Metz; si la nécessité seule l'a porté à des actes de violence; s'il n'avoit d'autre intention que celle de servir sa patrie, et non pas seulement, comme autrefois, *de servir le roi*, c'est à-dire, de servir des ministres, des catins, des princes et des valets-de-chambre; enfin, s'il s'est conduit en défenseur de la liberté, plutôt qu'en défenseur du despotisme: cette question-là, dis-je est aujourd'hui, pour les esprits justes, tout-à-fait décidée.

DE PLANCHOURY. Son nom est GIRAULT. Son père étoit tonnelier : ayant passé aux îles Françaises de l'Amérique, pour y exercer sa profession , la fortune l'y suivit , lui fut propice ; il y gagna beaucoup de bien , et avec lequel il repassa en France. Possesseur d'une telle fortune , suivant les mœurs et les usages de ce temps-là , un état mécanique ne pouvoit plus lui convenir , et , à l'exemple des autres , la manie de la noblesse l'ayant aisément gagné, il se proposa de quitter la roture et d'acheter un titre de noblesse. Effectivement une charge de trésorier de France au bureau des finances de Tours , fut celle qu'il choisit pour se décrasser de la lie des tonneaux. Avant ou depuis s'être fait trésorier de France , il acquit , pour augmenter son lustre , le fief de *Planchoury* , situé en Touraine à une lieue de la ville de *Langeais* et sur la grande route de Tours à Saumur. Ce fief défunt relève de la ci-devant baronnie de *Saint-Michel-sur-Loire* , membre du duché de *Luynes*. Notre nonveau seigneur joignit encore à

ces titres nouveaux , la co-seigneurie des *Essarts* , paroisse en Touraine , située à une lieue ou une lieue et demie du hameau de Planchoury .

Voilà donc notre artisan Américain métamorphosé , par la vertu de ses écus , de tonnelier en trésorier , et , qui plus est , en seigneur . Quel changement subit dans la condition d'un homme sorti de la poussière , de se voir appeler monseigneur ! Quel effet un pareil titre ne produit pas aux yeux des habitans des provinces (et sur-tout aux bons citoyens des campagnes !)

Notre anobli a eu un fils , et c'est des lui dont il s'agit ici . Le père ayant fait un si beau saut , le fils , à son imitation , devoit en faire encore un plus fort . En effet on l'y préparoit ; après l'éducation ordinaire donnée aux jeunes gens , on lui obtint une place d'officier au régiment Dauphin , cavalerie , où il est devenu capitaine , et où , sans doute , il a servi le temps nécessaire pour mériter la croix de Saint-Louis dont il est décoré . Ainsi , comme on voit , il a réussi .

M. *Girault* (de Planchoury), riche officier de cavalerie, ne pouvoit manquer, avec ces titres, de faire un riche mariage. En effet, mademoiselle *Desmé du Buisson*, fille du lieutenant général de ce nom, de la sénéchaussée de Saumur, est devenue l'épouse de M. l'officier ; et de cet hymen est issue une fille qui est épouse aujourd'hui d'un conseiller au parlement, appelé M. *Drouin de Zaudueil*, qui demeure rue de la Cerisaie.

Madame *Girault* ; belle-mère de notre conseiller, n'est pas d'une extraction plus relevée que M. son époux, et ils sont bien associés. Son père avoit aussi, comme le père *Girault*, exercé aux îles là profession de tonnelier, et heureux comme lui, il s'y est enrichi. On voit dans cette alliance que nos bons tonneliers, compagnons de voyage, ont voulu, par reconnaissance, identifier et perpétuer leurs fortunes dans une seule famille.

Le Chevalier DES PERRIERES, commandant provisoire de l'artillerie nationale Parisienne. Ce gentilhomme de sa fabrique, s'appelle, par son vrai nom, *Poissonnier*. Il n'a de place

ici qu'à cause de la qualité de chevalier , que , sans aucun titre , ils'est permis d'ajouter à son nom . Il est fils et neveu de tous les médecins appelés *Poissonnier* . Son grand-père est chirurgien-barbier (autrefois ces deux professions s'exerçoient ensemble) dans la petite ville de Semur-en-Auxois , province de Bourgogne . La hauteur insupportable et très-connue de ce petit M. *des Perrières* , sera , sans doute , un peu rabaissée par la publicité que nous donnons à sa généalogie .

Ces médecins *Poissonnier* ont tant de vanité pour les titrés de noblesse , qu'il leur faut absolument des chevaliers et des comtes dans leur famille . On a vu que le fils étoit *chevalier* , et on va voir aussi que la fille est *comtesse* . Cette femme , comme les Danaïdes , veuve de tous ses maris , est à son troisième époux , c'est M. le comte de *Vinezac* , major de la troisième division de l'armée Parisienne , dont nous parlons dans l'article suivant .

Le comte DE VINEZAC a un nom original ; mais il le laisse de côté pour prendre le second , précédé du titre de comte . Il a

servi en qualité de lieutenant au régiment d'Auvergne infanterie , et est décoré de la croix de Saint-Louis. Si au moral la révolution est préjudiciable à M. le Comte , si tant est qu'il soit noble , au physique , il en est bien dédommagé par la place lucrative de major d'une division de la garde nationale , dont il est pourvu. M. de *Vinezac* ne peut se dissimuler que ce grand événement est très-heureux pour lui , et que 8 à 9000 liv. que produit la majorité , sont venues fort à propos le tirer de l'embarras où il étoit , et l'empêcher de faire des motions auprès de ses connoissances pour aller dîner , comme il le faisoit au palais-royal , l'été dernier , six semaines avant la révolution. Aussi nous comptons bien , par reconnoissance , que M. le major , *comte de Vinezac* , a des sentimens patriotiques , et qu'il ne dit pas dédaigneusement , comme M. le chevalier *des Perrieres* , son beau-frère , que c'est le hasard qui lui a fait prendre parti dans la révolution. Si tous les comtes , marquis , barons , etc. , avoient été aussi bien traités

par la révolution que M. de Vinezac , il n'y auroit assurément pas , il faut le croire , tant d'aristocrates.

D'ESPRÉMENIL , ci-devant conseiller au ci-devant parlement : son vrai nom est DUVAL. Il est natif de Pondichéri- La chaleur du climat de l'Inde a puissamment influé sur sa naissance et sur sa renommée. Sa mère , surnommée *Boutaqui* , avoit dans le cœur de grands principes d'égalité ; tous les citoyens étoient égaux à ses yeux , et elle ne connoissoit entr'eux de différence que celle que leur donnoit leur talent et leur activité : son insatiable humanité lui faisoit aller audevant des hommes intéressans , et leur bonheur faisoit le sien. Pour opérer le bien , elle ne consultoit ni le lieu , ni le tems , ni les personnes : elle le faisoit en tout tems par-tout , et avec tout le monde ; enfin on peut dire que toute la chaleur , toute la turbulence , toutes les explosions de ce feu volcanique que M. *d'Espréménil* a dans la tête , madame sa mère les avoit ailleurs à un même degré de force. Sa grande ame ,

dévorée par cette charité excessive qui fait le lien de la société , n'a pas été à l'abri des traits de la calomnie. Son zèle brûlant a été regardé comme l'effet d'un tempérament embrasé. On lui a fait un crime de sa grande popularité , de son amour pour les affaires publiques et pour les défenseurs de la patrie. On a osé douter de la légitimité de son auguste fils *d'Esprémenil* , et avancer qu'il avoit été créé par l'opération d'un soldat Malabar de la garnison de Pondichéri. Il suffit de citer ces calomnies pour en faire sentir le peu de fondement.

Le jeune *d'Esprémenil* , avec le feu de sa digne mère , le feu du climat asiatique qui l'avoit vu naître , vint à Paris se précipiter dans la carrière des honneurs ; il fut grand parlementaire , grand prêtre d'illuminée⁽¹⁾ , grand magnétiseur , grand partisan de *Cagliostro* , grand somnanbuliste , grand papiste , grand intolérant , grand aristocrate , grand robinocrate ; il eut de toutes les grandeurs ;

(1) Etablie dans la rue Plâtrière.

celle de *grand cocu* ne put lui échapper, et il le devint très-authentiquement en épousant la maîtresse du feu contrôleur général *Clugny*, comme nous l'avons dit dans le n° précédent. En faveur de ce noble mariage, la nation , pour récompenser M. Duval , lui payoit une bonne pension. Et c'est seulement parce que cette pension lui a été retirée , bien injustement , que le grand d'Esprémenil est aujourd'hui si en colère contre la Nation.

Nous plaçons ce grand homme dans la liste des nobles , par sa naissance , par ses actions , par ses opinions , par son mariage , par sa pension. Il est haut et puissant seigneur. Il raisonne comme un prince. Il mériteroit bien d'être *marquis ou duc* : l'on devroit au moins ériger en marquisat son *baquet magnétique*.

LA LOERE, ex-officier de dragons , chevalier de Saint-Louis , tranche du noble. Son vrai nom est GIRAULT. Son père , Maître *Girault* , surnommé *de la Loëre*; étoit notaire au châtelet , et secrétaire du roi. C'étoit

un homme dévoré par l'appétit de la noblesse; il quitta sa charge pour se faire décorer de la troisième présidence au conseil-supérieur de Châlons. Cette démangeaison de s'anoblir ne lui inspiroit pas pour cela la vraie noblesse de l'ame; il étoit accablé de dettes. Vingt créanciers mirent opposition au sceau des provisions de son successeur notaire. Le dérangement de ses affaires provenoit uniquement de son insatiable ambition pour la gloire d'être noble. Il n'avoit épargné aucunes dépenses afin de pousser son fils dans l'épée, et de se pousser lui-même dans la robe.

VALHS, comte DE SERRANT. C'est ici un de ces escrocs de nom , de noblesse et d'autorité : c'est bien plus encore; c'est un scélérat dont les crimes et ceux de ses complices , ministres , catins , princes ou mouchards , sont dignes du dernier supplice. Le vrai nom de cet intrigant est *VASH*. Son bisaïeul étoit un particulier de Strasbourg , juif suivant l'apparence , nommé *Isaac Abraham Vash*. Il eut un fils qui fut patron de navire ,

et qui, voulant sans doute faire perdre de vue son origine, dénatura le nom de son père, y ajouta une *l*, et se fit passer pour un *Valch* d'une ancienne maison noble d'Irlande.

Son fils, qui s'établit à Cadix, où il étoit négociant, devint père du comte de *Serrant* dont nous parlons. Ce négociant, père de notre héros, avoit encore, en 1774, un frère établi à Nantes, qui trouva moyen de s'immiscer dans les affaires de la maison de Stuard.

Le fils du négociant de Cadix, à la faveur de la fortune que son père avoit faite dans le commerce, à la faveur des illusions que *Vash*, son oncle de Nantes, avoit produit, et à la faveur d'une partie de succession dont il a aidé à dépoiller le légitime propriétaire, est parvenu à la cour à jouer un rôle, est devenu *le comte de Serrant*, maréchal de camp des armées, a épousé une demoiselle *de Choiseul*, et est monté dans les carrosses du roi.

En 1777, le sieur *Vash*, soi-disant comte

de Sarrant, colonel d'un régiment Irlandais, fit un passe-droit humiliant à un gentilhomme Irlandais, nommé *Macdonach*. Celui-ci, justement offensé, demanda satisfaction : le comte *de Sarrant* la refusa. Ce même Irlandais avoit, par foiblesse, épousé, en 1774, *Rose Plunkett*, femme peu digne de lui. Les infidélités de cette épouse, la poltronerie du sieur *Vash*, donnèrent au sieur *Maedonach* deux ennemis qui se réunirent pour l'accabler par l'acte le plus odieux du despotisme ministériel. *Rose Plunkett* ne pouvoit voir un homme qui l'avoit comblée de biens, et aux yeux duquel elle étoit si coupable : le prétendu comte *de Sarrant* ne vouloit pas non plus avoir un témoin de son injustice et de sa poltronerie. Ils se réunirent, mirent le prince *de Montbarrey* et sa catin, mademoiselle *Renard*, dans leur parti. M. *de Montbarrey*, à qui on n'a point coupé la tête le jour de la prise de la bastille, dépêcha une lettre-de-cachet contre le malheureux *Macdonach*, qui fut saisi, chargé de chaînes, et conduit dans

la tour des îles de Sainte-Marguerite, précisément dans le cachot où fut long-tems détenu l'homme au masque de fer.

Pendant que cette victime gémissoit dans cet affreux cachot, ses ennemis, ses assassins, se partageoient sa succession. Sa femme, l'indigne *Rose Plunkett*, gratifie son complice, le soi-disant *comte de Serrant*, d'un millier de louis d'or ; elle porte une partie des biens de son mari à un sieur de *Carondelet* de Valencienne, qui a la basse d'épouser cette femme atroce. La catin *Renard*, le lieutenant de police *le Noir*, ont aussi part à la dépouille. La somme de six mille livres est partagée entre le sieur *Sommelier* et *Chenetier*, vils limiers de sa police.

Le sieur *Sommelier* est aujourd'hui décoré du grade de capitaine par M. *la Fayette*, à la suite de l'état-major de la garde nationale ; il est de plus décoré de la croix de Saint-Louis, pour récompense de ses nombreux exploits de cette nature.

Sommelier et *Chenetier* ont conduit en

poste le malheureux *Macdonach*, chargé de soixante livres de chaînes, jusqu'au pieds du fatal donjon.

Dans la lettre que M. *Macdonach* adresse, le 15 juillet dernier, à l'auteur des *Révolutions du Brabant*, et de laquelle on a tiré tous les détails que l'on vient de lire, il s'exprime ainsi : « Tels ont été, monsieur, les moyens efficients de l'oppression de douze années et sept mois que j'ai endurée, derrières six portes, trois grilles, à côté d'une latrine, sans communiquer, soit de bouche ou par écrit, avec un humain... Le geolier, nommé le chevalier *de Montgrat*, durant les douze années et sept mois de ma captivité, n'a pas cessé un seul jour de me maltraiter, soit en me faisant charger de fers, sous le moindre prétexte, soit en mé volant sans scrupule tout ce qu'il a pu sur ma pension ».

Français, bénissons le ciel d'avoir vu finir le règne des catins, des princes, des escrocs et des ministres !

Le comte de HORNES. Cette maison est fort illustre, si l'on croit les généalogistes. Elle a pour tige *Thierry de Loos, sire de Hornes*, qui fut créé grand-veneur héréditaire de l'empire, et qui mourut vers l'an 1134. Cette maison, une des plus nobles de l'Europe, alliée à plusieurs souverains, a produit, au commencement de ce siècle, un scélérat, fameux sous le nom de *Hornes*, qui, à l'âge de vingt-trois ans, attira à Paris un marchand dans une auberge, et l'assassina en plein jour, pour lui voler son portefeuille. Il fut arrêté; et, quoiqu'allié à plusieurs souverains, et même au duc d'Orléans, régent, il fut rompu vif.

Ce prince, qui connut quelquefois les devoirs rigoureux de la justice, ne put se laisser émouvoir par la considération de la parenté, il répondit fort énergiquement : *Quand j'ai du mauvais sang, je me le fait tirer.*

On ajoute que les plus proches parens du comte de *Hornes* ayant demandé qu'au moins on changeât le genre de son supplice, dont

l'infâmie retomberoit sur eux, le régent répondit : *Ce ne sera pas le supplice, mais l'action qui l'a mérité, qui déshonorera votre famille.* Ce régent raisonnoit conformément aux anciens préjugés.

Comte de LAMOTTE, gentilhomme de M. le duc d'Orléans défunt, a renouvelé, en 1734, les scènes atroces de l'ancienne féodalité; parce que cet homme étoit attaché à la maison d'un prince, il croyoit que tout lui étoit permis comme à un prince. Son crime doit étre mis au rang de celui du ci-devant duc de *Fronsac*, aujourd'hui nommé *Richelieu*. Épris de la femme d'un limonnadier, nommé *Bruny*, il assassina le mari, pour jouir plus à son aise de la femme. Ce crime, digne d'une mort honteuse, ne fut puni que par six mois de bastille.

VASSANT. Il existe plusieurs familles, ci-devant nobles, de ce nom; mais il s'élève à cette occasion une grande difficulté à résoudre, et ce seroit un important service à rendre à la chose publique, si l'on parvenoit à mettre une distinction entre ceux

qui portent ce nom , et qui l'orthographient d'une manière différente : tels sont les *Vassant*, *Vassen*, *Vacen*, *Vacent*, *Vacant*, *Vaçan* , *Vassan* , etc. On croit que tous ces noms viennent de *Vassen* , qui est le nom d'une terre située en Picardie , près de *Caulny* et de Conci-le-Château.

Si un des ci-devant nobles qui portent ce même nom, et qui l'écrivent d'une manière différente venoit par hasard à faire quelque action d'éclat , il seroit à craindre que dans le monde on se méprît , et qu'on attribuât la gloire d'une belle action à celui qui n'en seroit point l'auteur. Une méprise de cette nature pourroit avoir de grandes conséquences pour les *Vassant* , les *Vacen* , etc.

Cette difficulté orthographique a souvent été funeste à la gloire des familles célèbres , dont le nom a éprouvé la disgrâce d'être dénaturé. On imprima un jour dans la feuille de Barcelone la nouvelle suivante : « Le » *célèbre* dom Gaston DE CAGOLOS vient » d'être nommé à la place vacante de l'aca- » démie de Madrid ». Le journaliste s'ap-

perçut qu'il s'étoit trompé sur le nom , et , dans la feuille suivante , il fit imprimer cet *errata* : « Ce n'est pas *le célèbre dom Caston* » de CAGOLOS qui vient d'être nommé à l'académie , mais le *célèbre dom Gaston de COLLOGOS* ». C'étoit encore une erreur , et dans le n°. suivant , le journaliste déclara que ce n'étoit ni *le célèbre dom Gaston de CAGOLOS* , ni le *célèbre dom Gaston de COLLOGOS* , mais *le célèbre dom Gaston de COGOLLOS*.

Il est de la plus grande nécessité pour les diverses familles nommées *Vassant* , *Vacen* , etc. de faire connoître au public l'ortographe de leur nom , d'après leurs titres primordiaux , afin qu'elles ne soient pas exposées à voir leur célébrité douteuse , et à éprouver l'affront du *célèbre dom Gaston Cogollos*.

DE CROSNE , ex-lieutenant général de police ; son nom est THYROUX. Il étoit intendant de Rouen , et premier président du conseil-supérieur de cette ville. Voici ce qu'on lit dans une conversation imprimée

du roi avec un de ses favoris , sur les intendans de provinces. " *De Crosne à Rouen?*
" --- C'est un bredouilleur , plat et ennuyeux
" personnage , qui a fait sa réputation par
" le rapport de l'infortuné *Calas* , dont le
" chargea Choiseul... Il pourra se soutenir
" à la police de la capitale , tant que la
" multitude ne formera point d'insurrection
" , et qu'elle aura du pain , de la viande ,
" et du bois en abondance , et à meilleur
" marché qu'ils ne sont présentement; mais
" je doute fort qu'il acquière jamais assez
" de talent pour devenir ministre , quoiqu'il
" ait épousé la fille de *la Michodièrē* , et
" qu'il soit abhorré du parlement de Rouen ,
" où il est conspué „.

Ce portrait est exact à bien des égards.
Voici de quelle manière cet intendant étoit
honoré à Rouen. Un jour on attacha à sa
porte une caricature qui représentoit *monsieur*
faisant la barbe à *M. de Normanville* ,
second président , et par reconnaissance , le
père de ce dernier versoit à boire à l'inten-
dant-barbier.

Cette caricature faisoit illusion à la naissance des deux personnages premier et second présidens. *De Crosne* passe en effet pour descendre d'un *Thyroux*, barbier ; et *Normanville*, certainement issu d'un cabaretier nommé *Figuet*, qui, il y a quelques années, vivoit encore. On attacha aussi, pendant la nuit, à la porte dudit *Normanville*, une enseigne de cabaret qui portoit *au VIL-NORMAND, bon logis à pied et à cheval.*

Quant à *de Crosne*, voici le placard épigrammatique qui fut placé sur sa porte :

L'autre jour Thyroux de Crosne
De sa noblesse qu'il prône
Cherchoit les titres précieux :
Une enseigne assez mal dorée,
De deux bassins blancs décorée,
Vint aussi-tôt frapper ses yeux.
Des services de ses grands-pères
Ce respectable monument
Lui fit voir, en gros caractères :
CÉANS L'ON RASE PROPREMENT.

Marquis DE FAVRAS ; le nom de celui qui a été pendu étoit *Thomas MAHY* : il étoit

chevalier de Saint-Louis et mestre-de-camp de dragons. Son grand-père possédoit, depuis 1710, la charge de receveur général des domaines et bois d'Orléans, Blois et Vendôme; son fils fut successeur de cette charge, qu'il vendit, en 1746, au sieur *Michel-Henri Fabus*. Il étoit propriétaire de la petite terre de *Cormeré*. Il prit le titre de baron de *Cormeré*. Il eut sept enfans de *Théreze Charpentier*, dont quatre mâles qui ont tous des qualifications différentes.

L'ainé, *Guillaume-François*, prenoit le titre de *baron de Cormeré*.

Thomas, puîné, se faisoit appeler *marquis de Favras*, nom d'un petit canton situé dans l'étendue de la petite terre de *Cormeré*. Il épousa la bâtarde d'un petit prince Allemand, nommée *Victoire-Edwidge-Caroline d'Anhalt-Bernebourg Schaumbourg*.

Edouard Mahy, qualifié de sieur *de Chenevelle*, est officier dans les troupes de la colonie de Saint-Domingue.

Charles-Louis Mahy, sieur *de Chitenay*, ci-devant interprète des langues orientales

dans le Bengale. On assure qu'il va retourner dans ce pays.

Joseph-Henry Mahy, sieurs des Montils.

Demoiselle *Caterine-Thérèse Mahy*, épouse du sieur *François Rougiard de Feuillard*, ancien procureur du roi en la maîtrise de Blois.

Et demoiselle *Marie-Madeleine de Cormeré*.

Tous ceux de cette famille qui ont de fort motifs pour n'être point patriotes, attendent avec impatience la contre-révolution, qui, suivant eux, est immanquable et plus prochaine qu'on ne pense.

Marquis de Montesquiou. On en a déjà parlé n°. 8, page 4, de la première livraison; mais de nouveaux renseignemens sur cette vieille maison nous déterminent à y revenir. Les *Montesquiou*, après leur fameux procès contre le chevalier *la Boulbène*, qui se prétendoit de leur maison, publièrent leur généalogie en un volume in-quarto. L'avertissement de ce volume commence par ces mots imposteurs : « Le public a

» paru desirer que la maison de Montes-
» quiou mit sous ses yeux les preuves de
» sa généalogie ». Cette généalogie , qui
n'intéresse personne , si ce n'est la vanité
de cette vieille famille , n'a pu être désirée
du public , qui voit tous les jours des exem-
plaires de ce livres généalogique , étalés à
six sous , et les laisse pourrir intacts sur
les échoppes des bouquinistes.

Voici l'abrégé de cette œuvre généalo-
gique , à laquelle je joins des observations
et des détails qui ne s'y trouvent point :

D'après le témoignage d'un seul écrivain
du douzième siècle , nommé *Oihenart* , ils
descendent des *comtes ou consuls de Fe-
zensac*. *Garcie Sanche* , dit *le Courbé* , ou
le Courbe , ou *le Bossu* , est le premier de
la tige : il fut fait *consul* ou comte d'une
partie de la Gascogne et non pas *duc* ,
comme le disent les généalogistes ; c'étoit
une charge qui équivaloit à celle d'inten-
dant de province. Ce *duc ou consul bossu*
étoit fils d'un autre *consul* , que les écri-
vains , dans leur latin barbare , nomment

Mattar-Saancius, qui descendoit d'un brigand, duc de Gascogne, appelé *Loup*. Charles le Chauve, dans une charte de l'an 845, appelle ce Loup, *le plus scélérat des scélérats, le plus perfide de tous les hommes, vraiment LOUP par son nom et par ses actions, et qui doit plutôt porter le nom de VOLEUR que celui de duc* (1). Les Montes quiou se sont donné bien des peines pour prouver qu'ils avoient l'honneur de descendre de ce *voleur*, de ce *scélérat*, de ce *Loup*. *Guillaume Garcie* fut fils de *Garcie le bossu*. Parmi ses successeurs, qui furent comtes de *Fezensac*, et qui usurpèrent sur les rois de France l'hérédité de leur charge et l'autorité souveraine, on trouve *Odon*, surnommé *Mancius-Tinea*, ou *le Manceau-Teigneux*, etc.

Aimerix, premier du nom, fut ex-

(1) « Quam ille omnibus pejoribus pessimus, ac perfidissimus supra omnes mortales, operibus et nomine Lupus, latro potius quam dux dicendus, etc. » Histoire du Languedoc, tome I, page 88, des preuves.

communié pour avoir usurpé des biens ecclésiastiques. Il eut deux fils, *Guillaume*, surnommé *Astanove*, ou *fécond en fourberie*⁽¹⁾, qui fut père d'*Aimery*, surnommé *Forton*, comte de *Fezensac*, et de *Raimond Aimery*, qui fut seigneur de la petite ville de *Montesquiou-l'Angle*. Ce dernier est le chef du nom de *Montesquiou*; son fils étoit nommé *Asivus*, *Arsivetus*, en françois *Arsieu*, et *Aisiou* en gascon, nom que la plupart des *Montesquiou* ont porté, qui est, par conséquent, celui qu'ils devroient conserver aujourd'hui. Ce nom vient, sans doute, du vieux mot *arser*, qui signifie *brûler, incendier*; *Arsieu* signiferoit, en ce cas, *brûleur, boute-feu*. Le petit-fils d'*Ar-*

(1) Ce *Guillaume LE FOURBE* extorqua une terre qui appartenloit à l'église cathédrale d'Auch; il fut obligé de la restituer quelque tems après. Il extorqua aussi deux fiefs à cette même église, que ses héritiers furent obligés de restituer. Pour expier ses excès innombrables et journaliers, comme il le déclare lui-même (pro innumeris cotidianisque meis excessibus), il fut en pélerinage à Jérusalem.

sieu I eut pour second fils *Odon*, seigneur d'*Estipouy*, qui forma la tige des seigneurs de *Massencone* et de *Montluc*, d'où est sorti le détestable bourreau *Blaise Montluc*, des atrocités duquel nous avons donné une légère idée dans le n°. 8, page 6.

Arsieu IV du nom, baron de Montesquiou, est nommé dans les titres *Arsivet*, *Essieu*, *Arsivetus*, *Aychivus* et *Eysivetus*. Dans le procès que les Montesquiou soutinrent contre M. de la *Boulbene*, l'avocat de ce dernier, M. *Polverel*, déclara qu'il avait découvert que les Montesquiou se nommoient *Civet* de leur vrai nom, sur quoi on lui fit dire que *les Montequiou étoient des animaux qui n'étoient bons qu'en civet*.

Arsieu V, son fils, fut souvent en guerre contre les nobles, barons et juges du comté de *Fezensac*; il fut aussi le fléau de ses sujets. Jean IV, comte d'Armagnac et de Fezensac, fut obligé, le 24 décembre 1432, d'accorder des lettres de sauve-garde aux consuls et aux habitans de *Montesquiou*, que le haut et puissant vexoit et opprimoit très,

noblement. Le comte d'Armagnac , tout en appelant *Arsieu de Montesquiou* son *cher cousin*, lui reproche d'avoir volé une certaine quantité de vins aux habitans de ce lieu ; l'accuse de tyrannie et d'oppression à leur égard; lui reproche , lorsque ces malheureux cherchoient à invoquer sa justice, de les avoir , par une audace excessive, dit-il, menacé de nouvelles tyrannies, et de les avoir foulés avec un nouvel empressement , d'avoir assemblé des gens d'armes pour les loger dans les maisons des habitans, et de les avoir laissé en proie à l'affreux brigandage de ces nobles vautours. Enfin ce prince déclare qu'il prend les personnes et et les biens de ces habitans opprimés sous sa protection.

Les Montesquiou ont mieux aimé, dans leur généalogie , donner la preuve de la conduite odieuse de cet aïeul, que de manquer l'occasion de montrer qu'il étoit le cousin du comte d'Armagnac. Cette espèce de scélérat mourut en 1432 , sans postérité mâle ; son frère *Bertrand* lui succéda , et c'est de

lui que descend l'abbé de *Montesquiou*,
abbé de Saint-Martial de Limoges.

Bertrand de Montesquiou, premier du nom, de la branche de *Marsan*, épousa en seconde noces *Gabrielle de Belcastel*: c'est de cette famille qu'étoit ce page qui fut complice de lempoisonnement du prince de *Condé* à Saint-Jean-d'Angely, et qui fut brûlé en effigie.

Toute la série de cette généalogie n'offre pas, pendant l'espace de plus de douze cents ans, un seul homme de mérite; on y voit au contraire des pères en procès avec leurs fils, des frères avec leurs frères, se disputant quelques portion de terre, se chicanant et manifestant la mauvaise foi d'un praticien de village; quelques voleurs, quelques hauts et puissans barons fort brutaux, et de ces hommes illustres qu'il n'auroit pas fait bon rencontrer dans un bois.

L'histoire a constamment gardé le plus profond silence sur cette famille de *nobles*, de *hauts et puissans seigneurs*; elle n'en fait mention que pour parler de leurs crimes;

elle ne nomme un *Montesquiou* que pour verser l'opprobre sur sa mémoire. C'est un scélérat qui tire ce nom de son obscurité, c'est un baron de *Montesquiou*, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui, de sang-froid, assassina le prince de Condé, en lui lâchant par derrière un coup de pistolet dans la tête. On dit que son maître, le duc d'Anjou, lui avoit ordonné cet assassinat, et que *Montesquiou*, en valet très-soumis et très-obéissant, se chargea de bon cœur de cette commission d'assassin. Voltaire, dans sa *Henriade*, a célébré l'opprobre de cette maison par ce vers :

Barbare *Montesquiou*, moins guerrier qu'assassin.

Les *Montesquiou* se sont bien gardés de placer ce trait d'histoire dans leur généalogie.

D'après le procès que ces ci-deyant nobles eurent pour leur ci-devant noblesse, avec les sieurs *la Boulbene*, ils obtinrent, le 31 juillet 1783, un arrêt du parlement de Paris, qui défend à leurs adversaires de porter le nom de *Montesquiou*. Le roi avoit

déjà reconnu , en 1777 , à ce qu'on lui fait dire , que la maison de Montesquiou descendoit des comtes de *Fezensac* , et avoit permis à tous ceux de cette race de joindre au beau nom de *Montesquiou* , le beau nom de *Fezensac* ; ce qui a comblé de gloire et de joie toute la famille. Elle a conclu que , descendant de *Sanche le Bossu* , elle devoit descendre de *Loup le voleur* et le *scélérat* , comme l'appelle Charles-le-Chauve ; elle devoit descendre du duc *Eudes* , et enfin du brigand *Clovis* , premier roi chrétien ; qu'ainsi elle avoit plus droit à la couronne de France que les Carlovingiens et Capétiens qui ne sont que des usurpateurs , et que la race des *Loups* , des *Arsivets* , des *Montesquiou* , brigands et assassins , devoit être assise sur le trône de France de préférence à la race de Bourbon. On rapporte que M. de Maurepas eut la foiblesse (ou peut-être fit la plaisanterie) de dire à *Philippe Arsivet ou Aissiou* , avant de lui remettre les lettres-patentes qui l'autorisent à porter le nom de *Fezensac* : « Donnez-moi avant votre parole

» d'honneur sur ce point que le roi exige,
 » et que vous lui devez au surplus par
 » reconnaissance. Voilà l'acte authentique
 » suivant lequel vous êtes *Fezensac*; consé-
 » quemment descendant de *Clovis*.... mais
 » au moins *laissez-nous trôner!* « Et les
 Montesquiou laissèrent les valets, les minis-
 tres, les escrocs, les catins et les princesses,
 trôner tout à leur aise.

Les Montesquiou croyent, comme article de foi, à leur descendance des anciens ducs d'Aquitaine; se vantent d'avoir des droits à la couronne de France; sont en conséquence orgueilleux, altiers et souverainement méprisans. Ils ne voudroient pas, tant les idées de noblesse rendent l'homme stupide, changer le nom obscur ou diffamé de *Montesquiou* pour le nom célèbre de *Montesquieu*, qui, à leur compte, n'étoit qu'un *homme de néant*.

Ils pleurent l'ancien régime qui étoit si favorable à leurs préjugés et à leurs prétentions. Le gentil abbé *Montesquiou* qui se remue tant à l'Assemblée nationale, enrage

de n'être plus agent du clergé, et de voir ses espérances épiscopales ou cardinales entièrement frustrées.

Ils détestent bien noblement la constitution , qui leur ôte leur gloire, leur grandeur , leur illustration , en annulant leurs chiffons en parchemin , parce que leur gloire , leur grandeur et leur illustration existoient dans ces chiffons.

DUC DE POLIGNAC. Le véritable nom de la famille de Polignac , qui existe aujourd'hui, est CHALENÇON. Le duc de Polignac si fameux et si enrichi par les exploits de son épouse , n'est point de l'ancienne maison de *Polignac* , qui est éteinte en la personne de *François Alexandre*, comte de *Polignac*, lieutenant général des armées du roi , mort en 1785 ; et quand il seroit de cette famille , il n'appartiendroit pas à des aïeux bien respectables ; nous allons le prouver :

Les *Polignac* croyent descendre de l'empereur romain *Avitus* , et être de la famille des *Appollinaire*. On sait que le célèbre *Sidoine Appollinaire*, gouverneur de ROME,

patrice , évêque de Clermont , poète , littérateur et saint , étoit aussi gendre de cet empereur *Avitus* ; mais on ne sait pas comment les vicomtes de Polignac descendoient de ce saint évêque , et cette descendance n'a jamais existé que dans la cervelle de quelques romanciers généalogistes , et des nobles vicomtes de Polignac , dont quelques-uns , sur-tout dans ces derniers temps , pour s'en faire accroire , ont affecté de porter le nom de *Sidoine Appollinaire*. L'avant - dernier comte de *Polignac* , mort en 1759 , portoit ce nom que les anciens seigneurs de Polignac n'ont jamais pris.

Le plus ancien vicomte de Polignac dont l'histoire fasse mention , est un nommé *Armand* , qui vivoit vers la fin du neuvième siècle , et qui , voyant que son frère puiné *Vital* , n'avoit pas été nommé évêque du Velai , et que *Norbert* l'emportoit sur lui , obligea ce dernier à lui céder la petite ville de *Saint-Paulien* en Auvergne , qui étoit alors capitale du Velai , et qui cessa de l'être à cette occasion , parce que *Norbert* n'y

pouvant plus siéger , transporta le siège au lieu où est aujourd'hui la ville du Puy.

Armand I fut le premier usurpateur qui rendit héréditaire dans sa famille la charge de vicomte : il eut pour fils un autre *Armand II*, qui fut père *d'Etienne*, qui eut pour fils *Héracle* : à ce dernier succéderent *Agnus* ou *Annon*, qui fut père d'*Armand III*, qui fit pendant plusieurs années la guerre à l'évêque du *Puy*, et auquel succéda *Pons*, et *Héracle II* qui mourut à Antioche en 1098. *Pons* son frère, qui vivoit encore en 1105, eut un fils, nommé *Armand IV*. Ces vicomtes, qui, dans l'origine, n'étoient que des subordonnés des comtes chargés de faire rendre la justice dans leur département, y avoient usurpé l'autorité royale, et s'étoient attribué tous les droits qu'ils vouloient établir sur leurs vassaux : ils furent long-tems voleurs et brigands sur les chemins, et dans l'excès de leur orgueil, ils prirent le titre de *roi des montagnes*. On va voir quelle étoit la

noble occupation de ces rois. *Mandrin* eut été un héros auprès d'eux.

Armand IV , dont nous venons de parler , avec ses deux fils *Pons* et *Héracle* , arrétoit tous les passans sur les chemins , et les rançonoit ; ce qui détermina l'évêque du Puy à lui faire la guerre. La paix s'ensuivit. « Mais „ à peine étoit-elle conclue , que les vicomtes „ recommençoient leurs hostilités et leurs „ brigandages... Ils commirent une infinité „ de ravages et de vexations dans tout le „ pays (1) ». Six fois de suite , dans l'espace de neuf à dix ans , ce vicomte et ses fils traitèrent avec l'évêque , jurèrent solemnellement de mettre bas les armes et de ne plus voler sur les chemins ; six fois ils manquèrent à leur parole et recommencèrent leurs brigandages.

Pons , fils et complice des brigandages d'Armand IV , hérita de sa seigneurie et de ses inclinations laronnesses. Il dévastoit les campagnes , yoloit sur les chemins ,

pilloit les églises et les monastères , brûloit les villes où les rançonnaient. Le Pape Alexandre III passa, en 1162, en Avergne, intimida ce brigand qui redoutoit son excommunication ; mais aussi - tôt que le pape fut parti , il vint avec plusieurs autres grands seigneurs , voler l'église de Saint - Julien de Brioude , qui renfermoit beaucoup de richesses. Louis-le-jeune fut obligé de marcher à la tête d'une armée pour réduire ces brigands ; ils furent battus et faits prisonniers. Mais à peine furent - ils relâchés que , malgré leur serment , ils recommencèrent leurs ravages. *Héracle* , qui succéda à *Pons* , se montra aussi scélérat que lui : il mit à feu et à sang les villes de Saint-Germain et de Brioude en Auvergne, uniquement pour s'enrichir du pillage. Mais la peur de l'enfer vint bientôt troubler l'ame de ce brigand. Il eut l'imbécillité , en 1181 , de se laisser fouetter par un prêtre , à grands coups de verges , à la porte de l'église de Brioude , de faire plusieurs donations à cette église pour le salut de son ame , et de se donner lui - même aux chanoines.

En 1362, on voit encore un *Armand*, vicomte de Polignac, qui fut obligé de demander des lettres de grâce, à cause des excès et violences qu'il avoit commis dans une guerre de famille.

Le dernier seigneur de la maison de Polignac étant mort sans postérité, un arrêt du parlement, de 1464, décida que la vicomté de Polignac appartiendroit à *Guillaume-Armand de Challençon*, à condition qu'il porteroit le nom et les armes de *Polignac*. Ainsi tous les Polignac qui sont issus depuis, sont des *Challençons*.

En 1465, pendant la guerre civile, dite du *bien public*, *Guillaume-Armand II*, vicomte de *Polignac*, et son fils, furent arrêtés prisonniers pour avoir embrassé le parti des révoltés. Le roi envoya sire de *la Fayette* pour se saisir de son château.

Le vicomte de Polignac fit la paix avec le roi, en mariant son fils avec la fille *d'Antoine de Chabanne*, comte de *Dam-martin*, un des seigneurs les plus brigands de son siècle, chef d'une bande de voleurs

et de meurtriers, appelés *les Écorcheurs*. Le sire *de la Fayette*, tout en s'emparant du château de Polignac pour le roi, y avoit trouvé la fille du vicomte, dont il s'empara pour lui. Il l'enleva, et le vicomte de Polignac, pour avoir la paix, fut forcé d'accorder sa fille en mariage à son ravisseur.

Les autres vicomtes de Polignac ne figurent dans l'histoire que par les vexations qu'ils exercèrent sur les habitants de leurs seigneuries, ou par les disputes, toujours renouvelées, sur leurs prétentions à la préséance aux états du Languedoc. *François*, dit *Armand*, vicomte *de Polignac*, prétendoit que ses vassaux étoient contribuables à sa volonté, et en sa qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de pannetier de France, il les fit assigner devant les requêtes du palais de Paris, contre les priviléges de la province. Le 23 avril 1556, le roi défendit au vicomte de poursuivre ses vassaux à ce tribunal. Le fils de ce vicomte, appelé *Claude*, étoit un

brigand qui commit beaucoup de désordres dans les terres de son père , qui fut obligé de prendre les armes contre lui : ce père , indigné de la conduite de son fils, en mourut de chagrin. Le 28 novembre 1562 , *Claude* succéda cependant à son père qui l'avoit déshérité. *Louis* , fils d'un second lit de *François Armand* , succéda quelques temps après à son frère *Claude* , qui mourut sans postérité , en 1564.

Les disputes sur la préséance aux états du Languedoc forment une partie des exploits des vicomtes de Polignac pendant plusieurs siècles. Le frère du vicomte *de Polignac* , nommé *Villefort* , voyant que le comte *d'Apchier* avoit obtenu sur lui la préséance aux états de Gévaudan , vint , accompagné de plusieurs gentilshommes de ses amis , et de plusieurs domestiques , trouver *Apchier* , qui entendoit la messe dans l'église de Mende , et l'assassina. Le parlement de Toulouse , en 1605 , fit décapiter ce lâche assassin.

Voilà à - peu-près toute l'histoire de la

famille de *Polignac* et de *Challançon*, entée sur celle-ci. On voit que pendant près de neuf cents ans, cette maison, qui se dit si illustre, n'a fourni que des brigands, des tyrans, des assassins, de sots orgueilleux, et qu'à l'exception du *cardinal de Polignac*, elle n'a pas produit un homme de mérite; à moins que l'on ne prenne pour du mérite la fortune immense que le *duc de Polignac* d'aujourd'hui s'est faite sur le trésor public. Sans avoir rendu aucun service à l'état, il avoit obtenu douze cent mille livres de gratification, portée sur le livre rouge; environ trois cent mille livres de pension que rapportoit la place de sur-intendant des postes. On sait par quel canal impur est advenu au fier et orgueilleux *duc* cette fortune immense; on sait qu'elle étoit le prix des services de sa digne épouse, infâme tribad, associée et complice de tous les brigands et catins qui habitoyent la brillante et empoisonnée caverne de la cour.

SARIAC, capitaine au régiment de l'Isle-de-France, et le chevalier *Sariac*, major au

fort Scarpe , sont des gentilshommes gascons , dont les aïeux se sont toujours distingués à tort à travers *per fas et ne fas* , pour le service du roi. Chez eux la patrie , ainsi que chez la plupart des nobles , n'étoit rien ; c'étoit le roi , ou plutôt ses ministres , ses courtisans , ses valets , les femmes-de-chambre , les coiseurs , les catins de la cour pour lesquels ils auroient versé leur sang. On voit à la cour de Henri III un *Sariac* qui étoit au nombre des *quarante - cinq* qui formoient la garde du roi. Ces *quarante - cinq* , appelés par les écrivains du temps *les massacreurs à gage* , *les quarante - cinq bourreaux* , *les quarante - cinq fendeurs* , *les fendeurs de naseaux* , *les coupe - jarrets* , auroient massacré toute la France , assassiné tout le monde pour être agréables à leur roi ; tant ils étoient bons , fidèles et obéissans serviteurs , tant ils étoient nobles. Lorsque le lâche et scélérat Henri III voulut faire assassiner le duc de Guise , il demanda à ses quarante-cinq serviteurs s'ils étoient disposés à assassiner le duc de Guise : tous se disputoient

l'honneur de prendre part à ce crime. Le gascon Sariac s'écria , dans son jargon : *Cad dedis , sire , je mé charge de vous le rendre mort.*

MALOUET. Son véritable nom est MAL ou EST. Son grand-père , nommé *Alexandre*, étoit un honnête procureur de la petite ville de Riom , en Auvergne ; son père nommé *Pierre-André Malouet* , succéda à *Alexandre* , et se procura de plus les paperasses de Maître *François Charmat*. En 1730 , ce *Pierre-André* , en faisant l'acquisition des minutes du notaire *Cailhe* , réunit le double titre de procureur et de notaire. Ce notaire-procureur avoit des dossiers qui le mettoient en relation avec la maison de *Moras*. Le fils Malouet , clerc dans l'étude de M. son père , griffonnoit des exploits et des cédules. La correspondance d'affaire où son père se trouvoit avec madame de *Moras* , lui fournit l'occasion de se présenter chez cette dame , dont le frère étoit ministre de la marine , et dont le mari , le *comte de Merle* , étoit ambassadeur en Portugal. Le

père Malouet, en envoyant son fils à Paris, entr'autres avis, lui recommanda d'avoir un peu d'intrigue, et de faire bien sa cour aux grands; lui dit qu'à tout seigneur tout honneur; qu'il falloit souvent baisser la botte de tel qu'on voudroit savoir au diable; enfin qu'il falloit chercher à faire son chemin, et qu'il n'y avoit que la fortune qui nous fit bien regarder dans ce monde; et mille autres avis proverbiaux ou axiomes de procureur. Le jeune *Malouet* retint cette leçon, et la mit en pratique. A force de heurter aux portes, d'attendre dans les anti-chambres, d'y étudier les modèles qu'il y voyoit; à force de se courber, de ramper, de se plier en tous sens, il devint si malléable, si souple, que l'on dit que pour faire réussir une intrigue, il peut aujourd'hui s'étendre, se raccourcir, se grossir à sa volonté. On assure même qu'il entre dans les appartemens fermés, et qu'il sait si bien ramper, s'allonger et s'atténuer, qu'il passe par-dessous la porte.

Des i rares talens furent bientôt récompen-

sés : le jeune Malouet devint *agréable* au sieur *Merle*, qui l'éleva au grade de secrétaire. C'est de ce premier échelon de sa fortune , qu'il est parvenu , par mille tours de souplesse les uns plus forts que les autres , à la dignité éminente d'intendant de la marine à Toulon. C'est aussi par des semblables tours , que le souple et gentil Malouet , voyant approcher la nomination des députés aux états-généraux , quitta vite Toulon , où il n'espéroit rien , vint à Riom éblouir ses anciens confrères , les procureurs et les clers de cette ville , par des titres et l'assurance de sa protection , et se fit nommer d'une manière très-illégale député du tiers-états (1).

On sait avec quelle droiture il remplit cette place , combien il se montre l'ami du peuple dont il est payé pour défendre les

(1) Un petit fat *DUCHEIX*, qui est son confrère et son écho à l'Assemblée nationale, se mit à crier dans l'Assemblée du district : Il faut nommer M. MALOUET. Quelques procureurs répondirent, par imitation : Oui , il faut le nommer , et il fut dit que M. MALOUET avoit été nommé par acclamation , genre de nomination que l'Assemblée nationale a déclaré illégale.

intérêts. Enfin on sait que son nom a obtenu la célébrité des *Cazalès*, des *Mauri*, et autres honnêtes gens de cette nature.

J'ai entendu un diable d'homme très-sévere sur les principes, qui disoit: « *Malouet*, » tu es payé pour défendre les intérêts du » peuple, tu as promis de remplir ta charge, » et de gagner ton argent , et tu ne défends » point les intérêts du peuple ; tu manques » à ta promesse ; tu défends au contraire les » intérêts des ennemis du peuple ; tu es » perfide et tu reçois l'argent de ce peuple » que tu trahis; tu le voles ». Il en concluoit que l'aimable et gentil *Malouet*, qui parle et intrigue si bien , étoit un *pefide* et un *voleur*. Cette conclusion est , il faut l'avouer, un peu rigoureuse ; et si l'on conclut toujours contre lui de cette manière , on ne doit pas être surpris si M. *Malouet* s'irrite si souvent contre la liberté de la presse ; car il est bien douloureux pour un homme *comme il faut* , qui n'est accoutumé qu'à entendre des complimens , de se voir dire de ces vérités si roturières.

Comte de MERLE. On a parlé très-succinctement de la noblesse des *Merle*, dans le n°. 7, page 7 de notre première livraison. Nous allons donner sur cette maison des détails plus étendus. On connaît l'origine de sa noblesse, voici celle de sa fortune :

Une fille et héritière d'un financier, M. *de Fargues*, devint amoureuse, à l'âge de 13 ans, du premier commis et caissier de son père, nommé *Abraham Peyrenc de Moras*. Elle senfuit avec lui, et ils firent à Bruxelles un mariage que le père ratifia à Paris. Ce mariage, qui causa la fortune de la famille de *Moras*, fit par la suite celle des *Merle*. De ce mariage il provint une fille nommée *Anne-Marie de Moras*, qui fut de bonne-heure, comme sa mère, disposée à l'amour. Elle étoit au couvent de Cherche-midi à Paris, ainsi qu'on le lit dans ses mémoires imprimés en 1759, lorsqu'un jour, de concert avec une de ses camarades, âgée de dix à douze ans, elle voulut s'assurer de la différence qui existoit entre les deux sexes, et elle satisfit sa curiosité sur un

vieux maître de musique , pendant qu'il dormoit au parloir. Le désordre où elle avoit laissé le dormeur , en faisant son expérience , fut aperçu des religieuses qui s'en scandalisèrent. Quelques temps après cette espièglerie qui annonçoit d'heureuses dispositions , elle eut occasion de voir le comte de *Courbon* , homme fait , d'un âge disproportionné au sien , et qui avoit peu de fortune ; elle en devint vivement amoureuse. M. de *Courbon* gagna la femme-de-chambre de mademoiselle Moras , et aidé par madame de *Courbon* sa mère , il détermina cette jeune pensionnaire à le venir joindre dans une terre , en Poitou , où ils furent mariés clandestinement.

Madame de Moras , outrée de la conduite de sa fille et de celle de M. Courbon , attaqua ce mariage ; il s'ensuivit un grand procès et un arrêt du parlement contre les auteurs et complices de la séduction de sa fille. Cette demoiselle , après la mort de M. de *Courbon* , épousa le comte de *Merle* , à qui elle apporta , entr'autres seigneuries , celle de la ville

d'Amber en Auvergne. Elle eut trois enfans de ce mariage : un fils nommé M. *d'Amber*, père du colonel de Royal - marine , qui a fait à Marseille l'escapade aristocratique , qui , sans l'officieux Malouet , eût pu lui être très-funeste , et deux filles , dont l'aînée à épousé le président *Gilbert de Voisins*. M. de *Moras* , contrôleur général et ministre de la marine, étant mort sans enfans, a laissé tout son bien à mademoiselle *de Merle* , sa nièce , sœur du comte de Merle actuel. Ainsi c'est aux dispositions amoureuses et prématurées de deux petites filles que les Merle doivent leur grande fortune.

LA BASTIDE. Le petit abbé *la Bastide* qui , au camp de *Jalès* , figuroit à la tête de vingt mille hommes , l'épée au poing , la croix au chapeau , qui , avec quelques nobles comme lui , préparoit tout doucement , sous le prétexte du bien public , une petite croisade contre les patriotes de Nîmes et de la France , et jouoit si dignement le rôle du maniaque *Coucoupêtre* , est d'une famille très-noble du Languedoc. Il suffit de dé-

cliner les beaux et illutres noms de ceux de sa maison pour le prouver. Il se nomme PLANTEVIT, *Antoine Plantevit*, seigneur de la Bastide, obtint du parlement de Toulouse, le 11 mars 1516, un arrêt qui condamne quelques habitans de sa seigneurie à lui payer la taille aux quatre cas. Ce fut le premier acte de noblesse qui signala l'illustre maison de *Plantevit*. Ce petit hobereau *Antoine Plantevit* engendra *Pierre Plantevit*, seigneur de Margon, qui fit la branche des célèbres *Plantevit-Margon*, et *Bernard Plantevit*, qui fit la branche des illustres *Plantevit-Lapause*. *Christophe Plantevit*, fils de *Bernard*, eut pour fils *Gaspard-David de Plantevit*, qui épousa Louise d'Ortoman, fille du premier médecin d'Henri IV : de ce mariage naquit François *Plantevit-Lapause*. Ce François épousa Anne Fabre de Peguiroles. De cet hymen sont sortis les *Plantevit* d'aujourd'hui, qui se font nommer *la Bastide*. Anne de Peguiroles, aïeule de tous les *Plantevit*, n'étoit pas moins illustre qu'eux. Son père *Louis* étoit sieur de *Villacul*, et

sa grand-mère *Anne de Montfaucon*, descendait d'*Armand de Vissec* (1).

C'est dommage que le moderne *Coucoupître*, l'abbé *Plantevit*, n'ait pas un meilleur succès dans sa croisade. Les noms de ses aïeux, bien faits pour la postérité, en auroient reçu un nouvel éclat.

COTTE. Ce sont des nobles de fraîches dates. Le plus illustre et le premier de cette famille, est sans contredit celui qui, aux yeux de la noblesse, est le moins noble. C'étoit *Robert de Cotte*, né à Paris en 1656, et mort en 1735, qui devint premier architecte des rois Louis XIV et Louis XV. Versailles, Paris et Lyon, offrent plusieurs édifices considérables élevés sur ses dessins. Sans avoir ni le génie de l'illustre *François Mansard*, ni le savoir de *Perrault*, il mérita sa réputation et sa fortune; car il en fut comblé plus que tout autre. Il mourut chevalier de Saint-Michel, directeur de l'aca-

(1) On peut voir dans le recueil de pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, première et seconde parties, cette fidelle généalogie.

démie royale d'architecture, et intendant des bâtimens, jardins, arts et manufactures. Si le sot et désatreux préjugé de la noblesse n'eût pas existé, sans doute sa postérité auroit cherché à s'illustrer, comme lui, par des talens; mais ce qui devoit être pour les enfans de cet artiste un objet d'émulation, devint un objet d'orgueil et de bêtise: ils rougirent de l'état de roture de leur père, et ne pouvant l'égaler par le mérite, ils voulurent le surpasser par ce qu'on appeloit *noblesse*. Ils furent donc sans réputation, sans talens, mais ils furent nobles, et voilà comment ils soutinrent ce titre: Le fils de *Robert de Cotte* fut directeur des médailles, demeurant aux galeries du Louvre; il prit le titre d'*écuyer*, et il n'a jamais été célèbre que dans l'Almanach royal. Voici ce qu'on trouve sur cette famille, dans l'*Espresso dévalisé de 1782*, p. 43: « *Cotte, conseiller d'état, étoit père d'un officier aux gardes* (1), *d'un maître des requêtes, de madame Laporte etc.* *Cotte des Médailles,*

(1) Il prend le titre de chevalier de *Cotte*,

» fils du maçon , neveu du chanoine *Cotte*
 » qui fit banqueroute ; et ce fut l'abbé de
 » *Saint-Exuperi* , l'oncle de l'exempt de ce
 » nom , compagnie Villeroi , qui porta chez
 » Desmeure la vaisselle d'argent du défunt ,
 » pour alimenter les domestiques , et les
 » créanciers perdirent . Tout cela m'a passé
 » dans les mains , et ne fait honneur à votre
 » *De Cotte...* De Cotte , conseiller au par-
 » lement en 1757 , trahit sa compagnie qui
 » le chassa . On le mit au conseil . Il a 50000 l.
 » de rente , il a abandonné cet oncle qui
 » sétoit ruiné avec des gueuses , tout cha-
 » noine qu'il étoit , dans son prieuré de
 » Baillon , proche Ecouan . Canaille , canaille
 » que tout cela ! Eh pourquoi donner les
 » Ponts et chaussées à de la canaille ? C'est
 » un département important . Protections
 » sourdes , valets bleus , etc. » .

CHEVALIER D'ESCARS. nous avons déjà parlé
 de cette noble et ancienne famille , qui , mal-
 gré son illustration et son ancienneté , car
 on sait que sa noblesse vient de Dieu , n'est
 connue dans l'histoire que par des actions

honteuses. M. le chevalier d'Escars n'a point dégénéré. On va voir qu'en matière de bénéfices , il est aussi habile que l'est en chicane un vieux procureur. Ce chevalier, religieux de l'ordre de Malthe , a donné la preuve de cet adage :

Qu'il est avec le ciel des accommodemens.

Le noble chevalier *d'Escar's*, sans fortune , a épousé la fille du riche *la Borde* sans noblesse. C'est un mariage de vanité pour le banquier , et d'arrangement pour le noble. Le sieur *la Borde* a donné à sa fille un million comptant , et lui a assuré un million après sa mort. De plus , il loge et nourrit le chevalier et sa femme tant qu'ils voudront être logés et nourris.

Notre chevalier étoit un cadet limosin , chevalier de Malthe , qui a quitté la croix , et qui n'avoit pour toute fortune qu'une abbaye , dont il avoit fort singulièrement accru le bénéfice. Sa famille acheta un bref du pape pour réunir le petit bénéfice de cette

abbaye à l'évêché de Québec; et attendu que Québec est aux Anglois, on ne nommoit point à cet évêché, dont M. d'Escars fut seulement établi par le roi administrateur temporel et séquestre ; ce qui lui donnoit la facilité d'en toucher les revenus et de les manger. On prétend que depuis Louis XIII, on ne s'étoit pas avisé, en matière bénéficiale de cette singulière tournure.

C'étoit bien plus agréable pour M. le chevalier , et l'Assemblée nationale a eu grand tort de ne pas avoir eu des égards pour ce mari-évêque-financier-abbé-habile-administrateur temporel , et dont la noblesse vient de Dieu , et de changer ce joli ordre de choses. Il y a de quoi devenir aussi aristocrate que le vieux comte *d'Escars* , député du Limousin, *maître-d'hôtel* du roi , et un de nos plus bourrus et plus entêtés fugitifs , et qui s'impatiente de ne pas voir venir la contre - révolution.

DE BOISSI. Son vrai nom est *Laus* tout court , non pas *de Laus*. C'est un demi-littérateur à demi connu dans de certaines

cotteries, où il tranche du noble et du poète; mais il n'est ni l'un ni l'autre. Comme littérateur, il est qualifié de *bâtarde Boissi*, parce que, par son talent, il n'est pas digne d'être fils légitime du poète dramatique *Boissi*. On connoit au surplus l'épigramme que fit contre lui le poète *Ginguené*, intitulée: *Testament de Dorat*. La voici pour ceux qui l'ont oubliée:

DORAT mourant dit à sa belle amie:
 Point ne souffrez, quand je n'y serai plus,
 Auprès de vous quelque brillant génie
 Aimable, gai, galant, tel que je fus:
 Vous l'aimeriez; car votre sexe oublie,
 Et m'oublier ce seroit perfidie.
 Choisissez donc quelque esprit bien obtus,
 Un pedant froid, jouant l'étourderie,
 Un plat rimeur aux sifflets endurci,
 Un sot enfin... La belle a pris Boissi.

Comme prétendant à la noblesse, M. Boissi apris, dans l'Almanach-royal, le nom de *Laus de Boissy*. Mais M. *Laus* n'a pas réfléchi qu'en prenant le *de*, il différoit de plusieurs familles très-nobles, qui ne le portoit point.

Au surplus , M. *Laus* , qui est ou qui étoit lieutenant particulier de la connétablie et maréchaussée de France , est le fils d'un riche artisan . Voilà ce qu'il cache , voilà ce dont il rougit , et en quoi il est condamnable . Il peut arriver à un galant homme de faire de mauvais vers , mais non pas de rougir de son origine obscure .

DORGÉRES , officier destitué de la garde nationale et fameux gentilhomme de la ville de Lille . Cet honnête homme , aristocrate sous les livrées du patriotisme , est digne du noble sang qui coule dans ses veines : Il est surnommé le *comte de Bonne-Ecuelle* . L'histoire de ce surnom est en même - temps celui de sa noblesse et de sa généalogie ; la voici :

M. *Dorgères* est originaire de Bretagne ; son grand-père fut trouvé près d'une fontaine aux environs de Rennes . Il y avoit à côté de lui une écuelle de bois , et six sous dedans . C'est de-là que lui est venu le nom de *Fontaine-Bonne-Ecuelle* . Cet enfant fut recueilli par des personnes compatissantes qui l'élevèrent et le poussèrent à la dignité

d'avocat. Son fils acheta la noblesse : le petit - fils a été fait comte , par lettres de 1777 , sur une fausse généalogie ; et *le voilà aujourd'hui* , dit-on dans une lettre de Lille , imprimée dans *l'Observateur* , du 25 septembre dernier , et *le voilà qui veut ravager la terre pour soutenir la gloire de ses ancêtres*. Garons - nous du *comte de Bonne-Ecuelle*.

Marquis de Courtomer : Son vrai nom est SAINT-SIMON. *Artus de Saint-Simon épousa , en 1563 , Eléonore de Beauvoisien , qui lui porta la seigneurie de Courtomer , située en Normandie , dans le Cottentin.* Son fils *Jean-Antoine de Sant-Simon , seigneur de Courtomer , parvint à faire ériger cette seigneurie en marquisat , en 1620.* Il arriva un jour à ce *Courtomer* , qui étoit huguenot , de soutenir contre le baron de *Canisi* , qui étoit catholique , qu'il n'y avoit point de consécration au sacrement de l'autel à moins que le prêtre n'eût l'intention formelle de consacrer. Ils gagèrent un bon cheval , et prirent pour juge le père *Cotton* ,

qui , ne voulant pas donner à gagner à l'huguenot , dont la cause étoit évidemment bonne , se tira d'affaire par une décision jésuitique qui ne satisfit ni *Courtomer* ni *Canisi*. Ce dernier , au lieu de donner à son adversaire un bon cheval , ainsi qu'il avoit été dit par la gageure , donna par accommodement un petit cheval , que quelques courtisans railleur , jouant sur le mot *Courtomer* , appellèrent *le Courtaud de la consécration*. C'est de cette famille que descend le marquis de *Courtomer* , commandant de division dans la garde nationale parisienne , et qui , dans la charge qu'on a bien voulu lui confier , ne semble pas encore avoir oublié qu'il étoit *gentilhomme* , et qu'il commande à ses égaux.

DESMARQ. Il existe une famille de ce nom qui peut - être est aujourd'hui déguisée sous un nom de terre. Cette famille , qui est très - noble , a également escroqué son nom , son bien et sa noblesse. Voici comment :

Adrien Desmarts étoit , vers la fin du siècle dernier , régisseur ou peut - être fermier

de la terre de *Vassen*, près de Coucy-le-Château, que possédoit depuis long-temps une famille noble, nommée *DEMARQ*, dont le dernier rejeton étoit *Pierre Démarq*, jeune orphelin, qui, dès le berceau, perdit son père, nommé *Charles Démarq*, tué au service du roi, et dont la mère mourut peu de temps après. *Adrien Desmarq*, qui administroit la succession du jeune *Pierre Démarq*, entrevit qu'il pouvoit, sans être pendu, s'emparer des tires de noblesse et de propriété des biens de cet enfant. Il réussit et ne fut pas pendu. Voici comme il s'y prit:

Il parvint à s'emparer des registres de la paroisse de *Vassen*, fit disparaître ce qui pouvoit nuire à son système de noblesse, ajouta et intercalla tout ce qui pouvoit le rendre vraisemblable. Il avoit eu deux fils : le premier, nommé *Charles*, naquit le 21 novembre 1620 ; le second, nommé *Sébastien*, vint au monde le 5 octobre 1631. Il s'agissoit de les anoblir tous les deux dans les registres de la paroisse. Il ne charge point le registre pour son fils *Charles*, parce que

dans son arrangement, il lui donnoit pour père *Charles Démarg*, seigneur de *Vassen*, père de l'orphelin *Démarg*, qui devoit servir d'échelon à sa généalogie; mais pour son fils *Sébastien*, il croit devoir altérer le registre: Du nom *Desmarts*, il fait *Desmarcq*, en faisant un *c* du *t*, et ajoutant un *q*; et il interpose au-dessus de ce nom falsifié le mot *écuyer*. Tout cela est évident sur les registres de la paroisse. Ce n'est pas tout:

Il parvint à soustraire toutes les pièces qui pouvoient constater le mariage de *Charles Démarg*, père de l'orphelin, et la naissance de l'enfant; il changea insensiblement son nom *Desmart* en celui de *Desmarcq*, qu'il ne manqua pas de prendre dans les actes; il profita de l'enfance de *Pierre Démarg*, qu'il fit éléver à *Coucy-lz-Château*, sous le nom de *Vassen*, en lui cachant son vrai nom de *Démarg*. Tout en faisant valoir les possessions de cet orphelin, sous le prétexte de les lui conserver, il prenoit toutes les mesures nécessaires pour s'en attribuer la propriété et les titres qui la constataient. Il

chercha à éloigner l'enfant, et se mit à même de lui disputer son héritage en cas qu'il s'avisât de le réclamer. Enfin il poussa l'attention jusqu'à faire effacer des vitreaux de l'église de Vassen , le nom de famille et celui d'une terre de la famille *Démarg* , qui y étoient peints.

Pierre Démarg , dépouillé de ses titres et de ses propriétés , sans moyens et sans appui, se maria, le 15 février 1675 , à Jussi , en Picardie , sans pouvoir se procurer les pièces nécessaires à la preuve de son origine. Cependant une personne de Coucy-le-Château , qui l'avoit regardé en pitié lui conservoit tous les titres propres à le faire réintégrer ; mais cette personne ignoroit l'endroit où résidoit ce jeune infortuné.

L'habile et scélérat *Adrien Desmart* resta propriétaire de tous les biens de *Pierre Démarg*. Il prit le titre de seigneur de *Vassen* , maria son fils *Charles* , qui se qualifioit de chevalier *Desmarcq* , à *Madeleine Montguiot*, sœur d'*Antoine Montguiot* , chevalier, seigneur de Cambronne, Bettancourt , baron

d'Estrées , de Ramicourt , vicomte de Mosny et Vuidancourt , et lieutenant de roi de Compiègne . De ce mariage naquit , le 22 avril 1685 , *Charles-Antoine Desmarcq* , dont les descendants , sont très-nobles , figurent peut-être dans le monde sous un nom différent .

Bientôt cette famille , anoblie par des moyens si criminels , redoutant quelques découvertes funestes à sa fortune , à sa tranquillité et à sa noblesse , vendit la terre de Vassen , ou la firent vendre par un particulier de Crépy-en-Valois , à M. *Desforges de Beaumé* , et elle fut s'établir avec sa fortune et sa noblesse escroquées , on ne sait en quel pays . Combien de hauts et puissans seigneurs n'avoient pas une plus noble origine .

Nous invitons les personnes qui auroient quelques renseignemens sur cette famille *Desmarcq* , sur *Charles-Antoine Desmarcq* , qui devoit vivre dans ce siècle-ci , étant né en 1685 et sur ses descendants , de nous les faire parvenir ; il est nécessaire de démasquer les fripons et de courir après les voleurs .

Marquis de Sade. La maison de *Sade* est originaire d'Avignon, où ses auteurs prenoient, dans le douzième siècle, les nom de *Sade*, de *Sadone*, de *Sazo*, de *Sauze*. *Bertrand de Sade*, qui n'est connu que pour avoir vécu au commencement du treizième siècle, et pour avoir assisté à une assemblée tenué à Arles en 1216, est un des plus anciens de cette vieille et noble famille.

Hugues de Sades épousa, au quatorzième siècle, la belle *Laure de Noves*, si célèbre par les vers de *Pétrarque*. L'abbé de *Sade*, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de François Pétrarque*, en trois volume in-quarto, n'a rien négligé pour prouver que *Laure* avoit été cruelle envers le tendre Pétrarque, et que les chansons, les sonnets, les soupirs et la constance de cet illustre poète n'avoit porté aucune atteinte à l'honneur conjugal de cette amante, qui, toute mariée qu'elle étoit, ne cessa point d'aimer son amant, et de garder la foi qu'elle avoit juré à son époux. M. l'abbé pensoit qu'il étoit important, pour le lustre de sa noble

maison , de prouver à la postérité qu'un de ses aïeux n'avoit pas été publiquement cocu.

Le ne veu de cet abbé, auteur des *Mémoires sur la vie de Pétrarque*, est *Donatien-François de Sade*, capitaine de cavalerie, né en 1740 , connu dans le monde sous le nom de *marquis de Sade*.

Parmi les hommes qui ont reproduit dans ce siècle-ci les crimes de la noblesse , les horreurs de la féodalité , on doit citer le *comte de Charollois*, assassin de gaité de cœur ; le *comte d'Hornes*, assassin pour voler ; le ci-devant duc de *Fronsac*, aujourd'hui de *Richelieu*, incendiaire et violateur, scélérat et cruel jusque dans ses plaisirs.

Obscur, on l'eût flétrî d'une mort légitime
Il est puissant, les lois ont ignoré son crime,

Disoit de ce dernier le poète *Gilbert* en chantant un de ces forfaits. A tous ces scélérats à châteaux , à voitures , à talon rouge , à cordon rouge ou bleu , il faut joindre le marquis de *Sade* , dont les forfaits abominables surpassent peut-être tous les forfaits des nobles de son temps.

Le marquis de *Sade* rencontre une jeune et pauvre veuve qui lui demande l'aumône ; il lui promet de l'emploi dans sa maison à Arcueil. C'étoit les dernier jours de la semaine-sainte. Il fait des propositions malhonnêtes à cette femme ; les voyant mal accueillies , il emploie la violence : il dépouille cette malheureuse , l'attache sur une table, lui fait, avec un gratoir ou un canif, des incisions dans tous les membres, puis il fait couler dans ces mêmes incisions de la cire d'Espagne fondu, et son plaisir augmente à mesure que sa victime éprouve des douleurs plus vives.

Le scélérat, après avoir assouvi sa monstrueuse brutalité, laissa cette femme comme expirante, et s'occupa lui-même à creuser dans son jardin , une fosse pour l'enterrer ; mais cette malheureuse ayant rassemblé ses forces, parvint à s'échapper , toute nue et toute ensanglantée, par une croisée. Des personnes charitables la secoururent, et la sauvèrent de la tanière de ce tigre enragé.

On ajoute que la veille de cette atrocité, le marquis de *Sade* fut soupper chez un

grand seigneur de ses amis, où il parut
calme et très-gai.

Le monstre n'est point mort sur l'échafaud; il a trouvé, parmi les infâmes seigneurs
de la cour, des protections puissantes qui
ont désarmé le bras flexible de notre vieille
et vénale justice; il a obtenu des lettres de
grâce , qui portent qu'il s'est rendu *coupable*
d'un attentat jusqu'alors inconnu. Pour le
sauver de l'échafaud, on le renferma à *Pierre-*
en-Cise, où sa femme, fille de M. *Montreuil*,
président de la chambre des comptes, vint le
visiter avec sa belle-sœur. On assure que, dans
cette prison même, il tenta de violer cette
parente. Sorti de prison , il se rendit à *Con-*
stantinople; revenu en France , il séjourna à
Marseille , et cette ville fut encore le théâtre
d'une atrocité d'un autre genre.

De concert avec son laquais, il rassem-
bla chez lui quelques jeunes courtisanes,
leur fit prendre des liqueurs, des canta-
rides , et fit tout ce qui pouvoit exciter
leur tempérament; il alumna dans leur sang
les feux de la lubricité , au point que ,

dévorées par une excessive nymphomanie, la jouissance devenoit pour elles non-seulement un besoin, mais un remède pressant à une maladie réelle et dangereuse. Au lieu de porter ce remède, le marquis de Sade ne le présenta que pour le faire mieux désirer; puis il assouvit sur son laquais, en présence de ces filles, son infâme débauche. Ces filles moururent. Le valet, complice de ces cruels plaisirs et de ces imfâmes turpitudes, fut pendu à Aix.

Le scélérat, à cause du *noble sang* qui couloit dans ses veines, fut soustrait à la rigueur des lois; et pour le sauver de leurs coups, on le renferma dans le donjon de Vincennes. Dans la *Bastille dévoilée*, troisième livraison, on lit « que ce marquis a été fait prisonnier, pour des expériences inhumaines qu'on l'accuse d'avoir fait sur des individus vivans ». Lorsque le donjon de Vincennes cessa d'être prison d'état, ce prisonnier fut transféré, le 29 février 1784, à la Bastille. De cette prison, d'où il est sorti en juin 1789, il fut conduit à Charenton. Cette translation eut lieu à l'occasion

d'une scène qu'il eut avec les officiers de l'état-major de la Bastille , qui jugèrent , d'après l'effervescence du peuple de Paris , qu'il étoit prudent de ne lui point accorder la promenade des tours. Le marquis , révolté de cette privation , forma , avec un tuyau de fer-blanc qu'on lui avoit fait faire pour vider plus commodément ses eaux dans le fossé , une espèce de porte-voix qu'il adapta à sa fenêtre qui donneoit rue Saint-Antoine , et se mit à crier des invectives contre le gouverneur qui , disoit-il , vouloit l'égorger , et invitoit les citoyens à venir à son secours.

Le Gouverneur , furieux , dépêche un courrier à Versailles , et obtient un ordre ; et le lendemain , dans la nuit , M. de Sade est transféré à Charenton , un mois seulement avant la prise de la Bastille. Il avoit fait décorer sa prison , et y conservoit plusieurs habits brodés , galonnés , et même des habits de caractère qu'il avoit apportés avec lui de Vincennes.

Le marquis de Sade est resté à Charenton

jusqu'à l'époque de l'exécution du décret qui ordonne la liberté des prisonniers détenus dans les prisons d'état par lettres-de-cachet. Et cet homme , que sa prison sauvoit de l'échafaud , à qui ses fers étoient une faveur , a été confondu , on ne sait comment , avec les malheureuses victimes que le despotisme ministériel y maintenoit injustement. Cet exécrable scélérat vit parmi des hommes civilisés , ose impunément se compter au rang des citoyens ; il vient , dit-on , de produire une tragédie qui est déjà reçue aux Français.

On a vu ce monstre , qui fait honte à la nature entière ; on l'a vu , pour capter la bienveillance des comédiens révoltés contre le public et contre la municipalité , prendre chaudement leur défense , se ranger dans le parquet de la comédie parmi les vils agens de ces histrions rebelles , et frapper les patriotes qui réclamoient l'exécution des réglements de police.

Le crime exécrable dont ce marquis s'est rendu coupable à Arcueil , est connu de tout

Paris , et l'histoire des forfaits de la noblesse ,
dans les temps d'anarchie et d'impunité ,
offre à peine quelques exemples semblables .
Les atrocités de *Robert de Bellesme* , du
bâtarde Bourbon , de *Gilles de Laval* , etc .
sont seules dignes d'être comparées à celles de
ce noble du dix-septième siècle . Ce dernier
Gilles de Laval , seigneur de *Raiz* , et maréchal
de France , a quelque rapport , par ses goûts
monstrueux , avec le marquis de *Sade* . Il
faisoit enlever tous les jeunes garçons de ses
terres pour assouvir sur eux sa brutalité , et
pendant qu'il en jouissoit , les faisait expirer
dans ses bras , et son suprême plaisir con-
sistoit dans les mouvements convulsifs que
donnoient à ces innocentes victimes les ap-
proches de la mort . Quoique très-grand sei-
gneur , quoique appartenant aux maisons
de *Rouci* , de *Craon* et de *Montmorenci* ,
quoiqu'il vécût dans un temps où la noblesse
étoit autorisée aux plus grands crimes par
l'impunité , il ne put échapper à la justice ,
et il fut brûlé vif à Nantes le 25 octobre

1450 (1). Et le marquis de Sade , convaincu des mêmes atrocités , vit paisiblement parmi nous.

Marquis de Louvois , son nom est *le Tellier*. Cette famille , quoique célèbre par les grandes places qu'elle a occupé dans l'état , dans le siècle dernier , n'est pas d'une noblesse bien ancienne. *Mathieu le Tellier*, bourgeois de Paris , vivoit en 1500 ; il épousa en premières noces *Geneviève Lesueur*, morte en 1540 , et en secondes noces *Anne Pasquier* , dont il eut *Michel le Tellier* , maître des comptes.

Michel le Tellier est le premier qui ait mis son nom en réputation ; il étoit fils de *Michel de la chambre des comptes* , et naquit à Paris en 1603. Son premier emploi dans la robe fut celui de conseiller au grand conseil , qu'il quitta , en 1631 , pour exercer la charge

(1) Voyez les détails des crimes de ce noble scélérat , d'où sont descendus les la Trimouille et les Montmorenci-Laval , dans un ouvrage intitulé Histoire critique de la noblesse. A Paris , chez Guillot , rue des Bernardins.

de procureur du roi au Châtelet de Paris. De ce poste , il passa à celui de maître des requêtes. Nommé intendant de Piémont , en 1640 , il gagna les bonnes graces du cardinal *Mazarin* , qui le proposa au roi Louis XIII pour remplir la place de secrétaire d'état. A la faveur des troubles qui déchirèrent la France , après la mort de ce roi , *Michel le Tellier* se maintint en place et gagna de la faveur qu'il dut tout entière à son attachement , non pour sa patrie , mais pour le cardinal *Mazarin*. En 1666 , il remit sa charge de secrétaire d'état à son fils ainé *François-Michel le Tellier* , surnommé le marquis *de Louvois*. En 1677 , le roi éleva ce vieillard de soixante - quatorze ans à la dignité de chancelier et de garde des sceaux. Ce fut dans cette place que ce vieux courtisan se livra à tous les excès du fanatisme. Il persécuta avec une cruauté révoltante les français protestans , les livra aux fers ou bien aux supplices , plongea dans la douleur et le désespoir une infinité de familles honnêtes et vertueuses , les obliga , à

force de persécutions , à fuir leur patrie , fit couler le sang innocent , dépeupla la France , et fit détester la fin du règne de Louis XIV. Enfin la peste et la guerre , et les *héros* de la maison de *Lorraine* n'avoient peut-être jamais fait à l'état une plaie plus profonde , et à l'humanité une des injures plus criantes. La révocation de l'édit de Nantes mit le comble à tous les maux qu'il avoit déjà causé , et le fit , pour ainsi dire , expirer de joie. Il mourut le 30 décembre 1685 , à 83 ans , huit jours après la révocation de l'édit de Nantes , *content* , est-il dit dans son épitaphe , *d'avoir vu consommer ce grand ouvrage.*

Voici le portrait qu'en fait l'abbé de Saint-Pierre dans ses Annales : « C'est un lâche » et un dangereux courtisan , un calomniauteur adroit , dont le comte de *Grammont* disoit en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le roi : *Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets , en se léchant le muzeau teint de leur sang* ».

Son fils , marquis de *Louvois* , obtint , en

1664 , la charge de ministre de la guerre. Il avoit hérité de la cruauté et de l'orgueil de son père ; l'anecdote de la fenêtre de Trianon suffit seule pour rendre odieux à la postérité , non-seulement Louvois , mais encore tous les ministres despotes. On sait que Louis XIV , se plaignant à ce ministre d'un défaut de simétrie dans une fenêtre , celui-ci essaya de prouver que ce défaut n'existoit pas ; le roi se fâcha , et le ministre , pour que l'esprit du monarque fût désormais appliqué à des objets plus considérables , et afin de se rendre plus nécessaire , et par conséquent moins sujet à l'humeur du roi , fit sur le champ déclarer la guerre , et les finances de l'état furent épuisées : des milliers d'hommes furent égorgés ; des torrens de sang coulèrent pour un moment d'humeur entre le roi et son ministre. Consumé par l'ambition , il mourut subitement et de rage , de ce que le roi l'avoit mal reçu le 16 juillet 1691.

Charles-Maurice le Tellier , archevêque de Reims , frère du ministre Louvois , n'é-

toit pas moins cruel. *François de la Bretonnière*, qui faisoit en Hollande une Gazette sous le nom de *Lafond*, composa, en 1689, contre ce prélat, une satyre en dialogue, intitulée : le *Cochon mitré*. L'archevêque se vengea en prêtre. Il ne se plaignit pas de la satyre ; au contraire , il accueillit le libraire *Godard* qui l'avoit imprimée ; mais , pour se venger d'une manière indirecte et plus efficace , il dénonça au roi quelques articles des gazettes de *Lafond* : Louis XIV en fut fort offensé. On dépêcha en Hollande auprès du gazetier, un juif espion, qui , après s'être lié d'amitié avec lui , l'attira en France et le livra aux agens ministériels qui le chargèrent de fers; ils le menèrent au mont Saint-Michel où il fut emprisonné et renfermé dans la cage qui est encore dans cette prison et où il a fini ses jours.

Louvois avoit épousé , en 1662 , une très-riche héritière , nommée *Anne de Souvré* , marquise de *Courtenvaux*; il en eut plusieurs enfans , entr'autres *François-Michel* , marquis de *Courtenvaux* , mort en 1731 , qui ,

épousa *Marie-Anne-Catherine d'Estrées*, fille du maréchal de ce nom, dont il eut *Louis-Charles-César*, marquis de *Courtenvaux*, qui prit les armes et le nom de la maison d'*Estrées*, et qui fut connu sous le nom de *maréchal d'Estrées*.

Un autre fils du ministre *Louvois* fut *Louis-Nicolas*, qui épousa, en 1698, *Catherine-Charlotte de Pas de Feuquières*, dont il eut *François-Louis le Tellier*, lieutenant général des armées, chevalier des ordres du roi, et connu dans le monde sous le nom de *Marquis de Souvré*; il avoit un régiment de son nom. C'étoit un homme à bons mots, comme le duc d'*Ayen*, grand seigneur dans toutes les formes de l'ancien régime. Dans une ambassade où il fut envoyé, pendant qu'il étoit marié, il séduisit sous la foi du mariage, une jeune fille de qualité, dont il eut deux bastardes qu'il a été obligé de pensionner.

Il avoit fait emprisonner à Reims un particulier qui avoit osé tuer quelques lapins qui rongeoient ses vignes. Les fils de ce par-

culier, qui étoient gendarmes, tirèrent leurs père de prison. Le marquis de *Souvré* eut la générosité (vieux stille) d'oublier le tout.

Un jour il avoit parlé avec peu de respect de la célèbre favorite de Louis XV, la *Marquise de Pompadour*, qu'il avoit appelée *le soureau du roi*. Comme il sortoit d'un souper des petits appartemens, il reçut du ministre Saint-Florentin une lettre-de-cachet qu'il exiloit dans sa terre. Le lendemain matin il arriva, en équipage de chasseur, chez son ami *du Rocheret*, président à l'élection d'Epernai. Celui-ci, surpris de son arrivée imprévue lui dit: *Ah ! Marquis, quelques nouvelles sottises ? Ah ! ne m'en parles pas*, répondit le courtisan: *jamais le B.....* (en parlant du roi) *ne m'avoit fait si bonne mine, ni si bonne chère qu'au moment de mon exil.*

Lorsque les Français envoyoient bonnement leur argenterie à la monnoie, pour soutenir la guerre de mer et payer les folies de nos ministres, marins d'eau douce, Louis XV dit à *Souvré*: *mais je n'ai pas lu votre nom*

sur la liste de ceux qui envoyent leur argenterie à la monnoie, où j'ai moi-même envoyé la mienne. — Ah ! Sire, répondit le marquis, quand J. C. se fit crucifier, il savoit bien qu'il ressusciteroit. Le roi sentit l'illusion, et changea de propos.

Un jour, dinant à Sillery, il dit à l'ex-ministre Brulart : *beau-frère que veulent dire trois barils que tu portes dans ton écusson, sont-ils la preuve d'une noblesse bien ancienne ? Certainement* répliqua le vieux ex-ministre, *ce sont des barils de poudre qui datent de l'invention de la poudre. — Cette invention est moderne* répliqua Souvré. *Ces barils remontent sans doute aux barils de M.... de l'Arche de Noé, ce qui est bien plus illustre.*

Son maître d'hôtel lui annonça qu'il ne lui restoit plus que douze bouteilles de vin de champagne mousseux. *Comment*, dit-il, *il n'y a pas six mois que j'en ai reçu de Sillery un panier de deux cents bouteilles.* Le domestique s'excusa en avouant qu'il en donnoit tous les jours deux bouteilles pour la toilette de Madame. *Parbleu*, répliqua,

t-il , je ne suis pas surpris qu'elle ait le C.I. si libertin , puisqu'elle se lave tous les jours avec du champagne.

Cette dame étoit *Jeanne-Françoise Dauvet Desmaréts*, fille de *François Desmaréts*, grand fauconnier de France qu'il avoit épousée en seconde noces , le 7 février 1725. Il eut de ce mariage *Louis-Sophie le Tellier*, né en 1740 , qui prit le nom de marquis de *Louvois*. Ce fils, qui eut pour premier instituteur *Terrasson*, étoit plus savant que la plupart de nos talons rouges ; mais ses mœurs ne répondirent pas à l'éducation qu'il avoit reçue ; ses folies , ses rouerries , ses amours avec sa cousine , la marquise de *Sillery*, gouvernante des enfans d'Orléans , ses deux mariages , attestent sa mauvaise conduite , et ont fait passer sa terre aux tantes du Roi : le pays y a gagné.

Il laisse pour unique héritier un enfant de sept à huit ans qui , grace aux *droits de l'homme* , ne sera que ce que ses talens et ses vertus le feront étre.

DUC D'AUMONT. *Jean d'Aumont*, par son

courage, sa franchise, sa loyauté, fut le premier qui illustra son nom. Henri III, le fit maréchal de France en 1579: c'étoit un homme peu fait pour les fourberies et les turpitudes de la cour; il détestoit les seigneurs *illustres* qui formoient celle d'Henri III, et les appeloit naïvement *de B...res*. Ayant remarqué que ces Messieurs trouvoient mauvais que Henri III eût appellé le roi de Navarre et les Huguenots, pour venir le tirer des mains du duc de *Mayenne*, qui le tenoit comme assiégué dans Tours, il dit en parlant de l'opinion de ces vils grands seigneurs: *Mais Dieu! il n'y a que ces b...res qui nous menacent du tiers parti, et veulent chasser les Huguenots.*

Il faut noter que, parmi les courtisans que le maréchal d'Aumont traitoit avec tant de mépris, et qu'il qualifioit d'une manière si énergique, étoit un duc de *Villequier*, à la famille duquel ses descendans n'ont pas craint de s'allier; ils se sont même fait une gloire de porter le nom de ce *b...re*.

Antoine d'Aumont, petit-fils du précédent,

étoit un courtisan plus délié , plus souple que son aïeul , et ce fut autant à sa souplesse qu'à ses services qu'il dut ces grandes places qu'il a occupées. Il fut fait maréchal de France en 1651 , et gouverneur de Paris en 1662 ; il avoit acheté , le 12 mai 1646 , la terre *d'Isles* , en Champagne , qui avoit le titre de marquisat , il la fit ériger , par Louis XIV , au mois de novembre 1665 , en duché-pairie , sous le nom de *duché d'Aumont*.

Le maréchal d'Aumont avoit un frère , nommé le *marquis d'Aumont* , qui étoit gouverneur de Touraine. Un jour étant dans la ville de Tours et dans la place de la Bagnaudière , il donna un démenti au marquis de *Razilly* ; celui-ci répondit par un soufflet. Les habitans , qui détestoient leur gouverneur , s'intéressèrent au parti du marquis de Razilly Le maréchal d'Aumont , pour venger son frère à la manière du vieux régime , envoya six ou sept régimens à Tours , que les habitans furent forcés de nourrir. Quelques temps après , un gentilhomme nommé *Dumesnil* , partisan du gouverneur , ayant as-

sassiné, dans cette ville, un ami de *Razilly*, appelé *Binet de la Boissière*, les Tourangeaux prirent occasion de se venger à leur tour de leur gouverneur : ils poursuivirent l'assassin *Dumesnil* avec tant d'activité, qu'il fut enfin décapité, et sa tête envoyée à Tours, où, malgré le gouverneur, elle demeura exposée aux yeux du peuple pendant plusieurs jours.

Le maréchal d'Aumont avoit un autre frère, évêque d'Avranche; son orgueil et son humeur féroce lui méritèrent le surnom de *Tarquin-le-Superbe*. Quand il avoit quelques démêlés avec quelques gentilshommes de son diocèse, il n'avoit point recours aux gens de lois, cette méthode étoit trop roturière : il avoit coutume d'appeler noblement sa partie adverse en duel, et il se battoit en chevalier de la manche.

Assistant un jour, avec son clergé, à une procession, il apperçut un homme à qui il vouloit du mal. Tout revêtu qu'il étoit de ses habits pontificalx, il s'élança hors des rangs pour aller vers cet homme, et pour

le frapper à coups de crosse ; mais on le retint par sa chappe. Un de ses ennemis , pour se moquer de la fausse bravoure de ce prélat , s'avisa d'une assez bonne plaisanterie. Sur une affiche posée à la porte de la cathédrale , étoit le nom du prélat *d'Aumont* ; il y ajouta la syllabe *Ro* , ce qui composoit un mot de prononciation et rendoit celui de *Rodomont*. Le sobriquet lui a toujours resté.

La plupart des descendants de ces nobles , sous le nom de *Villequier* ou de *d'Aumont* , ont croupis fort honorablement à la cour , où ils ont presque tous occupé des places de *valets de-chambre*.

DUC DE VILLEROY. Son nom est **NEUVILLE** *Richard Neuville* , vendeur de poissons de mer , aux halles de Paris , mourut le 18 janvier 1401 , comme il est dit dans son épitaphe qui étoit au cimetière des Innocens où il fut enterré avec *Simone* sa femme , morte le 19 décembre 1430. Ils eurent plusieurs enfants : *Nicolas* , employé dans les aides , parvint , en 1439 , au grade de receveur aux aides

de Paris ; un autre *Nicolas* suivit l'état de son père. Il épousa *Catherine le Gras*, et vendoit le poisson de mer aux halles de Paris et à la porte Beaudoyer ; il s'étoit enrichi au commerce de la marée , car il acheta de *Jean Rigaud*, écuyer, la moitié du fief *d'Helbic*, situé aux halles de Paris. Il rendit foi et hommage de ce fief et fit son aveu à la chambre des comptes , l'an 1471, et dans cet acte il est qualifié tout uniment de *Nicolas de Neuville, vendeur de poisson de mer ès-halles de Paris*. Il avoit fait l'acquisition de l'étal qu'il avoit à la porte Beaudoyer , en 1460 , pour sa vie durant et pour celle de sa femme *Catherine* , n'ayant point d'enfant. Le petit-fils du receveur aux aides de Paris hérita du marchand de poisson qui étoit fort riche, il se nommoit aussi *Nicolas* ; Il fut notaire et secrétaire du roi , et il épousa en 1530 *Geneviève le Gendre*, dame de Villeroy , d'Alincourt et de Magny , aux conditions de porter le nom et les armes de le Gendre père de sa femme , et qui , en 1566 , avoit été prévôt des marchands à Paris.

Il en eut *Nicolas de Neuville*, secrétaire et contrôleur de la bouche du roi, qui de *Jeanne Morlet de Muzeau*, fille de *Nicolas Morlet*, receveur général des aides, eut *Nicolas Neuville*, sieur de *Villeroy*, qui épousa *Claudine Prud'home*, d'où vint *Nicolas de Neuville*, sieur de *Villeroy*,

Ce *Villeroy* fut le premier qui donna de la célébrité à son nom ; il fut employé par *Catherine de Médicis* dans les affaires les plus importantes. Il exerça la charge de secrétaire d'état, en 1567, à l'âge de 24 ans, sous le roi *Charles IX*. C'est en cette qualité qu'il signa le premier pour le roi. Il continua d'exercer cette charge sous les rois *Henri III*, et *Henri IV*, et *Louis XIII*. Un jour le duc d'*Epernon*, en présence d'*Henri III*, traita ce *Nicolas de Villeroy* de *petit coquin*, et le menaça de lui donner cent coups d'eperon comme à un cheval rétif. *Villeroy* voulut lui répondre; mais le roi au lieu de lui rendre justice lui imposa silence. Indigné de cet outrage et de l'injustice du roi, il se jeta dans le parti de la ligue, dont il fut un des plus

dangereux agens. Il fut bien accueilli par le duc de Mayenne , à qui il devint fort utile. Il eut ensuite la lâcheté , ainsi que la plupart des nobles de France , de vendre par un marché secret , la paix à Henri IV , qui lui paya une somme considérable. Il étoit néanmoins assez honnête homme pour un partisan. Il a composé quatre volumes de mémoires qui contiennent son apologie. Il fut fort soupçonné d'avoir des relations avec l'Espagne , et de recevoir des doublons de ce pays. Il se justifia en accusant *l'Hoste* , son commis , d'être seul coupable de cette trahison ; mais on ne put entendre la justification de *l'Hoste* , qu'on eut la précaution de noyer dans la Marne , près de Meaux.

Son fils, *Charles*, fut gouverneur du Lyonnais ; et son p'tit-fils , *Nicolas* , fut gouverneur de Louis XIV , qu'il gouverna aussi mal que son fils *François de Villeroy* , gouverna Louis XV. Sous la conduite de ces deux seigneurs , ces deux rois furent très-ignorans et très-mal élevés ; mais c'est ce que demandent les courtisans.

Le duc de Villeroy d'aujourd'hui, est un homme tout-à-fait nul, excepté pour le mal Il reste constamment dans son château de *Menecy*, chef-lieu du ci-devant duché de Villeroy. La peur le fait jouer fort gauchement le rôle de patriote. Il a poussé le déguisement jusqu'à se faire nommer commandant de la garde nationale du canton. Ce pendant la révolution ne lui est pas favorable La municipalité l'a déjà forcé de restituer, une partie de son parc , qu'il avoit d'autorité enlevé à la commune. On l'accuse , depuis long-temps , d'avoir fait disparaître un jeune homme qui gênoit les amours du duc , et dont on n'a plus su de nouvelles. Ses parens le réclament aujourd'hui , et ce monsieur , ci-devant duc , verra sans doute sa petite exaction féodale découverte et punie comme elle le mérite.

F I N.

